

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

EMPLOI DES JEUNES (p. 2)

MM. Louis Pierna, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

APPLICATION DES PEINES (p. 3)

MM. Alain Marsaud, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

CONFLIT À AIR FRANCE EUROPE (p. 3)

M. Pierre Lellouche, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

CONVENTION MÉDICALE (p. 4)

MM. André Angot, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 4)

MM. Claude Bartolone, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

STATUT DES INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES (p. 5)

MM. Bernard Seux, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

CHIFFRES DU CHÔMAGE (p. 6)

MM. Henri Emmanuelli, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

PRÉVENTION DES CRIMES SEXUELS (p. 6)

MM. Jean-Pierre Pont, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

RÉGULATION DES DÉPENSES MÉDICALES (p. 7)

MM. Denis Jacquat, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE (p. 8)

M. Pierre Micaux, Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports.

RESPECT DES CONVICTIONS RELIGIEUSES (p. 8)

MM. Pierre Bernard, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

PROJET DE LOI RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE (p. 8)

MM. Jean-Pierre Soisson, Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

DATE DES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER (p. 9)

MM. Jean-Luc Reitzer, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR (p. 10)

MM. François-Michel Gonnot, Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

Suspension et reprise de la séance (p. 10)

PRÉSIDENTE DE MME NICOLE CATALA

2. Diverses dispositions relatives à l'immigration. – Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 11).

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, rapporteur.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 18)

Exception d'irrecevabilité de M. Fabius : MM. Laurent Fabius, le rapporteur, le ministre, François Léotard, André Gerin. – Rejet par scrutin.

QUESTION PRÉALABLE (p. 38)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Patrick Braouezec, Yves Bonnet. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 55)

MM. Gérard Léonard, Jean-Pierre Philibert, Didier Bariani, Jean-Yves Le Déaut, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Fait personnel (p. 62).

M. Yves Nicolin, Mme le président, M. Jean-Yves Le Déaut.

4. Dépôt d'un rapport (p. 63).

5. Dépôt d'un rapport d'information (p. 63).

6. Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 63).

7. Ordre du jour (p. 63).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe communiste.

EMPLOI DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, le nombre de jeunes au chômage dépasse 600 000. Certains passent de stage en stage sans trouver d'emploi. Pour eux, c'est la désespérance.

M. le Président de la République a décidé que 1997 serait l'année de l'emploi des jeunes. Il a appelé à une mobilisation nationale.

Le Gouvernement va-t-il, pour l'ensemble du secteur public et parapublic qu'il contrôle, décider d'offrir 200 000 contrats de travail aux jeunes en fin d'année scolaire ? Ce contrat de travail devrait prévoir une formation en alternance rémunérée et déboucher sur un emploi stable, soit dans le service public, soit dans un établissement avec lequel le Gouvernement aurait passé un contrat de partenariat. Pour le financement de ce type de mesures, nous proposons un doublement de la taxe d'apprentissage.

« Mobilisation générale. » Que fait donc le grand patronat ? Il utilise sans contrôle les stages et les crédits de l'Etat pour remplacer de véritables emplois. Pourtant, les progrès des sciences et des techniques permettraient d'abaisser la durée hebdomadaire du travail à trente-cinq heures et de créer de véritables emplois pour tous.

Il existe de nombreux jeunes qui sont déjà formés, qui n'ont pas besoins de stage, parce qu'ils sont titulaires de CAP, de BEP, de bac technique, de diplôme universitaire, et qui tournent en rond, car on ne leur propose rien – sinon des emplois aux salaires de misère.

Pour s'attaquer véritablement au chômage et ouvrir à notre jeunesse le chemin de l'espoir, va-t-on enfin réfléchir dans ce pays et utiliser les 300 milliards ou plus que coûtent ce chômage et une partie des profits fabuleux que certaines grandes entreprises réinvestissent dans la spéculation financière, comme la presse s'en fait chaque jour l'écho ?

Je le répète, le Gouvernement dispose de tous les moyens pour mettre en œuvre la mobilisation nationale dont parle le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Maurice Depaix. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Pierna, vous mettez à nouveau l'accent sur ce qui doit être une priorité nationale...

M. Louis Mexandeau. Cela ne se voit pas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et tel est, en effet, le souhait du Président de la République. Il faut maintenant que tout cela se traduise concrètement, et d'abord du côté de l'entreprise : il appartient aux employeurs de tenir les engagements qu'ils ont pris face aux centrales syndicales au cours de la réunion nationale pour l'emploi des jeunes. En effet, 400 000 contrats d'alternance, c'est possible. Encore faut-il une mobilisation très forte. Nous espérons bien que, dans ce cadre, les grandes entreprises, notamment, voudront accueillir un plus grand nombre de jeunes, car elles sont en dessous des 2 % de leurs effectifs...

M. Maxime Gremetz. 3 %, monsieur Barrot !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et elles peuvent très bien aller jusque-là et même au-delà.

Du côté des collectivités publiques, la proposition de loi Jacquemin adoptée en première lecture jeudi dernier va permettre de franchir une étape supplémentaire en les encourageant à accueillir des jeunes grâce aux moyens de formation...

M. Louis Mexandeau. Un rêve !

M. Jean-Claude Lefort. S'il en reste !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... qui existent dans le secteur public et qui peuvent être mobilisés à cet effet.

Il y a un problème de tutorat, c'est vrai. Il y a aussi celui des ressources de la taxe d'apprentissage, que nous avons encore évoqué jeudi dernier. Le quota de cette taxe a été porté à 0,2 % sur le 0,5 %, vous le savez. Nous devons progresser dans cette voie.

Enfin, monsieur Pierna, vous avez rappelé, à juste titre, le chômage de longue durée, c'est-à-dire de plus d'un an, dont souffrent certains jeunes. Nous allons, avec le concours de l'Agence nationale pour l'emploi et les missions locales, offrir des parcours personnalisés d'insertion.

M. Maxime Gremetz. Offrez des emplois !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Bien sûr, il faut un emploi à la sortie, monsieur Gremetz, pour éviter, en effet, d'aller de stage en stage, comme l'a dit M. Pierna. Cette solution repose sans doute sur l'Etat, mais aussi sur une mobilisation de tous les acteurs. C'est ainsi que l'on arrivera à faire progresser la solution de ce

problème qui est le problème numéro un de la société française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

APPLICATIONS DES PEINES

M. le président. La parole est à M. Alain Marsaud.

M. Alain Marsaud. Ma question s'adresse prioritairement à M. le garde des sceaux, ministre de la justice. S'y associent MM. Hunault et Voisin.

Monsieur le garde des sceaux, l'horreur de l'assassinat abominable de quatre jeunes filles pose le récurrent et, j'allais dire, éternel problème des libérations anticipées d'auteurs de crimes sexuels ou d'homicides.

Nous avons tous ici une pensée pour ces jeunes victimes et leurs familles dont le martyre est porté publiquement à la connaissance de tous nos concitoyens.

Les auteurs présumés de ces crimes – je dis bien présumés – auraient bénéficié de mesures de libération anticipée après avoir purgé une partie de leur peine pour des faits de viol et d'homicide.

Monsieur le garde des sceaux, ont-ils, comme certains le prétendent, bénéficié de remises de peine particulières ou leur remise en liberté est-elle l'application pure et simple de la loi en matière criminelle ou correctionnelle sans qu'il soit tenu compte tenu de la spécificité de ces crimes ou délits ?

Vous présenterez très prochainement devant notre assemblée un projet de loi dans le but d'éviter certaines récidives dans ce domaine particulier. Estimez-vous que ces dispositions seront suffisamment efficaces, compte tenu de ce que peut recéler la nature humaine de pire ? Y a-t-il véritablement des moyens d'empêcher ce type de récidive en faisant obstacle, par exemple, à l'application ordinaire des remises de peine et des libérations conditionnelles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, ces crimes sont d'une horreur absolue et ils provoquent chez nous, comme chez tous nos concitoyens, des sentiments de révolte mêlés de compassion.

Les personnes actuellement mises en examen et qui font l'objet d'une information judiciaire n'ont bénéficié d'aucune mesure particulière de libération anticipée. Leur ont été appliqués les aménagements de peine prévus par nos lois au moment de leur premier crime et qui sont, il est de ma responsabilité de le souligner, indispensables pour garantir l'ordre et la sécurité dans nos prisons.

M. Jacques Baumel. Oh !

M. le garde des sceaux. J'ajoute que, depuis 1994, la spécificité de ces crimes ou de ces délits d'origine sexuelle a été prise en compte par la loi qui prévoit désormais que la cour d'assises pourra, pour les crimes les plus abominables, prononcer une peine incompressible de trente ans et qu'aucune mesure de libération ou de sortie ne pourra être décidée sans un examen médical préalable ni l'avis d'un collège de magistrats spécialement constitué.

M. Olivier Dassault. Très bien !

M. Pierre Mazeaud. C'est-à-dire aucune !

M. le garde des sceaux. Monsieur le député, vous me demandez ce que nous allons faire maintenant. Au mois d'avril prochain, le Gouvernement proposera à l'Assemblée nationale d'instituer un suivi postcarcéral après la fin de la peine obligatoire de ces criminels et de ces délinquants. Ce suivi comportera des mesures médicales qui, mises en œuvre par des médecins, seront de nature soit psychiatrique soit chimique, organique. Cette nouvelle législation qui, je l'espère, rencontrera le soutien du Parlement, est à mon avis ce que dans l'état actuel de la science nous pouvons proposer de plus efficace.

Reste une question, que je ne veux pas éviter d'aborder devant vous.

M. Pierre Mazeaud. Il en reste plusieurs !

M. le garde des sceaux. Peut-on, pendant la détention, prévoir également une obligation de soins ? Vous n'ignorez pas qu'une telle obligation peut s'opposer à des principes juridiques. Pour autant, le Gouvernement est prêt à examiner cette question et à faire des propositions en ce sens au Parlement dans le cadre de la discussion que nous aurons prochainement sur le suivi médico-social obligatoire après la peine.

Je remercie en tous cas l'Assemblée d'avoir écouté la question de M. Marsaud et ma réponse avec une dignité qui fait écho à la douleur des familles et de tous ceux qui pleurent ces jeunes filles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

CONFLIT À AIR INTER EUROPE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Madame le secrétaire d'Etat aux transports, après la grève surprise d'il y a quelques jours, nous avons appris ce matin par la presse que les pilotes d'Air France Europe appelaient à une nouvelle grève surprise pour jeudi prochain. (« *Ce n'est pas une surprise, alors !* » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Lefort. Surprise annoncée à l'avance ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Lellouche. Derrière la prétendue défense des intérêts et de l'avenir de cette entreprise nationale se cachent en réalité des revendications purement catégorielles. En effet, le projet de fusion entre Air France et Air Inter Europe annoncé depuis plusieurs mois, et qui aura lieu le 1^{er} avril sous la direction de M. Christian Blanc, aboutira à un alignement des salaires des navigants d'Air Inter sur ceux d'Air France.

Je rappelle que les navigants d'Air Inter Europe gagnent 15 % de plus que ceux d'Air France et deux fois plus que ceux de British Airways. (*Mouvements divers.*)

Il est également important de rappeler que les pilotes de cette compagnie intérieure française gagnent en moyenne de 60 000 à 80 000 francs par mois, ce qui fait d'eux les pilotes les mieux payés du monde. (« *Et voilà !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – *Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Allons !

M. Pierre Lellouche. Cette énième grève d'Air Inter Europe pose une véritable question de fond. Peut-on, en effet, accepter que, pour des revendications purement catégorielles, les efforts de restructuration de cette compagnie nationale soient remis en question et compromis ? N'oublions pas que, cette année, le déficit prévisionnel d'Air France Europe atteint 1 milliard de francs, et que le contribuable français a déjà injecté plus de 19 milliards de francs dans le groupe Air France.

Peut-on accepter que ces grèves à répétition pénalisent l'ensemble de notre tissu économique et toutes les entreprises qui ont besoin de se déplacer ?

M. Maxime Gremetz. M. Lellouche est un mauvais pilote !

M. Pierre Lellouche. Troisième question : peut-on accepter, alors que les salariés de nos compagnies paralysent le processus d'adaptation de nos entreprises nationales, que ces grèves fassent le jeu des entreprises étrangères concurrentes qui s'installent sur le sol national ?

M. Jean-Claude Lefort. A cause de qui ?

M. Pierre Lellouche. C'est le cas de British Airways qui vient d'acquiescer deux de nos compagnies : Air Liberté et AOM. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Madame le secrétaire d'Etat ne pensez-vous pas que cette grève dépasse de très loin les objectifs d'une grève normale ? Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour arrêter ce type de dérapage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Monsieur Lellouche, je rappellerai les enjeux du dossier Air France-Air France Europe. Il s'agit tout simplement de sauver la compagnie nationale et d'en faire, pour les prochaines années, une compagnie dont nous puissions à nouveau être très fiers. C'est déjà le cas pour Air France. Ce peut être celui d'Air France Europe. Tel est l'enjeu des décisions en cours. D'où la fusion que nous a proposée le président Christian Blanc, fusion qui oblige Air France Europe à accroître la productivité pour affronter la concurrence des compagnies étrangères.

Face à cet enjeu, vous posez, monsieur le député, la question du droit de grève. Celui-ci est bien entendu – est-il besoin de le réaffirmer ? – imprescriptible, et il s'exerce dans le cadre de la Constitution et de l'ensemble des textes législatifs.

Pour ma part, je ferai appel à l'esprit de responsabilité des uns et des autres. Je fais toute confiance en la capacité des dirigeants d'Air France à mener l'ensemble des concertations et des négociations nécessaires. Je fais également toute confiance à l'esprit de responsabilité de l'ensemble des personnels, personnels au sol, personnels navigants et personnels navigants techniques...

M. Maxime Gremetz. Ils sont responsables !

Mme le secrétaire d'Etat aux transports ... afin que ce soit par la négociation et par la concertation que se développe la nécessaire et légitime discussion plutôt que par des actions qui finissent par se retourner, comme vos propos l'expriment bien,...

M. Maxime Gremetz. Ne lui donnez pas raison !

Mme le secrétaire d'Etat aux transports ... contre la bonne image et la fiabilité de la compagnie, dont les passagers sont – faut-il le rappeler ? – la raison d'être. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

CONVENTION MÉDICALE

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, vendredi dernier, le délai légal pour signer la nouvelle convention médicale a expiré sans que les partenaires sociaux aux caisses d'assurance maladie et syndicats de médecins soient parvenus à un accord. Je sais que vous avez souhaité favoriser le dialogue en refusant de promulguer une convention minimale. Cependant, pouvez-vous nous indiquer, d'une part, quelles sont les perspectives de conclusion d'une nouvelle convention médicale et, d'autre part, si l'absence d'accord à ce jour entre les caisses et les médecins est susceptible d'avoir des conséquences sur les prestations sociales des Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, nous avons la chance d'avoir un système de soins à la fois libéral et solidaire et, pour sauver à la fois cette liberté et cette solidarité, il faut mettre dans notre système de la responsabilité et du contrat.

C'est dans le cadre de cette approche contractuelle, de cette politique partenariale, que se déroulent les négociations entre la Caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats représentatifs de médecins.

Il y a donc une liberté conventionnelle totale puisque l'assurance maladie n'est pas étatisée et qu'il faut laisser jouer le libre exercice de la négociation.

Nous avons décidé de prolonger de quelques jours, jusqu'à vendredi prochain, le 28 février, cette négociation entre les syndicats représentatifs de médecins et l'assurance maladie, et nous pensons qu'une solution favorable doit être possible puisque nous avons la chance d'avoir un système qu'il nous faut cogérer.

Dans l'hypothèse où la négociation achopperait, une disposition législative – le règlement conventionnel – permet à l'Etat de prendre ses responsabilités pour assurer la continuité des soins. Il est donc clair que, quelle que soit l'issue des négociations, les Françaises et les Français continueront d'être remboursés et pris en charge.

Nous avons la chance de bénéficier de cette sécurité sociale à la française. C'est ainsi que nous la sauverons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, un nouveau déficit de la sécurité sociale, plus important que celui qui nous avait été annoncé par le Gouvernement, semble d'ores et déjà d'actualité. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir attiré votre attention sur les conséquences de la politique économique actuelle, qui compromet l'emploi et assèche les recettes de la sécurité sociale. Que compte faire le Gouvernement pour tenir compte des chiffres annoncés par l'ACOSS ?

Dans cet hémicycle, nous avons débattu des modalités du RDS, prélèvement de 0,6 % opéré pendant treize ans sur l'ensemble des revenus, pour financer le remboursement d'une dette accumulée de 250 milliards de francs. Aujourd'hui, cette dette atteint 300 milliards. Allons-nous léguer cet héritage aux jeunes générations ? (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Arthur Dehaine. Le déficit, c'est vous !

M. Claude Bartolone. Allons-nous « dérembourser » ? Quand changerez-vous de politique économique afin de sauver la sécurité sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Bartolone, puisque vous en êtes aux additions, n'hésitez pas à remonter quelque dix ans en arrière : vous trouverez des chiffres importants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

De nombreux députés du groupe socialiste. Vous êtes là depuis quatre ans !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. L'ACOSS, agence centrale des organismes de recouvrement, a publié des hypothèses, dont l'une prévoit que l'évolution de la masse salariale ne serait plus de 3,3 % mais de 2,3 % seulement. A ce stade, je le répète, c'est une hypothèse. Il reviendra à la commission des comptes, à laquelle vous appartenez vous-même, d'établir exactement ce qu'il en est.

Ce qu'il importe de dire et de répéter, c'est que les objectifs que nous nous étions fixés en matière de dépenses pour 1996 ont été respectés.

M. Augustin Bonrepaux. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Cela étant, la commission des comptes devra tenir compte de l'évolution des recettes, elle-même liée à celle de la croissance. Nous pouvons aussi penser que la croissance étant aujourd'hui en progression, cela finira bien par se traduire au niveau des recettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Ce n'est pas une réponse !

STATUT DES INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES

M. le président. La parole est à M. Bernard Seux.

M. Bernard Seux. Puisque c'est également à vous que ma question s'adresse, dois-je vous rappeler, monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, que cela fait

quatre ans que vous et vos amis tenez les rênes de ce gouvernement ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Les hôpitaux subissent de fortes et inadmissibles restrictions budgétaires. Le malaise est partout, y compris dans les hôpitaux spécialisés.

Les infirmiers psychiatriques sont en grève. Ils ont en effet perdu leur statut, le Conseil d'Etat ayant, dans un arrêt du 30 décembre 1996, annulé l'arrêté du 26 octobre 1994 qui leur octroyait, sur demande, le titre d'infirmier diplômé d'Etat. Ainsi 50 000 infirmiers psychiatriques se sont vu retirer non seulement leur diplôme d'Etat, mais également la possibilité d'exercer dans les services de médecine.

Confrontés à un milieu particulièrement difficile, ils prouvent quotidiennement, par la qualité de leur travail, qu'ils méritent ce diplôme. Que compte faire le Gouvernement pour revenir sur cette injustice et pour rétablir dans ses droits légitimes ce personnel infirmier indispensable au bon fonctionnement de nos hôpitaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Démagogie ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Monsieur le député, je veux d'abord rendre hommage au travail difficile et exigeant qu'effectuent les infirmiers psychiatriques dans les centres hospitaliers spécialisés et les autres structures de prise en charge : je pense notamment au réseau des personnes malades.

M. Christian Bataille. C'est de la pommade gratuite !

Mme Frédérique Bredin. Rendez-leur leur statut !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Evoquant la question très importante de leur statut, vous avez rappelé l'imbroglio juridique auquel elle a donné lieu et qui n'a été dénoué qu'à la fin de l'année dernière, par le Conseil d'Etat. Avant qu'il n'ait statué, il n'était pas possible de prendre et de mettre en œuvre les mesures d'équité et de solidarité nécessaires pour la reconnaissance de leurs diplômes. D'autant que s'ajoutent à ces difficultés des complications, que vous connaissez bien, du côté de l'Union européenne.

M. Maxime Gremetz. Ah !

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Avec Jacques Barrot et nos collaborateurs, nous sommes restés en contact permanent avec les syndicats et organisations représentatives des infirmiers et infirmières psychiatriques. Maintenant que le Conseil d'Etat s'est prononcé, nous allons, dans les prochaines semaines, prendre les décisions qui s'imposent pour que les choses rentrent dans l'ordre.

M. Christian Bataille et Mme Martine David. Quelles décisions ?

M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Voilà, monsieur le député, ce que je puis vous dire aujourd'hui. Vous pouvez nous faire confiance. (*« Non » sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous ferons ce que nous dirons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

CHIFFRES DU CHÔMAGE

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Un peu de calme !

M. Henri Emmanuelli. Quelle popularité ! (*Rires.*)

M. Charles Ehrmann. Il faut l'avoir méritée !

M. le président. Monsieur Ehrmann...

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le Premier ministre, en dépit de vos artifices pour masquer le nombre réel des chômeurs (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), estimé par certains chercheurs du CERC – dissous par votre prédécesseur – à cinq millions, ce nombre ne cesse de croître.

Malgré les multiples modifications des règles de calcul statistique du chômage, les radiations en masse, et surtout le transfert des inscriptions de demandeurs d'emploi de l'ANPE sur les ASSÉDIC, toutes mesures qui visent à fausser le nombre réel des chômeurs, le taux de chômage devrait atteindre 13 % à la mi-97. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

On comprend mieux votre acharnement à masquer la vérité lorsqu'on apprend que l'INSEE évalue la destruction nette d'emplois à près de 100 000 en 1996, phénomène qui, toujours selon l'INSEE, se poursuivra au premier semestre 1997, tandis que la population active, elle continuera d'augmenter pendant dix ans. Sans même parler de la flexibilité, de la précarité et du développement du temps partiel imposé ou subi, nouvelle forme de sous-emploi.

Le 23 mai 1995, monsieur le Premier ministre, vous affirmiez ici même : « Tout le programme de travail que je vous présente aujourd'hui tient en un seul mot : l'emploi. »

Vous avez, à ce jour, échoué.

M. Jean-Marie André. Vous aussi !

M. Daniel Colin. Mais vous êtes amnésiques !

M. Henri Emmanuelli. Après la fracture sociale, les Français subissent aujourd'hui la facture sociale ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche et M. Jean-Paul Ancieux. La facture socialiste !

M. Henri Emmanuelli. Quand, monsieur le Premier ministre, vous déciderez-vous à prendre les mesures qui s'imposent pour l'emploi ? Et plutôt que de modifier au gré de la conjoncture les modes de comptabilisation, ne jugez-vous pas utile, pour les besoins de la transparence et de la stabilité, de déposer un projet de loi qui serait débattu et discuté au Parlement, pour que l'on sache enfin, dans ce pays, comment on comptabilise les chômeurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Emmanuelli, il faut lire tous les chiffres.

M. Charles Ehrmann. Et pas dans le marc de café !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. L'INSEE a également publié ceux concernant les emplois salariés, dont le nombre a augmenté de 15 000 au cours du dernier trimestre. Cela veut dire qu'en 1996, le nombre d'emplois a été stabilisé (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), et pour un taux de croissance identique à celui de 1992, année où l'on avait perdu 200 000 emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous pouvez me poser la question toutes les semaines, je vous ferai indéfiniment la même réponse, car elle est absolument conforme à la vérité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Personne ne vous croit !

M. Christian Bataille. Vous mentez !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Emmanuelli, je regrette que vous ne vous rappeliez pas le rapport Malinvaud et toutes les discussions qui ont eu lieu à l'époque sur le chiffre du chômage. Nous avons tenu compte des conclusions de ce rapport. Je dois dire d'ailleurs que, depuis lors, tous les gouvernements, quelle que soit leur appartenance, ont fait, dans ce domaine, œuvre de vérité. Et je ne vois pas en quoi cela ferait avancer la cause des chômeurs et des demandeurs d'emplois que de continuer à nourrir la suspicion à l'égard de tous les responsables quels qu'ils soient. Car ce que l'on distille ainsi dans ce pays, c'est une sorte de suspicion, qui est le début de l'incivisme. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

PRÉVENTION DES CRIMES SEXUELS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Pont.

M. Jean-Pierre Pont. Monsieur le garde des sceaux, vous avez déjà été interrogé sur le sujet que je vais évoquer, mais quand je rentrerai dans ma circonscription, j'aurai moi-même à répondre à de très nombreuses questions de mes concitoyens.

Ma région de Boulogne-sur-Mer vient de connaître l'horrible drame de l'assassinat de quatre jeunes filles. Je veux tout d'abord rendre hommage à la dignité exemplaire de leurs parents dans la douleur. Vous imaginez facilement les cris de colère que j'ai entendus à l'adresse des assassins, samedi, lors de la marche à la mémoire de ces quatre adolescentes.

Sans vouloir remettre en cause l'abolition de la peine de mort – un certain nombre de pétitions circulent actuellement à ce sujet – observe que les peines prononcées n'ont manifestement pas, en l'occurrence, été suffisantes pour empêcher la récidive des assassins présumés : l'un avait été condamné à quinze ans pour assassinat et viol, l'autre, son frère, à dix ans pour viol. Sans compter la clémence de la justice dans leur application. Comment admettre que ces criminels aient été libérés avant la fin de leur peine, dont ils n'ont accompli qu'un peu plus de la moitié ? Il y a là quelque chose de profondément choquant et injuste pour l'opinion publique.

La mémoire de Peggy, Isabelle, Audrey et Amélie oblige, monsieur le garde des sceaux, à répondre pour le présent et pour l'avenir.

Pour le présent, nous avons besoin d'être assurés, tout comme les familles des victimes, que les textes en vigueur sont suffisants pour que jamais plus ces assassins récidivistes ne puissent se retrouver en liberté et donc en état de commettre de nouveaux crimes.

Pour l'avenir, un suivi médical et un contrôle de ces deux criminels, remis prématurément en liberté de manière irresponsable, auraient peut-être évité le quadruple assassinat que nous déplorons. Tel est, je crois, l'objet du projet de loi que vous préparez en vue d'instituer des mesures de contrôle, de suivi médico-social et de traitement post-carcéral pour certaines catégories de criminels sexuels. Pouvez-vous d'ores et déjà nous en préciser les principales dispositions ?

Les événements démontrent qu'il y a urgence, car les Français, et aujourd'hui tout particulièrement les Boulonnais, s'insurgent de plus en plus contre les errements et le laxisme d'une justice qui semble ménager les criminels au détriment des victimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur Pont, vous êtes le député du pays où a eu lieu cet effroyable massacre. Nous avons tous, et nous leur rendons hommage, admiré la dignité des parents, des familles et aussi des élus des communes concernées et de leur député.

Après avoir dit le fond du droit à M. Marsaud, je répondrai précisément à la question que vous me posez : comment assurer l'exemplarité de la peine et empêcher la récidive ? Car c'est bien de cela qu'il est question : punir les assassins et, en même temps, protéger la société.

La loi votée par le Parlement en 1994 sur la proposition de Pierre Méhaignerie a, pour la première fois, pris en compte la spécificité de ces crimes. Mais, aujourd'hui, nous devons, tous ensemble, aller plus loin en instituant une obligation de soins et de suivi social après la sortie de prison.

M. Raoul Béteille. Pas de sortie de prison !

M. le garde des sceaux. Je le dis avec ma conscience non de ministre, mais tout simplement d'homme, il ne faut pas penser que nous pourrions protéger la société par l'élimination. Nous éliminerions quelques-uns de ces criminels, mais ce n'est pas ainsi que nous ferions face à nos responsabilités à l'égard de la société. Celles-ci consistent à mettre en place un dispositif obligatoire de prise en charge sociale et médicale de ceux qui peuvent constituer, demain, un danger pour la société, et en particulier pour nos enfants.

Le dispositif que vous proposera le Gouvernement est extrêmement simple : un médecin mandaté par le juge d'application des peines choisira, avec la personne condamnée, au moment de sa libération, un médecin traitant. La personne condamnée aura une obligation de soins. Si elle ne la respecte pas, elle retournera en prison.

Certains estiment – c'est une question souvent posée – qu'il faut commencer le traitement obligatoire avant la fin de la peine, avant la libération. Je vous confirme, l'ayant déjà indiqué à M. Marsaud, que j'étudie une formule qui le permettrait. Je la proposerai probablement au Parlement lorsque nous discuterons de ce texte, dans quelques semaines.

Devant un tel drame, nous avons à exprimer les sentiments humains qui sont les nôtres, en tant qu'individus et au nom de la collectivité, comme vous l'avez très bien fait, monsieur le député, mais nous avons aussi à exercer notre responsabilité à l'égard de la société. Cela n'est pas facile, notamment à travers la loi. Mais vous savez fort bien que seule la loi peut nous permettre, dans le respect de nos principes fondamentaux, de répondre à cette situation et à ces crimes. C'est ce que le Gouvernement proposera, et je pense que le Parlement se fera honneur d'y répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

RÉGULATION DES DÉPENSES MÉDICALES

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, dans le cadre des mesures prises pour rétablir les comptes de la protection sociale, il a été envisagé des sanctions collectives en réponse à des fautes individuelles des médecins. Or le terme de « sanctions » est très mal accepté par les médecins. Force est effectivement de reconnaître que tous, à de très rares exceptions, font leur travail en âme et conscience, du mieux qu'ils peuvent. Chaque médecin n'est pas responsable du comportement de ses confrères.

Monsieur le ministre, il convient donc de rassurer le corps médical meurtri. A une faute individuelle doit correspondre un reversement individuel et non collectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Jacquat, il n'y a effectivement de sanction que dans le cadre de la maîtrise médicalisée, en cas de non-application des RMO – les références médicales opposables. Si nous tenons tant à ce qu'il y ait une convention, c'est qu'il faut que la vie conventionnelle permette la pratique du juste soin et la mise en œuvre de sanctions en cas d'atteintes à celui-ci.

Ce qui a été désigné abusivement comme « sanctions collectives » n'est qu'un mécanisme de solidarité qui s'exerce dans les deux sens. Si les médecins respectent l'objectif, ils ont droit à une revalorisation d'honoraires et ils sont, si je puis dire, solidaires dans cette revalorisation.

A l'inverse, s'il y a un dépassement très important, il est logique – cela existe dans tous les systèmes actuels de soins – que les médecins soient également solidaires, ce n'est d'ailleurs qu'un ultime recours pour une assurance maladie en difficulté. En l'occurrence, nous avons apporté des garanties très importantes. Ainsi, en cas de dépassements notables nous évitons de prendre en compte des dépenses exceptionnelles qui seraient dues à des actes décidés par la puissance publique ou à des événements imprévisibles. Par ailleurs, nous avons bien prévu qu'il y aurait une modulation individualisée de la régulation.

Vous avez raison, monsieur Jacquat, il faut sans cesse bien expliquer les choses. Il s'agit non pas de sanctions collectives, mais d'un mode de régulation d'ultime recours. Le pilier central de la réforme, c'est le juste soin et sa pratique. Ce n'est qu'en cas d'atteinte à celui-ci qu'intervient une sanction individuelle. (*Applaudissements*)

sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre du groupe du Rassemblement pour la République.)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Madame le secrétaire d'Etat aux transports, les chiffres de la sécurité routière pour 1996 viennent d'être rendus publics. Le nombre d'accidents et de tués a sensiblement baissé et nous nous en félicitons. Cela est à mettre à l'actif du Gouvernement et de votre département ministériel.

Quelles actions comptez-vous mettre en œuvre dans le courant de cette année pour poursuivre votre effort et améliorer encore la sécurité ? Les pistes sont nombreuses, la route est longue, mais vous ne manquez sûrement pas d'idées. Merci par avance de votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat aux transports. Monsieur Micaux, vous avez raison, les résultats de la sécurité routière de 1996 sont encourageants. C'est d'abord le résultat d'un comportement plus raisonnable et plus responsable des conducteurs, particuliers ou professionnels. C'est également le résultat de l'action des associations, des collectivités locales et des forces de sécurité auxquelles il faut rendre hommage.

Toutefois, il faut rester modestes et ces résultats ne sauraient nous satisfaire, car une personne blessée ou décédée, c'est toujours une victime de trop.

Vous me demandez les axes de notre action pour 1997. Il ne s'agit certainement pas d'une action de réglementation. Les textes existent, il suffit de les appliquer fermement. Il s'agit donc plutôt de poursuivre les actions qui font appel à la responsabilité des différents acteurs. Première piste : la modernisation de la formation des conducteurs pour laquelle une table ronde nous rendra ses conclusions au mois d'avril. Autres pistes : l'amélioration des véhicules en liaison avec les constructeurs, l'amplification de la collaboration avec les entreprises, puisque beaucoup d'accidents de la route sont des accidents de trajet au sens des accidents du travail, et la multiplication des efforts en matière d'accidents sur les routes de campagne.

Pour ma part, je souhaite que de véritables réseaux départementaux de sécurité routière mobilisent l'ensemble des acteurs qui travaillent au quotidien. C'est dans cet esprit que j'ai proposé le lancement d'un concours national de sécurité routière qui permettra de valoriser les meilleurs résultats et les initiatives les plus intéressantes des entreprises, des associations ou des collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

RESPECT DES CONVICTIONS RELIGIEUSES

M. le président. La parole est à M. Pierre Bernard.

M. Pierre Bernard. Monsieur le ministre de la culture, depuis quelques jours, nous pouvons voir dans les rues et dans les journaux une publicité, faisant la promotion d'un film, et qui représente un homme en position de crucifié sur le pubis d'une femme. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les provocations à usage publicitaire insultant la religion se répètent de plus en plus et je regrette que le christianisme, fondement de notre civilisation, en fasse généralement les frais. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*) J'en viens même à me demander si le blasphème n'est pas devenu un concept de marketing.

Si une affiche de ce type avait blasphémé l'islam ou la religion juive, qu'aurions-nous entendu ! Et je suis sûr, monsieur le ministre, qu'en pareil cas vous prendriez vous-même des sanctions,...

Mme Frédérique Bredin. Ce que nous entendons est incroyable, monsieur le président !

M. Pierre Bernard. ... au nom du respect des convictions de chacun, et vous auriez raison, monsieur le ministre.

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le président !

M. le président. Restez calme, Mme Bredin !

M. Pierre Bernard. Je sais que l'avis favorable d'une commission spécialisée a pu permettre la diffusion de cette publicité. Je le regrette d'autant plus que, malgré le débouté en référé des associations de chrétiens qui en ont demandé le retrait hier devant la juridiction d'appel, la Colombia et Milos Forman ont décidé eux-mêmes de la retirer.

Cela étant, ma question subsiste sur un plan général. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour qu'il existe une véritable régulation des utilisations blasphématoires et choquantes des convictions qui sont celles de la majorité des Français ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe République et Liberté et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, il faut dire clairement que la liberté d'expression passe par le respect des convictions religieuses et spirituelles. Mais, dans le cas particulier, la procédure est très simple. La commission de classification des films, commission indépendante dans laquelle siègent de nombreuses associations, notamment familiales, et présidée par un conseiller d'Etat, a émis à l'unanimité un avis favorable pour la diffusion de l'affiche du film de Milos Forman que vous avez évoqué.

Pour ma part, j'ai immédiatement sensibilisé cette commission sur la nécessité de concilier, d'un côté, la liberté d'expression et, de l'autre, le respect des convictions, en particulier religieuses et spirituelles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

PROJET DE LOI RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Ma question s'adresse à M. Xavier Emmanuelli.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous m'avez remis le texte de l'avant-projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale. Dans le cadre de la maison de l'infor-

mation professionnelle d'Auxerre, Le Phare, nous avons créé un groupe de travail pour étudier les conditions pratiques de mise en œuvre du texte avec des représentants des missions locales, des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion.

Mes chers collègues, je crois bien connaître le dossier de l'insertion : ce projet, est l'un des plus importants que le Parlement aura à examiner depuis longtemps. Pour la première fois, en effet, un texte législatif admet que les entreprises, seules, ne pourront pas créer au cours des prochaines années les emplois nécessaires pour donner du travail à tous les jeunes Français.

Il reprend un principe que je m'étais efforcé de mettre en application en tant que ministre du travail, celui qui vise à transformer des dépenses passives d'indemnisation du chômage en dépenses actives d'insertion dans l'économie.

M. Jean Glavany. C'est donc une deuxième découverte !

M. Jean-Pierre Soisson. Il crée un nouveau contrat de travail, le contrat d'initiative locale. Il aménage le régime du contrat emploi-solidarité en rendant possible son cumul avec une activité salariée. Enfin, il ouvre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans un dispositif dont nous avons longtemps, les uns et les autres, rêvé : un parcours individualisé d'insertion professionnelle. Sur ce plan-là, ce projet est très important.

Par ailleurs, il comprend les moyens nécessaires à sa mise en œuvre puisque le Premier ministre a souhaité qu'un programme d'action gouvernementale soit rendu public en même temps que le projet de loi.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quel est le calendrier prévu pour la discussion du projet de loi à l'Assemblée nationale ? Par ailleurs, ne serait-il pas nécessaire...

M. Alain Le Vern. De nommer Jean-Pierre Soisson ? (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Soisson. ... de créer des pôles expérimentaux d'application du projet ? Le maire d'Auxerre a pensé que la maison de l'information professionnelle, Le Phare, pourrait, par exemple, être retenue... (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Un député du groupe socialiste. Ce n'est pas une question, c'est un appel d'offres !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le député, le projet de loi relatif au renforcement de la cohésion sociale est effectivement un texte capital. D'abord, parce qu'il tente de relever le défi majeur auquel notre société est confrontée,...

M. Didier Migaud. Avec quels moyens ?

M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. ... à savoir la fracture sociale diagnostiquée par le Président de la République et dont la réduction reste, et restera, la priorité du Gouvernement.

Ensuite, parce que, pour la première fois, un texte législatif s'attaque au mal de l'exclusion...

Mme Martine David. Sans un sou !

M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. ... sous tous ses aspects : l'exclusion du travail bien sûr, mais aussi l'exclusion du logement, des soins, de la

culture, de la citoyenneté. Il met l'individu au centre du dispositif, et non, comme on a trop tendance à le faire, l'institution.

Ce texte, centré sur l'accès de tous aux droits de tous, fixera clairement le cap et donnera un cadre à l'action de l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre l'exclusion. Il se traduira par des avancées concrètes importantes dans les domaines que je viens de citer, et sera doté de réels moyens, contrairement à ce qu'ont pu avancer de façon hâtive certains observateurs au terme d'un examen sans doute un peu superficiel.

Pour ce qui concerne les dates, sachez que cette loi ambitieuse sera présentée demain en conseil des ministres par Jacques Barrot et moi-même, et je puis aujourd'hui vous annoncer que votre assemblée l'examinera en séance publique fin avril. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Une fois cette loi adoptée, il importera de la faire vivre, de veiller à son application pleine et entière. Pour cela, je sais que l'on pourra s'appuyer sur des structures exemplaires, telles que Le Phare à Auxerre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

DATE DES VACANCES SCOLAIRES D'HIVER

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

M. Jean-Luc Reitzer. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le tourisme de montagne concerne dans notre pays 11 régions, 46 départements et plus de 6 000 communes. C'est dire l'importance que revêt cette activité pour l'économie nationale et l'aménagement du territoire.

Une station de sport d'hiver, ses équipements représentent des investissements colossaux dont la rentabilité dépend, bien sûr, des conditions météorologiques mais également du calendrier scolaire. Or, cette année, les congés de février ont été étalés sur une période commençant un mardi soir et s'achevant un mercredi matin. Les locations, quant à elles, allant du samedi au samedi, les professionnels du tourisme n'ont pu bénéficier que d'une semaine pleine de location sur les quinze jours de congé. (*« Eh oui ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Face à cette situation, ces professionnels, mais aussi les parents d'élèves, ont exprimé leur incompréhension et leur mécontentement.

Monsieur le ministre, pourriez-vous nous indiquer si, en concertation avec les ministères concernés, des études visant à mesurer les conséquences concrètes de ce calendrier sur notre économie de montagne vont être lancées ? Et, surtout, pourriez-vous nous préciser si vous entendez réfléchir (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) avec les professionnels, les parents d'élèves et les enseignants à une modification du calendrier scolaire pour l'année prochaine ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Reitzer, je comprends d'autant mieux l'inspiration de

vosre question que je suis moi-même responsable, comme président de conseil général, de trois stations de sports d'hiver, qui sont, je le signale à tous les parlementaires intéressés, parmi les plus attrayantes que nos chaînes de montagne puissent offrir ! (*Sourires.*)

Pour revenir au sujet que vous avez évoqué, monsieur Reitzer, sachez qu'il est peu d'exercices de conciliation qui soient plus difficiles que celui de la fixation du calendrier scolaire. En effet, il y a au moins trois acteurs majeurs : les parents d'élèves et les familles, qui demandent une alternance, fixée en général à deux semaines de vacances toutes les sept semaines d'enseignement, les stations de sports d'hiver, notamment les associations de vacances sociales qui demandent le calendrier le plus étalé possible sur le cœur des vacances d'hiver, c'est-à-dire le mois de février, enfin, la sécurité routière qui insiste pour que les vacances ne commencent pas un week-end, afin d'éviter les nombreux problèmes survenus les années précédentes sur les autoroutes, d'autant qu'au mois de février les vagues de mauvais temps ne sont pas rares.

M. Jean Glavany. Et l'intérêt des enfants ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais l'intérêt des enfants (« *Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.* »)...

Mme Martine David. Tout de même !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... devrait nous permettre d'apporter une réponse.

Si nous retenons l'hypothèse de sept semaines de classe et deux semaines de vacances et si nous conservons le pivot des vacances de Noël, auxquelles les Français sont légitimement attachés, cela signifie qu'il n'y a pas de vacances d'hiver avant le mois de mars et que, ni en janvier, ni en février, les professionnels du tourisme d'hiver et les associations de vacances sociales ne pourront amortir leurs très lourds investissements. Il faut donc trouver un équilibre. Je vous concède que faire débiter les vacances en milieu de semaine pose des problèmes au niveau des produits touristiques, mais certaines stations ont proposé des séjours de milieu de semaine à milieu de semaine.

Cela étant, je vous donne volontiers acte de ce que l'on ne peut pas fixer le calendrier scolaire sans consulter tous les professionnels. Je signalerai simplement qu'au conseil supérieur de l'éducation il n'y a eu aucune voix contre le calendrier que vous dénoncez, mais trente-huit voix pour. Il n'est vraiment pas facile de faire se rencontrer toutes les préoccupations et tous les intérêts ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous revenons au groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

RÉSULTATS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le ministre chargé du commerce extérieur, vous avez annoncé ce matin les résultats du commerce extérieur en 1996 : la France a battu tous les records, avec un excédent de 122 milliards de francs.

Globalement, on constate que notre part de marché a progressé en Europe. Il reste néanmoins deux sujets d'inquiétude : notre commerce avec les Etats-Unis reste déficitaire, de même qu'avec le Japon, et la part des PME reste très faible, puisque 100 000 PME françaises réalisent seulement 6 % du commerce extérieur, alors que 300 grandes entreprises réussissent à faire plus de la moitié de ce résultat.

Monsieur le ministre, que compte faire le Gouvernement pour essayer d'encourager et de faciliter l'action des PME à l'exportation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le député, vous avez raison, l'excédent de notre commerce extérieur est une formidable fierté pour notre pays et une source de confiance pour nos entreprises. L'excédent, déjà record en 1995, a augmenté de près de 25 % en 1996. Il est dû au fait que nos entreprises, très compétitives, ont réussi dans des secteurs aussi divers que celui des biens de consommation courante, excédentaires pour la première fois, des biens d'équipement industriel, des produits agricoles et de l'agroalimentaire, des hautes technologies de tous les secteurs.

Vous l'avez dit, au-delà de cette fierté et de cette confiance, nous devons avoir le sens des responsabilités et de la mobilisation et, ce, dans deux domaines. Le premier est celui des pays émergents. Si nous pénétrons très bien l'Union européenne, nos performances demeurent actuellement insatisfaisantes au regard de nos capacités en Asie, en Amérique latine et en Europe centrale.

Avec le chef de l'Etat, je me suis rendu en Hongrie, en Pologne et en Roumanie. Et nous nous apprêtons à visiter cinq pays en Amérique latine. Je pars demain en Chine où il se rendra dans deux mois. Ce travail en profondeur fait que le chef de l'Etat, qui est le premier vendeur de France (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) a gagné 15 milliards de grands contrats (*exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et que ceux-ci ont augmenté en 1996 de 40 % par rapport à 1995 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le député, oui, nous devons nous battre dans les pays émergents avec nos PME. Aujourd'hui, 100 000 PME réalisent 6 % de nos exportations ! Nous pouvons les placer au même niveau que les PME allemandes et italiennes grâce aux sept grandes réformes qui sont engagées et gagner ainsi 150 milliards d'exportations, 2 % de croissance et créer 400 000 emplois.

Voilà la bataille pour une victoire de la France dans laquelle nous devons nous engager dans les pays émergents avec nos PME ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt-cinq sous la présidence de Mme Nicole Catala.*)

**PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-président**

Mme le président. La séance est reprise.

2

**DIVERSES DISPOSITIONS
RELATIVES À L'IMMIGRATION**

Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration (n^{os} 3334, 3377).

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Madame le président, mesdames, messieurs les députés, nous poursuivons donc en deuxième lecture l'examen du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration.

Depuis notre premier rendez-vous du mois de décembre, le contexte a changé. L'émotion des polémiques accompagne désormais notre débat.

Mais si le climat qui présidait hier à la discussion législative s'est modifié, le cap suivi demeure invariable. Je voudrais vous convaincre brièvement de la justesse de la politique du Gouvernement en ce domaine.

Mesdames, messieurs les députés, l'économie générale du texte qui vous est présenté tient en une équation simple : oui à l'immigration régulière, non à l'immigration irrégulière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Les dispositions qu'il contient ne font que tirer les conséquences pratiques de cette affirmation. Avec pragmatisme et sans dogmatisme. Avec mesure et sans excès. Avec fermeté et sans inhumanité. En un mot, avec le souci de l'équilibre qui distingue la majorité des extrémismes de tous bords, quels qu'ils soient. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, renonçant à une refonte complète de la législation, s'est borné à compléter la loi dans la stricte mesure du nécessaire. C'est le motif pour lequel il veut mettre un terme à des situations incertaines dans lesquelles des étrangers n'ont pas droit à un titre et ne peuvent être reconduits, surtout lorsque la vie familiale est en cause.

Mesdames, messieurs les députés, nous n'avons d'autre ambition que d'obtenir sans délai de meilleurs résultats dans la gestion quotidienne des flux migratoires. Nous sommes ouverts aux améliorations que la représentation nationale voudrait apporter à leur maîtrise, dans la mesure, bien entendu, où l'objectif de lutte contre les filières d'immigration clandestine serait maintenu.

Depuis quelques jours, le débat semble se résumer à une opposition irréductible : d'un côté, les partisans d'une France repliée sur elle-même, refusant le principe

même de toute immigration ; de l'autre, les tenants d'une France ouverte à tout, acceptant sans réserve tous les immigrants.

Eh bien, je récusé les termes mêmes de cette alternative. Parce que la République n'a jamais eu un seul visage, mais qu'elle s'honore d'assumer, conformément à ses principes fondateurs, la réalité de la société dans toute sa complexité. Parce que la République ne peut intégrer sans faire respecter ses lois.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Parce que la République ne peut être fidèle aux droits de l'homme sans combattre les filières qui les ignorent ou qui les bafouent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Dans le Sentier, par exemple !

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs les députés, c'est ici et nulle part ailleurs, que doit se décider et que se décidera la politique d'immigration. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il ne suffit pas de s'organiser en collectif ou de se réclamer de tel ou tel parrainage pour que la loi votée par le Parlement devienne lettre morte en France. (*Mêmes mouvements.*)

Il ne suffit pas de se référer, dans de déshonorantes comparaisons à l'histoire du passé,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Honteuses ! Honteuses !

M. le ministre de l'intérieur. ...pour prétendre imposer, au mépris des institutions légitimes, les lois du présent.

M. Jean-Luc Reitzer. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Il ne suffit pas d'agiter le spectre de l'exclusion et de la xénophobie...

M. Jacques Myard. Amalgame !

M. le ministre de l'intérieur. ...pour empêcher le Gouvernement, dans le respect des principes constitutionnels, de combattre ce qui alimente et entretient le racisme et la xénophobie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Ça, par contre, c'est plus juste !

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs les députés, aucun pouvoir ne gagne à céder par faiblesse ou par lâcheté, et je m'étonne que certains feignent d'y croire, en demandant le retrait d'un projet nécessaire. Mais fermeté ne saurait signifier rigidité ni surdité.

Je souhaite donc que l'Assemblée nationale entende le message du Gouvernement qui veut renforcer la lutte contre les filières de l'immigration clandestine.

Comment avoir pu imaginer que le Premier ministre, le Gouvernement et sa majorité aient voulu, par un biais détourné, attenter à des libertés individuelles qui, chaque jour – et les manifestations le montrent – sont préservées et accrues ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Notre attitude, l'attitude de la majorité, est la seule responsable. Je pense que les Français auront compris clairement que, sur certains bancs, les solutions envisagées à une immigration non maîtrisée se limitent à des régularisations indifférenciées, octroyées sans limites, ...

M. Hervé Novelli. Absolument ! C'est scandaleux !

M. le ministre de l'intérieur. ...si j'en crois ce qui m'a été dit par les orateurs socialistes du Sénat.

M. Christian Bataille. C'est caricatural !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement s'opposera à cette politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Christian Bataille. Debré ne fait pas dans la dentelle, on le sait !

Mme Frédérique Bredin. Marionnette !

M. le ministre de l'intérieur. Le Gouvernement n'en juge pas moins aberrant et illusoire de fermer la porte à ceux qui ont une volonté sincère de construire avec nous un destin commun. Envers ceux-là, la France doit savoir se montrer reconnaissante autant que généreuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mesdames, messieurs les députés, je vous demande donc de souscrire à un texte équilibré, un texte dont les passions ont dénaturé l'esprit, mais qui est conforme à notre tradition républicaine, ...

Mme Martine David, M. Christian Bataille et M. Didier Boulaud. On n'a pas la même République !

M. le ministre de l'intérieur. ... un projet de loi que le Parlement va naturellement polir et améliorer pour le rendre plus efficace et plus conforme encore aux aspirations de nos concitoyens.

Je n'en détaillerai pas les dispositions même si, sur certains bancs, certains viennent participer pour la première fois à ce débat... (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Didier Boulaud. Sur les bancs de la droite, il n'y avait que Sauvaigo et Philibert ! Où étaient les autres ? Ils étaient tous au lit ?

M. Christian Bataille. Républicains d'opérette !

Mme Ségolène Royal. Clowns ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Mes chers collègues, écoutez M. le ministre de l'intérieur. Silence je vous prie ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'intérieur. Puis-je continuer ?

Mme le président. Je vous en prie monsieur le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Le débat, article par article, nous y conduira.

M. Didier Boulaud. Vous faites monter Le Pen !

Mme le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre de l'intérieur. Je tiens à souligner l'importance, au terme de la première lecture, des acquis de la discussion. Dix articles sur les vingt-deux votés en première lecture par l'Assemblée nationale, ont été adoptés en termes conformes par le Sénat.

Nous aurons à reparler des problèmes posés par les autres articles, notamment celui qui a trait à la rétention administrative.

Je voudrais, mesdames, messieurs les députés, m'attarder quelques instants sur les difficultés créées par les modifications apportées au régime du certificat d'hébergement.

Le fond du dossier, vous le connaissez. Nous voulons mettre en échec les professionnels de l'hébergement factice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Vous les faites trembler !

M. Didier Boulaud. C'est vous, les marchands de sommeil !

M. le ministre de l'intérieur. Nous ne voulons plus que certains facilitent en toute quiétude, en toute impunité, le maintien irrégulier en France des étrangers, sous le couvert de visites privées...

M. Gérard Léonard. Très bien !

Mme Frédérique Bredin. Et les employeurs clandestins ?

M. le ministre de l'intérieur. ... et nous voulons autant que possible garantir le départ des étrangers venus pour un court séjour en France, en évitant les détournements de procédure.

Le texte initial du Gouvernement prévoyait une formalité simple : la déclaration de départ de l'hébergé du domicile de l'hébergeant.

M. Christian Bataille. On n'en veut pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre de l'intérieur. Le débat s'est alors largement ouvert sur la place publique. Certains ont cru percevoir, dans cette obligation, un appel à la délation...

M. Didier Boulaud. Absolument !

M. le ministre de l'intérieur. ... ou l'ébauche d'une atteinte à la vie privée et aux principes d'hospitalité. Afin de lever tout soupçon, le Gouvernement s'en est remis à votre sagesse. Votre commission des lois a ainsi adopté, à l'initiative de Pierre Mazeaud et de Robert Pandraud,...

M. Christian Bataille. Le Gouvernement a reculé !

M. Didier Boulaud. Capitulé en rase campagne !

M. Alain Le Vern. C'est Canossa !

M. le ministre de l'intérieur. ... un schéma alternatif à celui du Gouvernement. Dès à présent, je tiens à exprimer mon accord avec les principes suivants. Premièrement, le contrôle de l'immigration est une attribution de l'Etat...

M. Jacques Myard. L'Etat jacobin, très bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... dont les préfets sont, dans les départements, les principaux responsables. Deuxièmement, le départ d'un étranger doit être signalé à l'autorité de police, et le mieux est qu'il le soit lorsqu'il quitte le territoire.

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Troisièmement, il faut garder à l'esprit les contraintes pratiques, en évitant tout système dont la mise en œuvre serait impossible à maîtriser effectivement, en particulier du fait des accords de Schengen.

Madame le président, mesdames, messieurs les députés, je continuerai inlassablement de plaider auprès de vous en faveur d'une lutte contre l'immigration clandestine...

M. Gérard Léonard. Très bien !

M. Christian Vanneste. L'immigration clandestine, absolument !

M. le ministre de l'intérieur. ... toujours plus efficace et pragmatique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je le ferai loin des slogans et des imprécations. Cette lutte contre l'immigration clandestine, cette lutte contre les filières d'immigration illégale, je la mènerai, je continuerai à la mener avec détermination et sérieux, sans faiblesse, loin des discours faciles, loin des discours démagogiques, et loin des apparences illusoire, parce qu'il en va de la cohésion sociale de notre pays.

Nous avons, mesdames, messieurs les députés, reçu un mandat du peuple. Nous devons le remplir, faute de quoi nous trahirions la confiance que les Français nous ont manifestée (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), à deux reprises, en 1993 et en 1995.

C'est dans cet esprit que j'entends rechercher avec vous une meilleure application des textes votés il y a quatre ans.

Je ne sous-estime pas la difficulté de la tâche. Le climat dans lequel se déroule notre débat suffit à l'illustrer. D'un côté, des pétitions qui fleurissent, d'autant plus nourries que les problèmes concrets sont largement méconnus !

M. Jacques Myard. Ignorés !

M. le ministre de l'intérieur. De l'autre, des discours truffés de références à l'inégalité des races et le rêve d'une France ethnique, si contraire à l'âme même de notre nation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

N'en déplaise aux uns et aux autres, les Français attendent de nous le règlement approprié des problèmes de la France, dans le respect de sa tradition et de son génie.

M. Jacques Myard. De son esprit !

M. le ministre de l'intérieur. La question migratoire doit être, comme les autres, traitée sans passion, mais avec sérieux et avec discernement. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Arrêtez de crier, messieurs ! En première lecture, vous étiez absents. Maintenant, vous criez ! Un peu de sérieux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Ils font le lit du Front national !

M. René Couveinhes. Les propos du ministre les gênent !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez M. le ministre terminer son propos ! Le groupe socialiste s'exprimera tout à l'heure !

M. Bernard Carayon. Ce ne sont pas des démocrates !

Mme le président. Monsieur le ministre, veuillez poursuivre !

M. Didier Boulaud. C'est un provocateur !

M. le ministre de l'intérieur. Madame le président, je voudrais que les Français voient, face à ce problème, quelle est ici l'attitude de la gauche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mesdames, messieurs les députés, préserver notre identité, c'est à la fois rejeter la perspective d'un laxisme irresponsable ...

M. Christian Vanneste. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... et refuser la chimère d'un rigorisme ignorant les considérations humaines.

Telle est, en définitive, la voie choisie par le Gouvernement, avec le concours et l'accord du Parlement.

La représentation nationale, qui exprime la volonté générale, lui donnera force de loi et consacra, à travers ce texte, une expression juste et réaliste de la tradition républicaine.

Madame le président, mesdames, messieurs les députés, nous nous faisons tous une certaine idée de la France : une France maîtresse de ses lois, une France fière de ses traditions et de son histoire, ...

M. Hervé Novelli. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. ... une France accueillante pour les étrangers, pour ceux qui l'aiment et qui ne veulent pas en profiter, pour ceux qui respectent son droit, ...

M. Pierre Lellouche. Voilà !

M. le ministre de l'intérieur. ... ses lois, car ce sont les lois de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Nous sommes prêts à accueillir en France les étrangers qui aspirent sincèrement à partager notre destin. (*Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et de très nombreux députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent longuement.*)

Mme le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si vous permettez, je débiterai mon propos en disant : « Trop, c'est trop ! »

Entre le délire xénophobe de ceux qui voudraient faire des immigrés des boucs émissaires de tous les maux de notre société, ce qui dispense d'ailleurs de s'interroger sur notre propre capacité à faire évoluer cette même société, ...

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... et les appels à la désobéissance civique de pétitionnaires irresponsables (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qui, par aveuglement idéologique, veulent que tout immigré soit la victime d'un système oppressif, sans voir que certains d'entre eux abusent de l'hospitalité qu'ils trouvent chez nous, ...

M. Yves Rousset-Rouard. Absolument !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... il est temps de dire : « ça suffit » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et de rétablir la vérité face à nos concitoyens.

Or, cette vérité, quelle est-elle ? Eh bien, la vérité est que notre pays, comme d'ailleurs tous ceux qui lui sont comparables, possède une législation sur les étrangers qui, tant bien que mal, il est vrai, s'efforce de concilier l'intégration d'une proportion raisonnable de populations étrangères avec la nécessité de se prémunir contre une immigration sans frein, qui, par son côté massif, donc clandestin, donc souvent délictueux, perturbe les mécanismes de notre société.

Cette législation est conforme aux traditions françaises de générosité et de respect des droits de l'homme. Cette législation doit le rester.

Je n'hésite pas à dire qu'à beaucoup d'égards – procédure de rétention préalable à une mesure d'éloignement, accès aux prestations sociales, regroupement familial –, notre législation est une des plus libérales et des plus libérales qui soient.

M. André Fanton et M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

M. Gérard Léonard. C'est vrai ! Il faut le dire !

M. Jacques Myard. Nous n'avons effectivement pas de leçons à recevoir !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Nous n'avons donc pas, mes chers collègues, à rougir de notre législation sur les étrangers (« *C'est vrai !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), qui, dans sa mouture actuelle, maintes fois remaniée, sans doute trop, résulte de qu'il est convenu d'appeler « les lois Pasqua » ; je préfère les nommer « lois de 1993 ».

Mais cette législation a aussi révélé au feu de l'expérience – mais tous les textes se jugent effectivement à l'expérience – quelques défauts, qui ne remettent pas en cause ces principes généraux, ...

M. Guy Teissier. Tout à fait !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... soit des lacunes dans les dispositifs de contrôle, soit à l'inverse – il faut le dire également – des rigueurs excessives.

J'observe d'ailleurs que le fait que ces mêmes imperfections aillent dans les deux sens suffit bien à prouver qu'elles ne cèdent ni à l'obsession répressive, que certains voudraient faire croire, ni au laxisme généralisé, dont d'autres voudraient accrédiéter, en quelque sorte, l'image.

M. Arnaud Lepercq. C'est le juste milieu !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Je prendrai deux exemples de ce que j'avance.

Les certificats d'hébergement ont pour objet que l'étranger ressortissant d'un pays soumis à l'obligation de visa qui se rend chez nous pour un séjour de courte durée y soit accueilli dans des conditions convenables par quelqu'un qu'il connaît et ne soit donc pas tenté de se maintenir en quelque sorte clandestinement chez nous à l'expiration de ce même visa.

Or, hélas ! souvent, il faut bien le dire, ces certificats donnent lieu – chacun le sait – à un véritable trafic.

Certaines personnes qui, en réalité, n'hébergent jamais aucun étranger fournissent des certificats d'hébergement de complaisance qui n'ont d'autre but que de faciliter l'obtention du visa à des candidats à l'immigration clandestine. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Combien ?

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Il y a là, mes chers collègues, un abus auquel un Etat démocratique a le droit de mettre un terme, car cet abus est la démonstration que l'on bafoue la légalité.

Mais il faut le faire, mes chers collègues, en veillant à ce que la lutte contre les fraudeurs n'aboutisse pas à imposer des obligations inacceptables à la majorité des honnêtes gens, parce qu'accueillir quelqu'un chez soi est un acte intimement lié à la vie privée. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

En sens inverse, l'ordonnance du 2 novembre 1945 comporte deux énumérations : celle des personnes ayant droit à l'attribution d'un titre de séjour et celle des personnes qui, pour des motifs divers, ne peuvent pas faire l'objet d'une mesure d'éloignement – expulsion ou reconduite à la frontière.

L'idéal serait naturellement que les deux listes se recouvrent en quelque sorte intégralement, et je ne cache pas, d'ailleurs, avoir été tenté de déposer un amendement en ce sens.

Mais le fait est qu'elles ne coïncident pas parfaitement et que de cette distorsion naissent des situations dont l'affaire de l'église Saint-Bernard a été l'illustration.

Car, au-delà des outrances auxquelles elle a donné lieu, l'affaire de Saint-Bernard a manifesté l'existence d'une difficulté réelle, non seulement d'une difficulté juridique, mais, permettez-moi de le dire, d'une difficulté humaine.

Il nous appartient, là aussi, de résoudre cette difficulté, mais sans tomber dans l'excès qui conduirait à reconnaître un droit acquis à la régularisation de tout étranger qui aurait réussi à s'introduire sur notre sol. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Voilà quel était l'objet du projet de loi dont nous discutons. Ni plus ni moins.

Mais, pour des raisons que j'avoue personnellement mal comprendre, dès qu'il s'agit de légiférer sur les étrangers, la passion l'emporte sur la raison.

M. Jean de Lipkowski. C'est vrai !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Et c'est bien à un étrange débat que nous avons assisté, et que nous continuons, hélas ! d'assister. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En première lecture, mes chers collègues, la discussion a été, je le dis comme je le pense, parasitée par des initiatives quelque peu exagérées de certains de nos collègues de la majorité, ...

M. André Gerin. Tout à fait !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... élus, il est vrai, de régions dans lesquelles de redoutables problèmes d'immigration clandestine se posent, cherchant à rogner sur tout ce que le texte avait de libéral et également à en rajouter quelque peu sur tout

ce qu'il contenait de répressif, allant jusqu'à proposer, dans certains amendements, par une sorte – permettez-moi de le dire, mes chers collègues – d'amalgame absurde, de rayer d'un trait de plume le droit du sol dans l'attribution de la nationalité française. Ces amendements n'ont, pour l'essentiel, pas réussi, sauf sur un point, judiciairement, je le dis, corrigé par le Sénat, relatif à la régularisation des étrangers résidant en France depuis plus de quinze ans.

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Mais le mal était fait, accédant dans l'opinion l'idée fautive selon laquelle le projet serait inspiré par un souci de répression aveugle, uniquement motivé par la volonté de donner je ne sais quel gage à une fraction de l'opinion tentée par l'extrémisme.

En deuxième lecture, je crains – et je le dis également comme je le pense – que le débat ne soit parasité par des débordements inverses.

Ce texte – décidément « inamendable », nous dit-on, parce que « liberticide » – devrait « être retiré purement et simplement ».

De nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah non !

M. Bernard Carayon. Sûrement pas !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Oui, vous avez bien entendu : « liberticide ». Alain Juppé, Jean-Louis Debré et moi-même sommes des ennemis de la liberté, des tyrans en quelque sorte, qui jettent bas le masque !

M. Julien Dray. On n'a jamais dit ça !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Le parti socialiste, par la voix de son premier secrétaire et du président de son groupe parlementaire, nous explique qu'il faut savoir écouter le mécontentement qui gronde et reconnaître que l'on s'est trompé.

M. Yves Nicolin. C'est le peuple qu'il faut écouter !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Mais, chers collègues socialistes, si nous vous avons écoutés en première lecture, nous n'aurions entendu que le silence ! Car je dois vous rappeler que vous êtes restés curieusement peu loquaces. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Boulaud. Vos propos sont honteux et démagogiques ! Vous êtes des tyrans honteux !

M. Bernard Carayon. Vous n'étiez pas là, messieurs les socialistes !

M. Pierre Lellouche. Bienvenue dans le débat ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Aussi ne puis-je m'empêcher de penser que votre entrée en fanfare dans le débat,...

M. Christian Bataille. Vos propos sont vraiment incorrects !

M. Pierre Lellouche. Les absents ont toujours tort !

M. Jean Ueberschlag. Vous arrivez après la bataille, messieurs les socialistes !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... qui n'est pas d'ailleurs sans me rappeler celle des carabiniers de la chanson qui avaient la fâcheuse habitude d'arriver en retard, pourrait bien être motivée par d'autres considérations...

M. André Fanton. Tout à fait !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... que le seul souci de la défense d'étrangers sournoisement attaqués par un gouvernement brutalement converti à la xénophobie !

Mme Ségolène Royal. Qui court après l'extrême-droite !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Alors, que s'est-il donc passé depuis la première lecture ? Deux événements, c'est vrai, sont intervenus : ...

M. Henri Emmanuelli. Vous avez reculé, voilà tout ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Carayon. Inculpé, taisez-vous !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... l'affaire de Châteauevallon (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Jean-François Copé. Racontez-leur, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Mon cher collègue Emmanuelli, vous me permettez de vous dire que, député, il est vrai, beaucoup plus ancien que vous, donc sans doute plus âgé, j'ai toujours dit, du haut de la tribune de cette assemblée, comme ailleurs, tout ce que je pensais, et je ne vous autorise pas à dire que j'ai reculé. Je vous y autorise d'autant moins que vous n'étiez pas là en première lecture. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Je demande la parole ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-François Copé. Allez, couché !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez s'exprimer le président de la commission.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Je poursuis, madame le président. Je peux même augmenter la voix, si vous le souhaitez.

M. Henri Emmanuelli. C'est courageux !

M. André Fanton. Vous n'étiez pas là en première lecture ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Deux événements, dis-je, sont intervenus : l'affaire de Châteauevallon, d'abord ; l'élection municipale de Vitrolles, ensuite.

Et, dès lors, nous voyons des pétitionnaires, et même le Parlement européen,...

M. Bernard Carayon et M. André Fanton. Scandaleux !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... qui serait mieux inspiré de s'occuper de ce qui le regarde (« Très juste ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre),...

M. André Fanton. Notamment Mme Guigou !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... réclamer l'abandon total du projet, ce qui prouve, mes chers collègues, qu'ils ignorent – et ces pétitionnaires, et le Parlement européen – le contenu du texte qu'ils condamnent, puisque retirer le projet de loi, c'est également retirer l'article 4, auquel vous avez tenu et qui concerne des mesures de régularisation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Bien sûr ! Cela prouve qu'ils ne sont pas sérieux !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Mais j'ai du mal à croire – vous me permettez de le dire – que tous les nazillons de France se soient brutalement agglutinés sur les rives de l'étang de Berre entre Marignane et Vitrolles. J'ai plutôt tendance à croire que si les Vitrollais, qui ne doivent pas être de plus mauvaises gens que mes électeurs de Haute-Savoie, ont, en connaissance de cause,...

M. Pierre Bernard. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... préféré, hélas ! élire un maire du Front national, qui n'est, en réalité, que le prête-nom de son époux, plutôt que de réélire un maire socialiste, c'est peut-être parce que ce dernier avait une réputation douteuse. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ensuite, c'est bien parce que doivent se poser à Vitrolles quelques problèmes considérables de vie quotidienne, difficultés, je le dis, monsieur le ministre, que ni l'Etat ni la municipalité n'avaient su résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dire cela, mes chers collègues, ce n'est pas courir après le Front national ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Et M. de Charette ?

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Dire cela, monsieur Emmanuelli, c'est dire la vérité (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), même si elle heurte notre confort intellectuel ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. C'est du mauvais Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* S'il nous faut être inflexibles sur l'affirmation de l'expression même de nos valeurs, il reste que nous ne combattons pas l'extrémisme avec de vains appels à la vigilance, des défilés sans lendemain ou des anathèmes. Nous devons nous attaquer à des causes d'exaspération qui poussent un nombre sans cesse croissant de nos concitoyens à se jeter dans ses bras.

Mme Suzanne Sauvaigo. Exact !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Si nous voulons couper l'herbe sous le pied du Front national, nous devons commencer à sarcler devant notre porte, sans quoi la mauvaise herbe continuera à

envahir notre jardin, qu'il s'agisse du jardin RPR, UDF, voire socialiste ou, si vous me le permettez, du jardin communiste. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Il convient donc de régler les questions dans les termes où elles se posent, sans se laisser aveugler par les fantasmagories des uns ni assourdir par les cris d'orfraie des autres.

Mme Martine David. Madame le président, il faudra laisser tout le monde dépasser son temps de parole !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* C'est dans cet esprit que la commission des lois a travaillé, et je vais rendre compte très brièvement de ses délibérations. (« Ah ! » sur les bancs socialistes.)

S'agissant de la question des certificats d'hébergement...

M. Christian Bataille. Votre temps de parole est épuisé, monsieur Mazeaud !

M. André Fanton. Et vous, vous êtes épuisant !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... sur laquelle le débat est désormais focalisé, la difficulté consiste à concilier la nécessité de lutter contre un trafic avec la préservation de la liberté de chacun de recevoir chez lui qui il veut.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Dès lors que certains maires déclarent qu'ils n'accorderont aucun certificat d'hébergement,...

M. Didier Boulaud. Des maires de droite !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... violant ainsi délibérément la loi, il nous est apparu que la meilleure solution consistait à transférer aux préfets...

M. Didier Boulaud. Marchiani !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... une responsabilité dont les maires disent ne plus vouloir...

M. Didier Boulaud. Demandez à Marchiani de le faire !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... par la voie de leur association. C'est un point sur lequel je me sens d'autant plus libre de donner satisfaction à celle-ci que je n'en fais pas partie, n'étant pas moi-même élu municipal.

M. Jean Ueberschlag. Ben voilà !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Déjà, mes chers collègues, en première lecture, j'avais dit que les maires ne me paraissaient pas toujours les mieux placés pour prendre les décisions relatives à ces mêmes certificats d'hébergement (*Protestations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) dans la mesure où ils sont soumis parfois à la pression de la population.

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. Gérard Léonard. Il ne faut pas exagérer !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Certains des amendements présentés lors de la première lecture par quelques-uns de nos collègues mon-

traient bien que ces derniers réagissaient souvent davantage en élu local qu'en législateur, c'est-à-dire avec le recul qu'impose l'élaboration de règles destinées à s'appliquer sur l'ensemble du territoire.

De ce point de vue, je n'hésite pas à dire, mes chers collègues, que je fais davantage confiance à l'impartialité des préfets...

M. Yves Bonnet. Très bien ! (*Sourires.*)

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... et de leurs services dont je rappelle que la Constitution leur confie la mission de veiller au respect des lois. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Gérard Léonard. Et à rétablir l'ordre !

M. Julien Dray. Pourquoi ne pas l'avoir fait en première lecture ?

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* La commission des lois a également entendu décharger les hébergeants de toute responsabilité...

Mme Martine David. Madame le président, cela fait combien de temps que M. Mazeaud parle ?

Mme le président. Je me permets de préciser à nos collègues du groupe socialiste qu'ils ont demandé une heure trente pour défendre une exception d'irrecevabilité...

M. Henri Emmanuelli. Nous en avons le droit !

Mme le président. ... et à nos collègues du groupe communiste qu'ils ont réclamé trois heures pour soutenir une question préalable. Il ne me semble donc pas injustifié d'accorder cinq minutes supplémentaires au rapporteur de la commission des lois (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), d'autant qu'il a été maintes fois interrompu. Toutefois, je vais maintenant lui demander de conclure.

Monsieur le président de la commission, je vous rends la parole et vous demande de terminer votre intervention. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Nous nous servons de ce précédent !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Madame le président, je vais conclure.

La commission des lois a également entendu, disais-je, décharger les hébergeants de toute responsabilité dans le fonctionnement du système puisque c'est désormais à l'héberger qu'il conviendra de restituer son certificat aux autorités de police lors de sa propre sortie du territoire national.

A quoi servira cette restitution du certificat d'hébergement sinon, disent certains, à constituer des fichiers d'hébergeants ?

M. Jean Ueberschlag. Et alors ?

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Eh bien, dans la mesure où l'objectif consiste à détecter les hébergeants fictifs...

M. Jean Ueberschlag. Eh oui !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... qui apportent leur concours à des filières d'immigration irrégulière, je dois dire, à titre strictement person-

nel, que je n'y verrais sans doute pas d'inconvénient insurmontable dès lors – et cela va de soi – que leur constitution serait entourée de toutes les garanties imposées par notre législation sur les fichiers automatisés et que leur consultation serait ainsi strictement limitée à son objet, c'est-à-dire à la direction de fraudes éventuelles.

M. Etienne Garnier. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* De toute façon, tel n'est pas le cas. La restitution du certificat d'hébergement permettra simplement de vérifier si l'étranger entré sous le couvert d'un visa touristique a bien quitté le territoire à l'expiration de son visa, et donc, par là même, de contrôler, sinon de tarir une des sources de l'immigration irrégulière.

Sur la régularisation des étrangers en situation irrégulière dans notre pays depuis au moins quinze ans, qui était le deuxième point en discussion, la commission s'est également efforcée de trouver une solution équilibrée.

A la suite du Sénat, et contrairement à ce que l'Assemblée avait décidé en première lecture, la commission a accepté de régulariser la situation de ces personnes en leur accordant la possibilité d'obtenir – et j'insiste sur ce point – la délivrance d'un titre de séjour d'un an dont le renouvellement est naturellement subordonné à l'absence de menace à l'ordre public.

Je n'ignore pas que cela a demandé un effort à certains de nos collègues qui y voient, non sans quelque raison, une sorte de prime à l'illégalité.

M. Jean Ueberschlag. Eh oui !

M. Yves Nicolin. C'est malheureux !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Je les remercie donc de leur apport à une politique d'apaisement tenant compte de la difficulté de certaines situations, disons-le, humainement pénibles.

M. Marc-Philippe Daubresse. Très bien !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* N'oublions pas que si nous devons lutter contre l'immigration clandestine, il n'en demeure pas moins que la France a toujours donné le visage d'une nation humaine. Elle doit continuer à le faire. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais, là aussi, nous avons voulu concilier la générosité et le réalisme en évitant – ce qui aurait été un comble – que les périodes pendant lesquelles un étranger a pu être emprisonné pour crime et délit ne soit comptées comme des années de résidence en France...

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. C'est bien la moindre des choses !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... lui permettant dès lors d'obtenir la régularisation de sa situation à sa sortie de prison.

Mme le président. Pouvez-vous conclure ?

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Voilà, mes chers collègues, sur les deux principaux points restant en discussion, ce que la commission des lois a entendu faire pour parvenir à un texte équilibré.

Sa position peut se résumer en une formule simple : oui, les étrangers ont des droits dans ce pays ; non, les étrangers n'ont pas tous les droits dans ce pays ! (*Applau-*

dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Didier Boulaud. Cela ne veut rien dire !

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Insensible aux obsessions xénophobes des uns comme à l'angélisme tiers-mondiste des autres, elle a voulu se maintenir dans ce juste milieu où les anciens situaient le siège de la vertu. C'est pourquoi la commission des lois vous invite, mes chers collègues, à vous conduire en législateurs vertueux, c'est-à-dire en législateurs modérés. Et c'est la raison pour laquelle, sous le bénéfice de ces mêmes observations, son rapporteur vous demande d'adopter le texte qu'elle vous propose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe République et Liberté. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Exception d'irrecevabilité

Mme le président. J'ai reçu de M. Laurent Fabius et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Bernard Derosier. M. Béteille s'en va !

M. Didier Boulaud. Et Mme Sauvaigo aussi !

M. Laurent Fabius. Madame la présidente, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai déposé au nom de mon groupe une exception d'irrecevabilité visant à ce que l'ensemble du texte appelé « pour faire court », projet de loi Debré, soit retiré.

Je voudrais exposer ici d'abord les arguments précis de droit qui, selon moi, justifient ce retrait, puis examiner avec vous les réflexions plus générales qu'appellent à la fois ce projet, les réactions qu'il suscite et l'esprit dont il s'inspire.

A l'issue de cette intervention et des réponses qui sans doute nous seront faites, je souhaite, s'agissant d'une question de principe, que les députés se prononcent par un scrutin public permettant de fixer sans contestation possible les positions de chacun, éclairées par notre débat. Je demanderai donc ce scrutin. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si nous l'emportons (*Exclamations sur les mêmes bancs*), ce qui n'est pas encore totalement acquis (*Sourires*)...

M. Yves Nicolin. Enfin un peu de bon sens !

M. Jean Ueberschlag. Vous auriez pu demander un tel scrutin en première lecture !

M. Bernard Carayon. Il n'était pas là !

M. Laurent Fabius. ... en raison du fait que cette assemblée issue des élections de 1993 compte, je le rappelle, près de 500 députés de droite et moins de 100 députés de gauche,...

M. Jacques Myard. C'est la volonté populaire !

M. Laurent Fabius. ... la discussion s'arrêtera. Sinon, nous poursuivrons les motions de procédure que prévoient nos règles.

Si ces notions à leur tour ne prévalent pas, l'examen des articles confirmera les raisons de notre opposition.

Enfin, si malgré cela, le texte était adopté, j'annonce d'ores et déjà que nous le déférerons au Conseil constitutionnel. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Bernard Carayon. On s'en fout !

M. Laurent Fabius. ... car nous l'estimons contraire aux règles qui régissent notre droit et à l'esprit de notre devise républicaine.

M. Guy Teissier. Petit joueur !

M. Laurent Fabius. Le texte, tel qu'il nous revient du Sénat, comporte dix-huit articles, numérotés de un à dix,...

M. Guy Teissier. Bravo !

M. Laurent Fabius. ...avec des articles *bis* et des articles *ter*. C'est contre l'ensemble du projet que s'inscrit mon exception d'irrecevabilité.

Sur ces dix-huit articles, plusieurs sont susceptibles d'encourir la censure du Conseil constitutionnel.

M. Yves Nicolin. On verra bien !

M. Laurent Fabius. Et puisque nous sommes par définition dans la maison du droit, je commencerai par une analyse de caractère juridique, peut-être un peu austère, en exposant d'une façon aussi précise que possible les griefs d'inconstitutionnalité qu'il comporte. Pour autant, je relèverai au passage d'autres articles qui, sans être nécessairement inconstitutionnels, n'en sont pas moins critiquables et parfois même dévastateurs.

Je procéderai en examinant d'abord les derniers articles et je terminerai par l'article I^{er}, qui a déjà donné lieu à beaucoup de commentaires et, si je vous ai bien écoutés, à pas mal de variations.

M. Jean Auclair. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

M. Laurent Fabius. J'ai conscience, en commençant par cette analyse, de ne pas tout à fait suivre la mode, car l'opinion, nous explique-t-on, a déjà tranché. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Les sondages ont, dit-on, déjà parlé. Voire !

M. Bernard Carayon. Pas de chance, le peuple est contre vous !

M. Laurent Fabius. Peut-être suis-je un incorrigible optimiste ? Ou plutôt est-ce ma conception du débat : je pense qu'avant de se prononcer – vous le ferez tout à l'heure, mes chers collègues –, il n'est pas inutile de préciser d'une façon très claire de quoi il s'agit, pour que l'opinion et certains commentateurs puissent juger sur pièces.

M. Jean-François Copé. Ce n'est plus du droit, c'est de la politique !

M. Gérard Léonard. Vous pouvez compter sur nous !

M. Laurent Fabius. Mais auparavant, je ferai une remarque d'ensemble. Pour justifier ce texte, vous avez, monsieur le ministre, évoqué à plusieurs reprises la notion d'équilibre. Équilibre entre, d'un côté, ce que j'appellerai une sorte de remords humanitaire après les événements de Saint-Bernard...

M. Yves Nicolin. N'importe quoi !

M. Laurent Fabius. ... et, de l'autre, la demande de durcissement législatif qui, on le sait, monte de votre base parlementaire.

M. Yves Nicolin. Du peuple !

M. Robert Pandraud. Oui, le peuple est contre vous !

M. Laurent Fabius. En fait d'équilibre, la balance n'est pas du tout égale, non seulement parce qu'un seul des dix-huit articles que vous nous proposez va dans le sens d'une très modeste humanisation de la loi Pasqua de 1993, mais encore parce que la logique de votre projet tout entier est en réalité de durcir encore et toujours les interdictions, les obligations et les répressions. Telle est bien la philosophie générale de votre texte, son ressort fondamental. Une formule résume votre projet : « Vous êtes étranger, donc vous êtes soupçonné ». Nous n'acceptons pas cette loi du soupçon ! (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste. – Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Grottesque !

Mme le président. Mes chers collègues, écoutez l'intervention de M. Fabius !

M. Laurent Fabius. Cette appréciation, qui ne vous fait pas plaisir...

M. Yves Nicolin. C'est scandaleux !

M. Laurent Fabius. ... ressort clairement de l'examen des divers articles.

M. Yves Nicolin. De tels propos sont calomnieux !

M. Jean Ueberschlag. Ils sont inadmissibles !

M. André Fanton. M. Fabius est un sophiste !

Mme le président. Silence !

M. Laurent Fabius. L'article 10 sur les nouveaux pouvoirs des officiers de police judiciaire dans les entreprises rappelle les temps qu'on croyait disparus où leur présence s'imposait au détriment de celle des inspecteurs du travail. Déjà la semaine dernière, en deuxième lecture du projet de loi sur le travail clandestin, le Gouvernement avait insisté pour que, dans la lutte contre celui-ci, soit supprimées les prérogatives des inspecteurs du travail. Comme si on oubliait que ce sont les donneurs d'ordre qui sont les vrais responsables du flux des migrants clandestins. C'est aux causes qu'il faut s'attaquer. L'article 10 va à contresens.

M. Didier Boulaud. Très juste !

M. Gérard Léonard. Ce n'est pas sérieux !

M. Yves Nicolin. N'importe quoi !

M. Laurent Fabius. L'article 9 évoque la « rétention » judiciaire. On sait que, depuis la loi du 30 décembre 1993, dite « loi Pasqua », l'étranger qui se soustrait à l'exécution d'une mesure d'éloignement en refusant de produire ses papiers peut être placé en rétention par le juge judiciaire pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours.

M. Lucien Degauchy. Et alors ! Ce n'est pas normal ?

M. Laurent Fabius. Le projet du Gouvernement veut étendre ce régime au cas d'étrangers simplement « démunis de documents transfrontières ». Désormais, le fait d'être sans papiers entraînera une véritable incarcération pouvant durer jusqu'à trois mois.

M. Lucien Degauchy. Et alors ?

M. Jacques Myard. Comme partout en Europe !

M. Laurent Fabius. La peine est disproportionnée par rapport à la gravité de l'infraction. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

L'assimilation entre deux comportements de gravité différente n'est, pour nous, pas admissible.

M. Louis de Broissia. Il faut parfois sortir de la place du Panthéon !

M. Jacques Myard. Oui, regardez ce qui se passe ailleurs, monsieur Fabius !

M. Laurent Fabius. En tout état de cause, cet article ne nous paraît absolument pas acceptable, dans la mesure où beaucoup de sans-papiers – par exemple, des femmes algériennes déboutées du droit d'asile – ne peuvent pas, ne doivent pas être traités comme s'ils étaient des délinquants graves. Or c'est ce que fait l'article 9 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Myard. Vous vous prenez pour qui ?

M. Laurent Fabius. L'article 8 concerne, lui, la rétention administrative. Le projet gouvernemental prévoit que la rétention décidée par le préfet pourra durer non plus vingt-quatre mais quarante-huit heures.

M. Jacques Myard. Quel crime !

M. Lucien Degauchy. C'est une bonne mesure !

M. Laurent Fabius. Attendez de voir !

Cette « réforme », puisque le pavillon de la réforme couvre décidément toutes les marchandises, rendrait désormais impossible tout recours contre un arrêté de reconduite à la frontière. Pourquoi ? Parce que le recours doit être intenté dans les vingt-quatre heures. Or c'est le plus souvent à l'occasion de l'audience du tribunal de grande instance sur la prolongation de la rétention que l'étranger peut prendre contact avec son avocat. Si on découple les deux délais, si on décide vingt-quatre heures pour le recours contre l'arrêté de reconduite mais quarante-huit heures pour la rétention, on fait, en réalité, obstacle à tout droit constitutionnel de recours. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Dupuy. Fantasma !

M. Lucien Degauchy. C'est pour cela que la loi est bonne !

M. Laurent Fabius. Cette disposition, je le souligne en passant, est d'ailleurs proposée par le Gouvernement pour faire échec à une jurisprudence de la Cour de cassation du 22 mai 1996.

M. Charles de Courson. C'est l'Assemblée nationale qui légifère, pas la Cour de cassation !

M. Laurent Fabius. Elle privera désormais l'étranger retenu de l'effectivité du droit à recours. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Carayon. Le Parlement est au-dessus de la Cour de cassation !

M. Laurent Fabius. Qui plus est, en rendant la France passible d'un nouveau jugement défavorable de la Cour européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des

libertés fondamentales (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), très attentive à la notion de procès équitable, elle n'améliorera pas l'image de notre pays. Nous ne pouvons l'accepter !

M. Yves Nicolin. Et vous, vous l'avez améliorée, l'image de notre pays, monsieur Fabius ?

M. Bernard Carayon. C'est une injure à la souveraineté nationale !

M. Laurent Fabius. L'article 8 ne s'arrête pas en si bon chemin. Il entend modifier les conditions dans lesquelles le procureur de la République pourra désormais faire appel de l'ordonnance du juge judiciaire décidant de remettre en liberté l'étranger après la période de rétention de quarante-huit heures. Le projet permettrait de conférer à l'appel du procureur un effet suspensif, alors que l'étranger, lui, n'en bénéficierait pas dans son recours éventuel contre l'ordonnance du juge le maintenant en rétention. L'inégalité de traitement est patente, elle est insolite, elle est choquante, nous ne l'accepterons évidemment pas.

M. Bernard Carayon. On s'en fout !

M. Laurent Fabius. L'article 8 va plus loin encore. Si, au terme d'une première rétention de dix jours, la mesure d'éloignement n'a pas pu être exécutée, une nouvelle rétention pourrait intervenir, celle-là de sept jours. Cette disposition, je vous le signale, vise, là aussi, à faire échec à une décision de la Cour de cassation du 28 février 1996...

M. Jacques Myard. Qui gouverne en France ?

M. Laurent Fabius. ... interdisant qu'une même mesure puisse donner lieu à plus d'un placement en rétention.

Avec cette « réforme » gouvernementale, on pourra ainsi aboutir à une rétention à répétition indéfinie,...

M. Jacques Myard. Elle est de quatre mois en Grande-Bretagne !

M. Christian Vanneste. C'est la loi qui fait le droit, et non l'inverse !

M. Jacques Myard. C'est le monde à l'envers !

M. Laurent Fabius. ... l'étranger pouvant être retenu dix jours, libre sept jours, puis à nouveau retenu dix jours... Tout cela pour tourner à la fois la jurisprudence de la Cour de cassation et celle du Conseil constitutionnel...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est la loi ! A quoi sert-elle ?

M. Jacques Myard. Les propos de M. Fabius sont scandaleux pour le Parlement !

M. Jean-François Copé. Il insulte la souveraineté nationale !

M. Laurent Fabius. ... qui limitent la durée totale de rétention et les atteintes portées à la liberté individuelle. C'est ce que vous appelez un texte d'« équilibre », monsieur le ministre de l'intérieur ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Bernard Carayon. M. Fabius est un anti-parlementaire !

Mme le président. Mes chers collègues, seul M. Fabius a la parole !

M. Laurent Fabius. Je comprends que ce que je dis ne vous plaise pas, mais c'est cela que vous avez voté en première lecture et que nous ne voulons pas qu'on vote à nouveau en deuxième lecture ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Vous n'êtes pas sérieux !

Mme le président. Mes chers collègues, seul M. Fabius a la parole !

M. Laurent Fabius. L'article 5 supprimerait, lui, la commission départementale de séjour, composée de trois magistrats, qui doit être saisie pour avis par le préfet avant tout refus de renouvellement de la carte de séjour temporaire ou de délivrance de titre de séjour à des étrangers pouvant bénéficier d'une carte de résident ou inexpulsables.

M. Lucien Degauchy. C'est une idée à Badinter !

M. Laurent Fabius. Il faut savoir que, avant la loi Pasqua de 1993, l'avis de cette commission devait être conforme. Depuis, cette conformité n'est plus exigée. Le pouvoir réel de décision est donc passé des magistrats au préfet. Mais cela ne suffit pas au Gouvernement actuel. Puisque l'intervention préalable de la commission signifie la faculté pour l'étranger de se faire assister d'un avocat et un débat contradictoire devant une autorité indépendante – ce qu'exige d'ailleurs la directive européenne applicable en la matière –, il faut s'en débarrasser. La suppression de la commission ferait incontestablement régresser les garanties auxquelles le juge constitutionnel est légitimement attaché en matière de libertés individuelles. Cela non plus, nous ne l'acceptons pas !

Le Gouvernement prétend que, s'il veut supprimer cette commission, c'est parce qu'elle n'a plus de raison d'être du fait des régularisations possibles en vertu de l'article 4 du projet de loi. L'examen de cet article montre que cette argumentation n'est pas probante.

M. Georges Tron. Et le Parlement, qu'en faites-vous ?

M. Laurent Fabius. Car, précisément, les articles 4 et 4 bis prévoient les nouveaux cas d'attribution de plein droit de la carte de séjour temporaire et les modalités de renouvellement de la carte de résident. Or ces modalités sont excessivement restrictives.

Le principe était jusqu'ici le renouvellement de plein droit de la carte de résident. Ce principe serait abandonné.

M. Daniel Colin. Et alors ?

M. Laurent Fabius. L'article 4 bis introduit une restriction formulée en termes très généraux – « menace pour l'ordre public » constituée par la présence en France de l'étranger –, ouvrant la porte à l'arbitraire administratif. Il serait grave de toucher ainsi à la carte de résident,...

M. Lucien Degauchy. Ce qui serait grave, c'est que vous reveniez au pouvoir !

M. Laurent Fabius. ... en mettant en cause son renouvellement automatique, alors que ses bénéficiaires sont par définition des étrangers intégrés...

M. Yves Nicolin. Intégrés dans la clandestinité !

M. Laurent Fabius. ... puisqu'ils doivent être sur notre sol depuis plus de quinze années, avec des liens forts, le plus souvent irréversibles, envers notre pays. Tout cela au

nom d'une prétendue « menace pour l'ordre public », dont la caractérisation serait abandonnée à l'appréciation discrétionnaire de l'administration.

Quant aux nouveaux cas d'attribution de plein droit des cartes de séjour temporaires, prévus par l'article 4, ils appellent eux aussi quelques remarques.

Pour l'ensemble des catégories, et s'agissant d'étrangers dont les liens avec la France sont forts et durables, l'attribution de la carte de séjour, et non d'une carte de résident, engendrerait une précarité totalement contraire à l'objectif d'intégration affiché. Les conjoints de Français ne pourraient désormais être régularisés que sous des conditions très contestables. Pendant la première année du mariage, ils ne pourraient en effet pas demander un titre de séjour. Or on sait que, s'ils quittent le territoire français, ils sont réputés rompre la communauté de vie et perdent tout droit à régularisation.

M. Lucien Degauchy. Et les mariages blancs, qu'est-ce que vous en faites ?

M. Laurent Fabius. En d'autres termes, le projet gouvernemental obligerait les conjoints de Français à demeurer en situation irrégulière en France et à être régularisés seulement ensuite. Il y a à la fois une atteinte à la liberté du mariage, composante de la liberté individuelle,...

M. Lucien Degauchy. Et les mariages blancs ?

M. Laurent Fabius. ... une atteinte au droit à une vie familiale normale et une atteinte au bon sens, éléments que protège heureusement notre Constitution.

Mais ce n'est pas tout ! Avec l'article 4, les parents d'enfants français ne seraient régularisables que s'ils exercent l'autorité parentale « et s'ils subviennent effectivement à leurs besoins ».

M. Jean Ueberschlag. Et alors ? Qu'y a-t-il de scandaleux à cela ?

M. Laurent Fabius. Or l'administration interprète cette seconde condition uniquement en termes d'argent, et non d'affection ou d'éducation. Du même coup, on introduirait inmanquablement une discrimination sociale dans les critères et les cas de régularisation.

Les mêmes parents d'enfants français ne seraient régularisables que si l'enfant a moins de seize ans. Cette condition exclurait les parents des enfants qui choisissent de devenir français, ce que ces derniers ne peuvent faire qu'après l'âge de seize ans. L'enfant deviendrait donc français, mais ses parents resteraient clandestins ! Et cela toujours au nom d'une prétendue volonté d'intégration !

M. Jean Ueberschlag. Quel amalgame !

M. Laurent Fabius. Il s'agit – et M. le président Méhaignerie, porteur du projet de loi de 1993 sur la nationalité, en conviendra peut-être – d'un véritable détournement de cette loi. La réforme de 1993 sur la nationalité était présentée par ses auteurs comme non agressive, mais le projet gouvernemental de 1997 utilise cette loi pour bloquer le processus d'intégration que le droit de la nationalité de 1993 se proposait de renforcer.

Quant aux sans-papiers, produits de la loi de 1993, vous refusez d'examiner leur régularisation, même lorsqu'ils sont présents en France depuis plus de quinze ans, et alors que le président Mazeaud n'en dénombre au total que vingt-sept.

M. Jean Ueberschlag. Ce chiffre est faux !

M. Laurent Fabius. Bref, alors que l'article 4 vise, selon le Gouvernement, à éviter la situation des étrangers qui ne sont ni régularisables ni éloignables en vertu de

l'article 25 de l'ordonnance de 1945 sur le statut des étrangers, en réalité, le système prévu par le projet laisserait de côté de nombreux cas et ne mettrait nullement fin aux situations insupportables soulignées l'été dernier par la triste affaire des sans-papiers de Saint-Bernard.

M. Jean Ueberschlag. C'est votre attitude qui est insupportable !

M. Laurent Fabius. L'article 3 introduit dans l'ordonnance de 1945 un nouvel article qui prévoit la possibilité d'une visite sommaire des véhicules circulant dans la bande dite des vingt kilomètres en deçà de la frontière avec les Etats de l'espace Schengen. « Visite » : le terme est opportunément choisi. La « visite » pourra durer... quatre heures.

Quels seront les critères ? On n'en sait absolument rien. Le risque de contrôle au faciès est évident. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Vanneste. Vous, vous soupçonnez la police ! A chacun ses soupçons !

M. Laurent Fabius. Pourtant, par deux fois, le 12 juillet 1977 et le 18 janvier 1995, le Conseil constitutionnel a censuré des dispositions voisines, non pas seulement parce que, dans notre droit, les voitures particulières sont assimilables au domicile, mais parce que l'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, ne jouait pas dans ces textes le rôle qui doit être le sien. On chercherait en vain dans vos propositions la garantie de la liberté individuelle.

J'aurais pu également évoquer les dispositions de l'article 3 de ce projet de loi, qui autorisent la confiscation des passeports, qui imposent une législation d'exception à la Guyane ou qui prévoient la prise et le fichage des empreintes digitales des étrangers. Je pourrais aussi citer l'article 2, qui multiplie les possibilités de contrôle d'identité sur les lieux de travail.

J'ai seulement voulu examiner, sans être exhaustif, des dispositions souvent complexes car c'est notre rôle de législateur. Leur philosophie est transparente. Elles font de ce projet non pas le « texte d'équilibre » que le Gouvernement annonce mais, pour qui croit à la devise de la République, un véritable jeu des sept erreurs.

Encore n'ai-je pas abordé l'article 1^{er}. Comme vous le savez, celui-ci a connu deux versions.

La première, votée par les parlementaires de droite à l'Assemblée nationale et au Sénat, combattue par nous, était ouvertement détestable. Certains l'ont appelé l'article-délation ; je parlerai quant à moi d'article-dénonciation.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Vous n'étiez pas là !

M. Laurent Fabius. Il a déclenché et catalysé l'opposition de beaucoup de nos concitoyens, sur laquelle je reviendrai. Le Gouvernement a dû l'abandonner et a parlé pudiquement à son propos d'« ajustements techniques nécessaires ».

Il semble devoir être remplacé par une seconde version, présentée comme réglant tous les problèmes, mais qui serait, si on la retenait, soit inefficace, soit dangereuse, soit peut-être les deux à la fois.

la première version de l'article 1^{er} est inacceptable.

D'abord parce qu'elle impose au signataire d'un certificat d'hébergement...

M. Jacques Baumel. Une mesure que les socialistes ont votée !

M. Laurent Fabius. ... de signifier à la mairie le départ de l'étranger hébergé. Ce véritable article-dénonciation constitue une « méconnaissance du droit au respect de la vie privée portant atteinte à la liberté individuelle », pour reprendre les termes exacts d'une décision du Conseil constitutionnel du 18 janvier 1995.

C'est aussi ce qu'a souligné le Conseil d'Etat en rendant contre ce texte, le 31 octobre 1996, un avis négatif auquel vous avez passé outre, de même à l'avis négatif de la commission nationale constitutive des droits de l'homme.

C'est ce que nous avons dit à l'Assemblée et au Sénat.

C'était enfin la position du président de la commission des lois de l'Assemblée, M. Mazeaud, auquel je veux rendre hommage pour le combat qu'il a mené en première lecture contre certains de ses amis,...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Vous n'étiez pas là !

M. Laurent Fabius. ... même si le substitut qu'il propose aujourd'hui à l'article-dénonciation ne règle malheureusement pas la question.

C'est enfin ce qu'on ressent des dizaines de milliers de nos concitoyens à travers la France et c'est ce qui a été à l'origine de leurs protestations.

Adopter l'article 1^{er} dans ces conditions serait faire de l'hébergeant un suspect et de l'hébergé un présumé coupable. Le Gouvernement obligerait un citoyen à se faire l'auxiliaire de la police – alors que celle-ci relève de l'Etat – sous peine de sanction pouvant résulter d'une application mécanique de l'article 21 de l'ordonnance de 1945, qui punit l'aide directe ou indirecte à un étranger en séjour irrégulier.

Nous n'acceptons pas ce mécanisme de dénonciation que les députés de la majorité ont voté.

Cette version de l'article 1^{er} est inacceptable pour une deuxième raison : elle suppose la mise en place d'un fichier des hébergeants afin que puisse être appliquée la disposition qui interdit de délivrer un nouveau certificat à ceux qui auraient détourné la procédure ou négligé de signaler le départ d'un étranger dans les deux ans précédant une nouvelle demande. On peut jouer sur les mots en appelant cela archives. Quand on sait que plusieurs dizaines de certificats d'hébergement sont demandés chaque année, j'appelle cela un fichier.

M. Richard Cazenave. Caricature !

M. Laurent Fabius. Ce projet est donc contraire aux libertés, au point que, après l'avoir soutenu mordicus et l'avoir voté, vous avez fini, mesdames, messieurs de la droite, et vous aussi, messieurs les ministres, par l'abandonner, non sans tenter au passage une opération rideau de fumée en expliquant, ce qui est malhonnête (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

M. Yves Nicolin. En malhonnêteté, vous vous y connaissez !

M. Eric Doligé. Ne parlez pas d'honnêteté !

M. Laurent Fabius. Vous avez quelque chose à me dire sur ce sujet, monsieur ? Non ? Alors, taisez-vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Lucien Degauchy. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous !

M. Jean-François Copé. Attention, c'est le Premier ministre de la France ! (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Fabius. C'est intellectuellement malhonnête, car vous prétendez qu'il s'agit simplement de confirmer ce que la gauche a fait en 1982.

M. Thierry Mariani. Laxistes !

M. Laurent Fabius. La réalité est tout autre, vous le savez bien, elle est même inverse. Car les certificats institués par un décret de 1982 dans le contexte « libéral » de la loi d'octobre 1981, jugés parfaitement légaux, eux, par le Conseil d'Etat, n'avaient qu'un but : préserver la dignité de l'étranger accueilli sur notre sol, lui garantir un toit, assurer sa santé physique et morale, mettre fin à l'exploitation de la misère des plus pauvres à laquelle se livrent les marchands de sommeil.

Ceux que vous voulez ou vouliez instituer par l'article 1^{er} sont d'une autre nature. Sans souci de la jurisprudence du Conseil constitutionnel, désavoués par le Conseil d'Etat et par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ils négligent les libertés individuelles et la protection de la vie privée. Ils encouragent la dénonciation d'un visiteur, d'où le fichage. Bref, alors que les certificats d'hébergement étaient au départ des procédures d'accueil, votre article 1^{er} les transforme en un processus de dénonciation.

M. Didier Boulaud et M. Christian Bataille. Voilà la vérité !

M. Laurent Fabius. Devant le tollé que cette disposition commençait à susciter dans l'opinion, vous avez présenté, Gouvernement et président de la commission des lois ensemble, une proposition différente. Elle ne fait pas encore, bien sûr, formellement partie du projet, mais elle a été adoptée par une majorité de parlementaires en commission et on peut donc, sans travestir les faits, estimer que c'est aujourd'hui votre deuxième version de l'article 1^{er}. Or, quand on examine attentivement les mécanismes de l'article 1^{er}, on s'aperçoit que la seconde version ne vaut pas beaucoup mieux que la première. Certes, les hébergeants n'auraient plus à déclarer le départ de leurs invités et la menace de la délation s'estomperait. Mais de graves défauts demeurent ou apparaissent, en particulier celui du fichage, et même du fichage national.

Le système proposé, en effet, ferait obligation au visiteur étranger de remettre lui-même le certificat d'hébergement à la police au moment de sa sortie du territoire, cependant que les préfets – et non plus les maires – seraient chargés de la délivrance des certificats.

Avec ce système, si on veut détecter les étrangers qui se maintiendraient illégalement, il faudrait donc comparer la liste des sortants et celle des entrants.

M. Robert Pandraud. Absolument !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et alors ?

M. Laurent Fabius. Il faudrait donc un fichier national sur lequel figureraient nécessairement les hébergés et les hébergeants.

M. Jacques Myard. Et alors ? Qui fait venir les hébergés ? Ce sont bien les hébergeants !

M. Laurent Fabius. On retrouve donc les défauts de l'ancien article 1^{er} : la dénonciation a peut-être disparu, mais le fichage des hébergeants est maintenu. (*Applau-*

dissements sur les bancs du groupe socialiste.) Il s'aggrave même, car il est national. On nous répondra que la procédure est objective puisque le préfet remplace le maire.

M. Jacques Myard. Irresponsable !

M. Laurent Fabius. Je suggère de demander à M. Léotard ce qu'il pense des garanties d'objectivité qu'offrirait le comportement d'un certain préfet si on le chargeait du contrôle des certificats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Richard Cazenave. Saboteur de la République !

M. Laurent Fabius. M. Mazeaud souligne qu'en prévoyant une motivation du refus de viser le certificat d'hébergement par l'autorité préfectorale, il ouvre de nouvelles possibilités de recours juridictionnel.

Je lui fais remarquer que, puisque la délivrance d'un visa n'est pas une mesure d'ordre public mais une formalité administrative, cette motivation s'imposait en vertu de la loi de 1979 modifiée en 1986 sur la transparence des décisions administratives, et que, dès lors, on ne voit pas l'avancée juridique.

Admettons, ajoutera-t-on, mais, au moins, il y aura l'efficacité. Illusion, mes chers collègues ! La France fait partie de l'espace Schengen. Rien n'empêcherait un visiteur débarqué à Paris de quitter l'Europe à Francfort ou ailleurs. Pour être efficace, il faudrait que le fichage qui n'est pas encore mis en place en France, le soit à l'échelle de toute l'Europe, ce qui supposerait que nos voisins, qui ont des pratiques différentes, le veuillent ; or tel n'est pas le cas.

M. Jacques Myard. Ce n'est pas sûr !

M. Laurent Fabius. Le Gouvernement nous affirme que l'article 1^{er} permettra de respecter les libertés et d'assurer l'efficacité dans la lutte contre l'immigration clandestine.

M. Thierry Mariani. C'est vrai !

M. Laurent Fabius. Je lui réponds que le résultat sera l'inefficacité et le fichage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Avec, au surplus, un risque d'absurdité juridique. Déjà, le cas de Mme Deltombe a légitimement choqué. Vous vous apprêtez à en créer d'autres. Car avec votre loi, si l'étranger quitte le domicile de l'hébergeant sans sortir du territoire, ou s'il sort du territoire par un poste non équipé d'un terminal, celui qui l'aura hébergé sera réputé avoir accueilli un étranger « douteux ». Dès lors, il ne pourra plus accueillir un autre étranger,...

M. Jean-Paul Anciaux. Très bien !

M. Laurent Fabius. ... puisque c'est un des cas de refus du visa préfectoral à un certificat d'hébergement que propose l'amendement du président Mazeaud.

L'hébergeant risque donc d'être sanctionné pour une faute qu'il n'a pas lui-même commise.

M. Christian Bataille. Les fachos sont contents !

M. Laurent Fabius. Dans le pire des cas, par une application extensive de l'article 21 de l'ordonnance de 1945, revue par la loi Paqua, l'hébergeant pourra même être soupçonné de complicité ou d'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier d'un étranger et poursuivi comme tel. Inefficace, dangereux, kafkaïen, ou tout cela à la fois ! (*Applau-*

dissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Monsieur le ministre, ces remarques, qui ne plaisent pas à tous mais qui sont appuyées sur l'analyse des textes, montrent, pour qui veut procéder à une étude précise, que c'est non seulement l'article 1^{er}, mais l'ensemble du texte gouvernemental qui est irrecevable.

Je souhaite à cet égard vous rendre attentif au détournement politique qui est en train de s'opérer.

M. Jacques Myard. C'est un spécialiste qui parle !

M. Laurent Fabius. Car votre loi, et notamment son article 1^{er}, ont déclenché une sorte de fronde morale. Vous l'avez d'abord qualifiée de « bulle de savon », puis, vraisemblablement piqué aux yeux, vous avez dû reculer.

Mais, en modifiant l'article 1^{er} d'une façon qui, je l'ai montré, ne résout rien, vous comptez faire oublier le reste de la loi que cet article consacre.

Personne ne sera dupe de la manœuvre : l'article 1^{er}, c'est l'arbre ; enlevez l'arbre, il reste la forêt.

M. Jacques Myard. Il est vrai qu'il faut des arbres pour faire une forêt.

M. Julien Dray. Cette forêt est un cache-misère !

M. Jacques Myard. Mieux vaut un cache-misère qu'un cache-sexe !

M. Laurent Fabius. Nous souhaitons que la forêt de cette mauvaise loi ne prospère pas.

Car, pour conclure cette partie de mon propos, qu'est-ce qui se manifeste clairement à travers la diversité de ces articles ?

D'abord, vous voulez renforcer l'arbitraire : arbitraire, lorsque les étrangers « inéloignables » se voient proposer non la carte de résident, mais une carte de séjour temporaire (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ; arbitraire, lorsque les parents d'enfants français ne sont régularisables que jusqu'à ce que ces enfants aient seize ans ; arbitraire, lorsque vous remettez en cause le renouvellement automatique de la carte de résident. (« Très bien ! » sur les mêmes bancs.)

Cet arbitraire, nous ne l'acceptons pas !

M. Didier Boulaud. Exact !

M. Laurent Fabius. Ensuite, au moment où vous dites souhaiter une grande réforme de la justice, vous vous méfiez du judiciaire, et cela transparait dans toutes vos propositions. (« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous voulez supprimer la commission départementale de séjour composée de magistrats. Vous voulez légiférer pour faire échec à la jurisprudence de la Cour de cassation. Vous voulez instaurer une inégalité devant l'appel qui permettrait au seul ministère public de dresser un obstacle à la décision des premiers juges...

M. Jacques Myard. Voilà qu'il conteste l'appel, maintenant !

M. Laurent Fabius. En vous éloignant sans cesse de ces principes de l'Etat de droit, vous accroissez l'insécurité juridique. Cela, nous ne l'acceptons pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Georges Tron. La loi, c'est ici qu'elle se fait !

M. Laurent Fabius. Enfin et surtout, vous voulez, vous allez fabriquer de l'irrégularité, de l'insécurité et de la clandestinité !

Votre projet, censé mettre un terme à des situations absurdes engendrerait de nouvelles absurdités et de nouvelles clandestinités forcées. Les conjoints de Français devraient vivre clandestinement un an après leur mariage pour pouvoir être régularisés. Les parents d'enfants français pauvres devraient rester clandestins, tout comme les parents des enfants qui choisiraient, entre seize et dix-huit ans, de devenir Français.

M. Charles Cova. Etre Français, cela se mérite !

M. Laurent Fabius. Avec ces dispositions, il vous serait alors possible d'invoquer, dans quelque temps, la prétendue multiplication des étrangers en situation irrégulière pour durcir encore davantage la loi.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce serait une spirale !

M. Laurent Fabius. Vous savez pourtant, chiffres à l'appui, que les étrangers ne sont pas plus nombreux sur notre sol aujourd'hui qu'il y a trente ans.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est vrai !

M. Robert Pandraud. Ce ne sont pas les mêmes !

M. Laurent Fabius. Mais vous savez aussi qu'il y avait plus d'étrangers en situation irrégulière à la fin février 1997 qu'à la fin février 1993... (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Myard. Et voilà !

M. Laurent Fabius. Pourquoi ? Parce qu'entre-temps la loi Paqua a « fabriqué » des clandestins (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), placé en situation irrégulière des milliers d'étrangers intégrés, qui ont pourtant travaillé et cotisé, qui ont des enfants scolarisés en France et dont l'avenir est sur notre sol.

M. Jacques Myard. Quelle confusion !

M. Jean-François Copé. C'est dingue !

M. Laurent Fabius. La loi Paqua de 1993 a fabriqué, après coup, sa propre justification... (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur !

M. Laurent Fabius. ... en amplifiant l'irrégularité contre laquelle elle prétendait lutter. Et vous voulez, consciemment ou non, utiliser aujourd'hui la même méthode.

Chaque loi nouvelle prépare ainsi les conditions du durcissement qu'opérera la suivante. Dans ce mouvement législatif permanent, on sait trop derrière quoi et derrière qui court le Gouvernement...

M. Didier Boulaud. Le Pen !

M. Christian Bataille. Marchiani !

M. Jean-Pierre Philibert. Propos indignes !

M. Laurent Fabius. ... en une compétition ruineuse où les valeurs de la République ne cessent de reculer. Cela, nous ne l'accepterons pas ! (*Applaudissements sur les bancs*

du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jacques Myard. Vous n'avez pas le monopole de la République !

M. Laurent Fabius. Madame la présidente, mes chers collègues, j'ai qualifié ce texte de « jeu des 7 erreurs ». Or il y a certainement, au sein des groupes de droite, de remarquables juristes, des femmes et des hommes épris des principes républicains, qui pressentent ou qui voient ces atteintes et qui, pourtant, soutiennent ce texte.

Alors, pourquoi ? L'opposition des convictions politiques ne dispense pas de chercher à comprendre les raisons de l'autre.

M. Jacques Myard. Assurément !

M. Laurent Fabius. J'ai donc lu et écouté vos propos, messieurs les membres du Gouvernement, et j'en suis arrivé à la conclusion que deux grandes séries de raisons justifient, aux yeux de la droite, ce projet. Aucune cependant ne me paraît convaincante.

M. Jacques Myard. Ce n'est pas grave !

M. Laurent Fabius. Mais avant d'y venir, je voudrais dire un mot – je crains de vous faire réagir, ce que je ne souhaite pourtant pas – sur la fameuse question de la désobéissance civique. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Myard. Voilà qui nous intéresse !

M. Laurent Fabius. Cette loi a si profondément choqué certains citoyens, certains responsables,...

M. Jacques Myard. Vous aussi, j'espère !

M. Laurent Fabius. ... que la question a été évoquée.

M. André Fanton. Elle n'a pas été qu'« évoquée » !

M. Laurent Fabius. Je suis convaincu que plusieurs orateurs de la droite y reviendront car c'est un argument qui fait facilement mouche.

Comment ? Des législateurs qui veulent désobéir à la loi ? Des hommes et des femmes qui disent vouloir combattre l'extrême droite et qui la dédouanent par avance de ses éventuels et futurs manquements à la législation ?

M. Jacques Myard. Jusqu'ici, c'est bon !

M. Patrick Ollier. Oui, l'analyse est excellente !

M. Laurent Fabius. Je suis sûr que nous pourrions avoir sur ce sujet une discussion passionnante, à l'issue de laquelle nous conclurions – ce serait en tout cas mon attitude – qu'en règle générale la loi doit être évidemment respectée. (« Bravo ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie Française et du Centre.)

M. Georges Tron. En règle générale !

M. Laurent Fabius. Elle est même faite pour cela et le législateur serait mal fondé à la nier. Mais nous concluons aussi qu'il peut exister des circonstances tout à fait exceptionnelles où une obligation de nature morale, plus haute que le droit positif,...

M. Jacques Myard. Il insulte le suffrage universel ?

M. Laurent Fabius. ... autoriserait à désobéir.

M. André Fanton. Voilà qui va faire plaisir à Mme Neiertz !

M. Laurent Fabius. Vous l'avez fait vous-même en laissant certains maires, agissant au nom de l'Etat, refuser de délivrer des certificats d'hébergement dans le passé alors qu'ils y étaient obligés par la loi ! Vous n'avez pas réagi.

M. Jean-Yves Le Déaut. Absolument !

M. Georges Tron. Et M. Frêche ?

M. Jacques Masdeu-Arus. On pourrait citer plusieurs maires socialistes !

Mme le président. Mes chers collègues, écoutez M. Fabius !

M. Laurent Fabius. L'ennui, pour celles et ceux qui voudraient traiter aujourd'hui, ici et longuement, de cette question, c'est qu'elle ne se pose pas puisque, précisément, nous sommes en train d'examiner ce qui n'est encore qu'un projet de loi.

Le problème aujourd'hui n'est pas du tout d'appliquer ou de ne pas appliquer une loi qui n'existe pas : c'est de faire en sorte, puisqu'elle est mauvaise, qu'elle ne soit pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Myard. M. Fabius s'adresse là à M. Jospin !

M. Laurent Fabius. Je reviens aux raisons de la droite et du Gouvernement pour soutenir ce texte.

D'abord, et vous nous l'avez dit, monsieur le ministre, il faudrait voter ce texte parce qu'il permettrait de lutter efficacement contre l'immigration clandestine. Lutte nécessaire en soi, et qui le serait aussi parce que ce serait une façon de défendre les immigrés légaux qui, sinon, seraient les premières victimes de l'immigration irrégulière. (*« Très juste ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. Vous avez tout compris !

M. Laurent Fabius. Rappelons la réalité des chiffres pour éviter les amalgames.

M. Patrick Ollier. Cela vous va bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Les spécialistes de l'amalgame sont à droite !

M. Laurent Fabius. Par rapport à ce qu'elle était il y a dix ans, l'immigration permanente n'a cessé de baisser, même si beaucoup prétendent le contraire, dans toutes les nationalités et toutes les catégories d'entrée.

M. Didier Boulaud. Absolument !

M. Laurent Fabius. Au milieu des années 80, on comptait 150 000 entrées permanentes. On en compte maintenant 65 000.

M. Jacques Myard. N'avez-vous pas dit tout à l'heure qu'il y avait eu une augmentation ?

M. Laurent Fabius. Les demandeurs de droit d'asile étaient plus de 15 000 ; ils sont aujourd'hui 6 000. Le regroupement familial même, ce support de toutes les craintes et, parfois, de tous les fantasmes, a reculé. C'est la preuve s'il en est que l'immigration en France est en train, dans les faits, de se réduire.

M. Gérard Léonard. En tout cas, ce n'est pas grâce à vous !

M. Laurent Fabius. Il n'est pas jusqu'à la population salariée étrangère qui ne reflue, faisant là aussi fi de quelques contrevérités assénées, en particulier sur le fait que le

phénomène serait dû à des lois récentes. Car, comme le relèvent la direction des populations et des migrations ainsi que l'INED, c'est à cause de la grave crise économique et sociale que continue de subir notre pays.

Il n'y a donc pas de montée massive de l'immigration. C'est même le contraire qui est vrai !

M. Christian Bataille. Très juste !

M. Henri Emmanuelli. Absolument !

M. Didier Boulaud. Il fallait que cela soit dit !

M. Christian Dupuy et M. Jacques Myard. Ce n'est pas d'une loi de circonstance que nous discutons !

M. Laurent Fabius. Vous nous dites : ne vous opposez pas à ce texte, il ne concerne pas les 80 millions d'étrangers qui passent chaque année en France, pas plus que le 1,5 million qui vient chez nous avec un visa de court séjour ! Il concerne seulement 150 000 personnes qui ont besoin d'un certificat d'hébergement. Arithmétiquement, c'est exact.

M. Jacques Myard. Il n'y a pas que celles-là !

M. Laurent Fabius. Mais outre que ces 150 000 personnes sont 150 000 femmes et hommes qu'il convient de respecter comme tels, votre texte aurait inévitablement un effet de contagion.

J'ai dit que la logique de ce texte, même si vous la contestez, était la suivante : « Vous êtes étranger, donc vous êtes soupçonné. » (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Léonard. Ce n'est pas sérieux !

M. André Fanton. M. Fabius dit n'importe quoi !

M. Laurent Fabius. Cela emporte des conséquences allant bien au-delà de la situation des immigrés clandestins.

M. André Fanton. M. Fabius est un provocateur !

Mme le président. Silence, monsieur Fanton !

M. Laurent Fabius. Cela rend précaire la position de tous les étrangers en France. Cela risque de fragiliser le sentiment indispensable d'intégration de nombreux immigrés de la première et de la deuxième génération qui sont ou qui deviendront français.

M. Gérard Léonard. Allez donc dans les pays européens voisins et vous verrez ! Vous et vos amis jouez aux apprentis sorciers !

M. Laurent Fabius. Cela met en cause la tradition, le message et même l'ambition universaliste de notre pays.

M. Christian Dupuy. Rien que cela !

M. Laurent Fabius. En passant, cela risque de miner le développement de la francophonie et c'est autant d'étudiants d'Afrique ou d'Asie qui ne viendront pas rechercher leur diplôme d'ingénieur en France : ils gagneront probablement les Etats-Unis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Fanton et M. Jacques Myard. N'importe quoi !

M. Laurent Fabius. C'est une certaine image de notre pays, un pays plus grand que lui-même précisément parce que son message a toujours été universel, qui risque d'être durement blessée.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ces propos sont affligeants et indignes !

M. Laurent Fabius. Monsieur le ministre, le XXI^e siècle sera – il l'est déjà – celui des échanges, des brassages, de la dimension mondiale. Cela n'exclut pas la fixation de règles, au contraire, mais cela exclut le repli sur soi et la fermeture... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Mme le président, présidez !

Mme le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Laurent Fabius. C'est ce nouveau siècle que vous êtes en train de refuser ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Léonard. Il est scandaleux et irresponsable de faire un tel amalgame !

M. Jacques Myard. C'est n'importe quoi !

M. Patrick Ollier. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Laurent Fabius. Aborder ce thème, c'est évidemment exposer la conception qu'on se fait soi-même de la politique de l'immigration, des droits et des devoirs de chacun et de l'identité de la nation.

Notre conception repose sur deux piliers : d'une part, les étrangers en situation régulière doivent être traités avec dignité et respect.

M. Jacques Myard. Ce n'est pas la peine de le dire !

M. Laurent Fabius. Il ne sert donc à rien d'agiter le mythe d'une immigration zéro, qui est contraire à toute réalité économique et sociale comme à l'histoire et à la genèse de notre nation.

M. Christian Dupuy. Personne ne l'a fait !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Mieux vaut parler d'une immigration « clandestine » zéro !

M. Laurent Fabius. L'immigration ne doit être une arme ni de diversion ni de division pour les Français et pour les étrangers qui vivent sur notre sol.

M. Jacques Myard. Alors, taisez-vous !

M. Laurent Fabius. Le progrès se nourrit d'échanges, l'identité française d'apports extérieurs.

M. Christian Dupuy. Qui le conteste ?

M. Laurent Fabius. Si certains pensent le contraire, qu'ils ouvrent les yeux !

Nous vivons dans un monde où les idées, les capitaux, les marchandises sillonnent de plus en plus la planète. Et les hommes ne le pourraient pas ? Cela n'aurait pas de sens !

M. Christian Dupuy et M. Jacques Myard. Hors sujet !

M. Laurent Fabius. Comme pourraient le dire de nombreux médecins de nos hôpitaux, beaucoup de professeurs de nos collègues issus de l'immigration, certains informaticiens de nos entreprises, des savants, des artistes, des écrivains...

M. Gérard Léonard. Tout cela n'a pas de sens !

M. Laurent Fabius. ... ou tout simplement des ouvriers, des artisans, des commerçants, des employeurs...

M. Christian Dupuy. Hors sujet !

M. Laurent Fabius. ... l'immigration a été, elle est et elle restera nécessaire, même si cela vous déplaît. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. Quelle démagogie !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez parler M. Fabius !

M. Laurent Fabius. En revanche, l'immigration irrégulière doit être combattue, mais pas par la délation.

La lutte contre les flux illégaux d'entrée sur notre territoire ne peut pas s'opérer au mépris des traditions de la République.

M. Jacques Myard. Vous êtes un équilibriste, monsieur Fabius ! C'est du trapèze !

M. Jacques Vernier et M. Jean-François Copé. Quelle hypocrisie !

M. Laurent Fabius. Dans un Etat démocratique, y compris à l'égard des non-nationaux, la répression doit être l'exception, et elle ne peut pas se substituer aveuglément à la protection qui doit demeurer la règle. Encore faut-il s'attaquer aux causes. S'il n'existait pas d'employeurs de main-d'œuvre clandestine, cette dernière n'existerait évidemment pas. C'est à eux qu'il faut s'en prendre,...

M. Jacques Myard. C'est vrai !

M. Laurent Fabius. ... aux donneurs d'ordre, aux organisateurs de filières, aux exploités de taudis, au lieu de les ménager ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Myard. C'est fait !

M. Lucien Degauchy. C'est pour cela qu'il faut des contrôles d'identité !

Mme le président. Monsieur Degauchy, silence, s'il vous plaît !

M. Patrick Ollier. M. Fabius est un provocateur !

Mme le président. Monsieur Fabius, vous avez la parole.

M. Laurent Fabius. J'ajoute que, pour mieux encadrer l'immigration, de nombreuses pistes existent que vous n'avez que peu ou pas du tout explorées.

M. Jean-François Copé. Et vous ?

M. Laurent Fabius. Au lieu de vous mettre à dos nombre d'opinions publiques étrangères (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*),...

M. Jean-Yves Le Déaut. Ils ne lisent que *Le Figaro* !

M. Laurent Fabius. ... au moment où l'on évoque pourtant, à juste raison, la nécessité d'une grande politique africaine, pourquoi n'avez-vous pas entrepris d'intensifier les politiques de convention avec les Etats ou avec leurs régions qui retiennent leurs nationaux ?

M. Rudy Salles. Que ne l'avez-vous fait ?

M. Laurent Fabius. Pourquoi ne pas déterminer les flux d'entrées de travailleurs étrangers avec certaines professions, qu'il n'est pas besoin d'énumérer tant chacun les connaît ?

Pourquoi ne pas pourchasser les employeurs clandestins autrement que par ces grands moulinets verbaux que propose notamment la nouvelle loi sur le travail illégal ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Léonard. On l'a fait !

M. André Fanton. Il faut venir à l'Assemblée plus souvent, monsieur Fabius !

Mme le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Laurent Fabius. Au lieu de laisser des Etats, eux réellement étrangers pour le compte, édifier des mosquées, et laisser des imams prononcer des prêches enflammés, pourquoi ne pas organiser une représentation de l'islam, deuxième religion de France ?

Au lieu d'alterner entre le ridicule...

M. Rudy Salles. Ridicule vous-même !

M. Laurent Fabius. ... et l'odieux dans le traitement des sans-papiers, pourquoi ne pas mettre en place, sous le contrôle du juge, une médiation dans la régularisation, et en revenir à la logique du droit du sol puisque, on le sait bien, une infime minorité des enfants étrangers nés en France ne choisissent pas notre nationalité ?

Au lieu d'accuser nos partenaires d'une vigilance insuffisante à leurs frontières, pourquoi ne pas avancer la proposition d'un titre de séjour européen qui, comme le passeport des nationaux des Quinze, serait commun à toute l'Union ?

Voilà quelques-uns des principes et des actes concrets sur lesquels devrait s'appuyer une politique efficace et humaine de l'immigration. Mais nous n'en trouvons guère de trace aujourd'hui.

En effet, ce projet de loi, en réalité, fait l'inverse. Il pratique une sorte d'inversion des valeurs, où est rejetée l'hospitalité et où l'exclusion est souvent célébrée.

M. Gérard Léonard. Ce n'est pas sérieux !

M. Patrick Ollier. C'est surtout faux !

M. Laurent Fabius. Vous accusez la gauche de laxisme, non parce que telle est la réalité, mais parce que cela correspond à la caricature que vous voulez construire pour mieux nous attaquer. C'est absurde !

M. Jacques Myard. Vous vous êtes caricaturé vous-même !

M. Laurent Fabius. Ce n'est pas être laxiste que de proposer, comme nous le faisons, une politique d'immigration dont l'ambition est d'être efficace tout en restant authentiquement humaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Pringalle. Si le parti socialiste était efficace, cela se saurait !

M. Laurent Fabius. Et cela en respectant, j'y insiste, trois principes.

Premier principe : l'intégration. Elle repose d'abord sur la laïcité, dont la règle en matière d'immigration est la neutralité des appartenances naturelles ou ethniques, au profit de l'adhésion au principe de la citoyenneté républicaine.

M. Gérard Léonard. Voilà une incantation dérisoire, dont vous avez l'habitude !

M. Laurent Fabius. Le rôle de l'Etat est de réaffirmer ce principe, de le faire respecter pour qu'avant de penser qu'ils sont nés africains, maghrébins ou asiatiques, les immigrés affirment qu'ils ont choisi de vivre français. Notre règle, c'est le droit du sol et non pas le droit du sang.

M. Christian Bataille. Bravo !

M. Jacques Myard. C'est les deux !

M. Laurent Fabius. Le deuxième principe de la République en matière d'immigration doit être la protection des droits.

Les premières victimes de l'immigration clandestine sont évidemment les clandestins. Nous ne stopperons pas l'immigration clandestine tant que les responsables vérifiables de cette exploitation de la détresse humaine ne seront pas pourchassés.

M. Patrick Ollier. Qu'avez-vous fait pendant vingt ans ?

M. Laurent Fabius. La fermeté de la puissance publique doit s'exercer, mais elle doit s'exercer vraiment à l'encontre de ceux qui profitent de ces exactions...

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Chiche !

M. Christian Bataille. Vos copains !

M. Laurent Fabius. Troisième principe : la coopération et l'aide au développement.

Ce qui chasse les immigrés hors de chez eux, c'est le plus souvent la pauvreté et la misère.

M. Jacques Myard. Je croyais que c'était les donneurs d'ordre ?

M. Laurent Fabius. Comment prétendre canaliser ces mouvements si rien n'est fait, ou si peu, pour aider leur pays à lutter contre le mal-développement et la faim, pour leur offrir une chance d'échapper à notre modèle économique, qui fait les pays riches si riches et qui affame les pays pauvres ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Lucien Degauchy. Vous avez fait quelque chose d'intelligent pour remédier à cela ?

M. Christian Vanneste. Le Carrefour du développement, par exemple !

M. Laurent Fabius. On ne traite pas sérieusement de l'immigration tant qu'on ne propose pas un modèle de développement différent, dont les termes des échanges extérieurs seraient moins inégaux, la répartition interne moins injuste et les opérateurs moins corrompus.

M. Richard Cazenave. Tout ça, c'est du bidon !

M. Patrick Ollier. Votre politique du développement ? On la connaît ! Demandez à Christian Nucci !

M. Laurent Fabius. La mission de la France est d'encourager la démocratisation et de favoriser le développement.

M. Patrick Ollier. Démago !

M. Laurent Fabius. On ne peut en aucun cas prétendre que la France mène aujourd'hui ce combat lorsqu'on constate que recule l'aide publique au développement. Cela aussi devra être changé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Myard. Vous avez oublié le Carrefour du développement !

M. Richard Cazenave. « Papa-m'a-dit » : voilà ce qu'est la politique africaine socialiste !

M. Lucien Degauchy. Bla-bla-bla !

M. Laurent Fabius. L'autre motif que vous invoquez – peut-être pas vous, monsieur le ministre de l'intérieur, qui dites n'en parler jamais, mais beaucoup de vos amis le font –, l'autre raison réelle de cette loi est qu'elle serait un rempart contre l'extrême droite, à la fois absente de ce débat et en fait terriblement présente.

M. Christian Dupuy. Vous, vous êtes sur le marche-pied !

M. Christian Vanneste. L'extrême droite est présente à cause de vous !

Mme le président. Mes chers collègues, je vous en prie.

M. Christian Vanneste. Vous ne cessez d'agiter l'extrême droite comme un chiffon, mais c'est vous qui l'avez amenée !

M. Laurent Fabius. Je vous suggère, mon cher collègue, de réserver votre énergie pour tout à l'heure.

M. Jacques Masdeu-Arus. En 1981, elle représentait 3 % contre 15 % aujourd'hui !

Mme le président. Mes chers collègues, faites silence !

M. Laurent Fabius. L'extrême droite risque d'être la bénéficiaire de ce mouvement législatif perpétuel, de cette obsession savamment construite que j'évoquais il y a quelques instants.

L'argument est même poussé plus loin : on ne pourrait pas à la fois combattre cette loi et combattre le Front national. Je pense qu'il s'agit là d'une méprise grave et même, en réalité, d'un sophisme.

M. Jacques Masdeu-Arus. C'est votre bébé. C'est la génération Mitterrand !

M. Laurent Fabius. Car au lieu de constituer un rempart, une telle loi risque d'alimenter le mauvais feu. (*« C'est vous les incendiaires ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Aucune nécessité, aucune urgence, je l'ai montré, ne justifiait ce texte. Là où il aurait suffi de quelques mesures simples et pratiques, susceptibles de mettre fin à l'injustice et au désordre qu'avait laissés votre prédécesseur, vous avez préféré vous soumettre au tropisme d'une partie extrême de votre majorité.

M. Rudy Salles. Incendiaires !

M. Jean-Paul Anciaux. Ils auront du mal à éteindre le feu qu'ils ont allumé !

M. Laurent Fabius. Ce choix paraît aujourd'hui d'autant plus contestable que, entre-temps, il y a eu Châteauvallon, ce déni de la culture et de la liberté,...

M. Jacques Myard. Cela n'a rien à voir !

M. Laurent Fabius. ... cette preuve donnée à tous ceux qui veulent bien la voir que, lorsque l'extrême-droite avance avec la complicité du représentant départemental du Gouvernement, la tolérance, la fraternité et le simple droit d'expression disparaissent. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et puis, comme l'évoquait Pierre Mazeaud, ...

M. Christian Bataille. Et de Charette?...

Mme le président. Monsieur Bataille, taisez-vous !

M. Laurent Fabius. ... il y a aussi Vitrolles, ce vote où quelques milliers d'électeurs du premier tour n'ont pas, au second tour, accepté la règle du retrait républicain. (*« De Charette ! » sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri Emmanuelli. Ecoutez ça, à droite !

M. Laurent Fabius. Et on a vu l'élection – pour la première fois à la majorité absolue – d'un maire de Front national permettant, par le truchement de son épouse, l'ascension d'un petit homme à l'imperméable mastic qui, demain, vous demandera de devenir ses partenaires.

M. Jacques Masdeu-Arus. Et qui vous remerciera, vous, socialistes !

M. Laurent Fabius. Au soir de sa victoire, la ville a connu une première nuit d'émeute. Elle a marqué ainsi son entrée dans le groupe triste que forment déjà Toulon, Orange et Marignane, ces communes qui vont compter chaque année moins de livres et davantage de chômeurs.

M. Christian Vanneste et M. Jean-Paul Anciaux. Cela n'a rien à voir.

M. Laurent Fabius. Eclairés par ces exemples, vous auriez pu et dû abandonner votre projet de loi brûlot. Vous ne l'avez pas fait. (*Protestations sur les bancs du Rassemblement pour la République.*)

Vous avez discerné plutôt dans ces événements comme une sorte de confirmation de vos intuitions.

M. Laurent Fabius. Prenez garde car, à ce jeu-là, la pomme mange rarement le ver. Elle est à la fois moralement condamnable et politiquement inefficace, la stratégie qui se résume ainsi : « Une partie du programme du Front national, mais sans le Front national. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Myard. N'importe quoi !

M. Laurent Fabius. Je sais bien que, parce qu'ils sont désespérés et trompés, certains Français sont aujourd'hui sensibles au message d'exclusion, d'intolérance et de haine que leur propose l'extrême-droite.

Qui peut croire apaiser la bête immonde en lui offrant victimes expiatoires et sacrifices propitiatoires ?

M. Christian Vanneste. Manifestement, vous n'avez écouté ni le ministre ni le rapporteur !

M. Lucien Degauchy. Cette loi est bonne ! La preuve, c'est qu'elle vous inquiète !

M. Laurent Fabius. Hier, c'était la loi Pasqua, aujourd'hui, c'est la loi Debré. Où s'arrêtera cette escalade ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Attendez-vous une loi Le Pen ? Je ne sais pas si c'est une tactique ou une maladresse. En tout cas, c'est une erreur, monsieur le ministre de l'intérieur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Myard. Propos indécent.

M. Laurent Fabius. Ce que je sais aussi, c'est que, contre toute évidence, contre le temps qui, depuis quatre ans, vous appartient...

M. Jacques Myard. C'est nul !

M. Laurent Fabius. ... vous accusez l'opposition de cette situation, vous en rendez la gauche responsable (« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mais, mes chers collègues, nul dans nos rangs, ne vous a demandé de rédiger cette loi pour donner des gages au Front national. Nul ne vous a invités à prendre le risque de l'inscrire à l'ordre du jour, alors que le projet du garde des sceaux, lui, visant à mieux combattre l'incitation à la haine raciale, en était soudain retiré. (« Très juste ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Nul d'entre nous n'a cherché à vous cacher la logique du soupçon qui anime une partie de votre majorité. Nul ne vous a incité à en accepter parfois les amendements les plus durs. Nous, nous nous y sommes opposés,...

M. Gérard Léonard. Ah ?

M. Laurent Fabius. ... en nombre trop restreint, ont dit certains. Peut-être. Même si les parlementaires du groupe que je préside ont fait et feront un travail utile, ceux qui combattent ce texte peuvent être déçus que nous n'ayons pas réussi à vous faire reculer davantage.

M. Christian Vanneste. On n'a pas reculé du tout !

M. Laurent Fabius. L'arithmétique parlementaire est implacable. Mais on croit rêver lorsqu'on entend les auteurs du projet eux-mêmes, c'est-à-dire la droite, reprocher, avec une assurance tranquille, à leurs adversaires de n'être pas plus véhéments. Nous avons combattu ces dispositions humiliantes. Nous continuons à les combattre.

M. Jean-Marie André. Deux mois après !

M. Jacques Myard. Eh oui, deux mois !

M. Laurent Fabius. Nous les combattons demain si elles sont maintenues, y compris, s'il le faut, jusqu'au Conseil constitutionnel, alors que vous, vous les avez votées et vous voulez à nouveau les voter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est vrai cependant que, jusqu'à ces jours derniers, nous avons, de même que nos camarades du Sénat qui, instruits de notre expérience, avaient pourtant sonné la charge,...

M. Jacques Myard. A pas de sénateur.

M. Jacques Masdeu-Arus. Ils étaient un peu plus présents, que vous ici, c'est vrai !

M. Laurent Fabius. ... été peu entendus.

M. André Fanton. Vous êtes jaloux des lauriers de Rocard ?

M. Jacques Myard. L'insuffisant écho de nos propos met le doigt sur notre faiblesse numérique, sur le fait que vous n'avez pas voulu nous entendre. Il met aussi l'accent sur la réaction forte, diverse, salutaire d'une partie de l'opinion. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Car, contre votre projet de loi, c'est alors de nombreuses associations que sont montées les protestations en une véritable mobilisation.

M. Gérard Léonard. Vous courez après le temps !

M. Laurent Fabius. Ce n'est pas la première fois que cela vous arrive.

M. Lucien Degauchy. Vous avez pris le train en marche !

M. Laurent Fabius. Vous rappellerai-je les manifestations de la jeunesse contre la loi Devaquet en 1986 ?

M. Eric Duboc. Et contre la loi Jospin ?

M. Laurent Fabius. Vous rappellerai-je votre tentative d'aggravation de la loi Falloux, la mise en cause de la laïcité et la réaction massive qu'elle suscita ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Anciaux. Et la manifestation pour l'école libre ?

M. Laurent Fabius. Vous rappellerai-je le refus par les Français de votre CIP et du SMIC jeunes ?

M. Jean-François Copé. Pas les Français, vos militant !

M. Lucien Degauchy. Et la mobilisation était plutôt faible !

M. Laurent Fabius. Vous rappellerai-je, plus près encore, les grandes grèves pour les retraites et pour la sécurité sociale, l'an dernier ? A intervalles réguliers, les Français vous disent non et, devant leur colère, vous devez reculer. J'espère que, cette fois encore, vous allez le faire.

M. Jacques Baumel. Vous n'avez pas les Français avec vous !

M. Laurent Fabius. Aujourd'hui, ce sont des cinéastes, puis d'autres intellectuels et des artistes qui se dressent calmement devant vous...

M. Jacques Masdeu-Arus. La gauche caviar !

M. Jean-Paul Anciaux. De pseudo-intellectuels ! Des babas-cool !

M. Laurent Fabius. ... pour faire bouger les esprits.

M. Gérard Léonard. Ils n'ont pas été indulgents avec vous, non plus !

M. Laurent Fabius. Leurs noms, ils l'ont dit eux-mêmes, sont souvent difficiles à prononcer. Ils font un métier pour lequel on a entendu dans certaines bouches beaucoup de mépris.

M. Yves Nicolin. Quelle mascarade !

M. Laurent Fabius. Tel membre du Gouvernement a même cru utile de leur répondre sur le ton de l'outrance. Les intellectuels, c'est bien connu, seraient loin du peuple, argument constant des démagogues.

M. Jean-François Copé. Ils n'ont rien dit quand Mitterrand dînait avec Bousquet !

M. Laurent Fabius. La qualité d'intellectuel, j'en conviens, surtout lorsque j'entends ce type de propos, n'est pas donnée à tout le monde ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais comment oublier qu'en France la liberté, la justice et le bien commun l'ont en général emporté précisément par l'alliance des élites du mérite et du talent avec les forces vives de la nation ? Il se trouve, ne vous en déplaît, que ces réalisateurs font des films populaires, ...

M. Jean-Marie André. C'est la gauche caviar !

M. Laurent Fabius. ... des films qui montrent précisément les problèmes des grandes villes ou de la banlieue d'où ils viennent, des films qui parlent aussi des valeurs pour lesquelles ont vécu, se sont battus, parfois sont morts certains de leurs parents ou des nôtres,...

M. Yves Nicolin. Ajouter Tapie pendant que vous y êtes !

M. Laurent Fabius. ... des films que vont voir des millions de gens, des films qui, dans le monde entier, disent la France à ceux qui ne connaîtront jamais le nom de ce ministricule dont je parlais il y un instant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Evelyne Guilhem. Démago !

M. Laurent Fabius. Qu'on les appelle, comme je le fais, des artistes ou, comme certains, des saltimbanques, leur légitimité en vaut assurément d'autres.

M. Christian Vanneste. Il n'y a qu'une légitimité, c'est celle du peuple !

M. Laurent Fabius. Etymologiquement, le cinéma, c'est l'art du mouvement.

Le mouvement qui est né voici quelques jours et auquel se sont joints des avocats, des universitaires, des médecins, des journalistes et beaucoup d'autres est suivi par de nombreux Français. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. Mes chers collègues, je vous prie de rester silencieux et d'écouter M. Fabius.

M. Laurent Fabius. Il ne suffira pas de les traiter d'intellectuels pour qu'ils se taisent.

M. Jean-François Copé. Écoutons l'artiste !

Mme le président. Monsieur Copé, silence ! C'est M. Fabius qui a la parole et lui seul !

M. Laurent Fabius. Parce qu'ils savent qu'ils se battent, que nous nous battons pour une cause juste, pour certaines valeurs, pour une idée de notre pays, ouvert et non recroquevillé, généreux et non timoré, l'idée qui a fait de notre pays la terre et la patrie des libertés.

Dans la manifestation où je me trouvais, samedi dernier, à Paris, avec, selon le recensement officiel de la préfecture, exactement 33 000 intellectuels (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), il y avait, devant moi, l'un d'eux sans doute..., qui avait environ onze ou douze ans et qui portait sur son dos un cartable. Il avait collé sur ce cartable une feuille de papier à dessin avec, écrite en lettres majuscules, une petite phrase : « J'ai chez moi un chat persan. Est-ce que je dois le dénoncer ? » Avec humour, il avait dit l'essentiel. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* – « Nul ! Ridicule ! Lamentable ! Grottesque ! Risible ! Pitoyable ! » et huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mme le président. Mes chers collègues, reprenez votre calme !

M. André Angot. M. Fabius place les animaux et les immigrés sur le même plan !

M. Laurent Fabius. Deux séries de considérations encore avant de conclure.

Monsieur le ministre, cette loi n'est pas le fruit du hasard. On voit bien l'aspect tactique. Tant qu'on parlera de l'immigration, on ne parlera pas d'autre chose, par exemple du chômage massif (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), des injustices qui sont légion, des insécurités de toutes sortes et de leurs causes souvent

liées aux carences gouvernementales. Au fond, et sur le plan électoral, cela vous déplaît-il vraiment qu'on vous reproche parfois de braconner sur les terres du Front national ?

M. Yves Nicolin. Vous, vous braconnez chez les démagogues !

M. Laurent Fabius. Un observateur écrivait justement – et durement – que le principal danger de cette loi, c'est, pour utiliser un néologisme, qu'elle voudrait « racialiser » la société française. Or, il n'y a, dans notre pays, ni race ni couleur pour être chômeur, mais un âge pour le devenir, qui est malheureusement celui de la jeunesse. (« Vous en savez quelque chose ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Yves Nicolin. Cela n'a rien à voir !

M. Laurent Fabius. C'est sur cela que le Gouvernement devrait chercher à agir au lieu de légiférer à nouveau sur l'immigration, car jamais aucun économiste sérieux n'a établi de lien entre l'immigration et le chômage.

Monsieur le ministre de l'intérieur, puisque ces questions vous intéressent, sensibilisez votre collège de l'éducation nationale aux difficultés graves que, faute de moyen, rencontre l'école républicaine (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) pour effectuer la mission d'intégration que, jusqu'ici, elle a remplie avec succès ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous voulez, comme nous, plus de sécurité dans les banlieues. Eh bien, consacrez votre énergie à mettre des policiers en îlotage et en nombre suffisant (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* – *Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), à convaincre le Gouvernement d'aider la prévention et les associations de quartiers...

M. Christian Vanneste. Soyez modeste, monsieur Fabius !

M. Laurent Fabius. ... de dégager des crédits pour améliorer l'urbanisme...

M. Christian Vanneste. Pourquoi n'avez-vous rien fait ?

M. Laurent Fabius. ... au lieu de démolir la politique du logement. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Il fallait le faire, monsieur Fabius !

Mme le président. Silence, mes chers collègues !

M. Laurent Fabius. Bref, utilisez votre influence pour persuader le Premier ministre et sa majorité, puisque tels sont les faits, que c'est par une autre politique économique, une autre politique sociale (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), une autre politique éducative et urbaine (*Protestations sur les mêmes bancs*) qu'on parviendra à lutter contre le chômage, le mal-vivre et la précarité que subissent les Français et les immigrés,...

M. Yves Nicolin. Vous avez été Premier ministre, ne l'oubliez pas !

M. Laurent Fabius. ... et non en centrant le débat sur des immigrés boucs émissaires ou sur l'immigration pour exacerber les passions et en espérer peut-être des retom-

bées lors de prochaines élections ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette loi du soupçon a malheureusement des racines profondes. Elle s'exprime, ici, envers les étrangers qui sont sur notre territoire. Mais ne trouve-t-elle pas un écho, fût-il involontaire, dans une attitude plus générale à l'égard du monde extérieur, à l'égard de sa prétendue responsabilité sans cesse ressassée dans nos difficultés intérieures ? Si l'étranger, au dehors, est vraiment le responsable de tous nos malheurs, comment pourrait-il être jugé le bienvenu, lorsqu'il est sur notre sol ? Les discours et les analyses « anti-monde extérieur » préparent, même sans le vouloir, les lois anti-immigrés. Par un retournement significatif, ce sont d'ailleurs ceux qui n'ont que la grandeur du pays à la bouche qui illustrent la vision d'une France en réalité défaitiste et claquemurée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Masdeu-Arus. Scandaleux !

M. Laurent Fabius. Croient-ils qu'un pays peut prospérer en se calfeutrant ? Ont-ils si peu confiance en la France qu'ils redoutent la compétition avec les autres nations ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Imaginent-ils que les Français pourraient exercer un rôle majeur sur d'autres continents, si nous fermions totalement notre pays ? Nous sommes une grande nation, non seulement grâce à nos ressources matérielles, mais également du fait de la vision que, partout jusqu'ici, on s'est fait de notre histoire et de notre identité.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Personne n'a dit le contraire !

M. Laurent Fabius. N'affaiblissons pas cette vision par une législation du repli !

M. Yves Nicolin. Démagogie !

M. Laurent Fabius. Mes chers collègues, lorsqu'ils se pencheront sur ce projet de loi, les historiens à venir le regarderont...

M. Jacques Masdeu-Arus. Les historiens, ils auront du « boulot » avec les socialistes !

M. Laurent Fabius. ... comme celui d'un moment où la raison trébuche et où recule le droit. Ils verront qu'en ces temps où une part croissante de la population se voit refuser la possibilité d'un travail et d'un logement, un gouvernement n'avait pas trouvé mieux à entreprendre que de briser les portes d'une église. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. Cela vous dérange, messieurs !

M. Laurent Fabius. Sans doute y verront-ils la peur, le sentiment d'insécurité et de détresse qui saisit certains dans une période de mutations immenses. Ils y verront aussi la marque d'une certaine dérive, le signe d'un pouvoir qui, même s'il prétend le contraire, n'a pas vraiment confiance en lui, l'expression aussi de certaines couches d'une société à laquelle on a cessé d'offrir une perspective et un espoir.

M. Jean-Paul Anciaux. La faute à qui ?

M. Laurent Fabius. Il est temps de le dire ; non, l'immigration n'est pas le problème numéro un de la France,...

M. René Couveinhes. Si !

M. Henri Emmanuelli. Ça fait quatre ans qu'ils le disent !

M. Laurent Fabius. Vous pensez que l'immigration est le problème numéro un ? Non, cher monsieur, c'est le chômage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), c'est l'inégalité, c'est la pauvreté dont les immigrés, contrairement à ce que vous dites, ne sont absolument pas la cause !

M. Jean-Louis Goasduff. Le chômage, on le doit à votre politique !

M. Laurent Fabius. En période de plein emploi, on ne parle pas de l'immigration. Ce qu'il faut à la France, ce n'est pas une politique d'immigration plus inhumaine, c'est une politique économique plus efficace et une politique sociale plus juste.

Non, l'immigration n'est pas une catastrophe, c'est une tradition, une réalité, une nécessité et souvent une chance.

M. Lucien Degauchy. Ce serait beau si vous reveniez au pouvoir !

M. Laurent Fabius. Un Français sur quatre, dont beaucoup dans cet hémicycle, a au moins un grand-parent étranger. L'essentiel des migrations se fait au sein des pays du Sud ; les immigrés continuent de s'intégrer, comme en témoigne le nombre des mariages mixtes, même s'il ne faut pas nier la réalité de parcours et de situations très différentes et souvent très difficiles. En tout cas, l'immigration zéro est un mensonge.

M. Jean Ueberschlag. Vous n'avez rien compris !

M. Richard Cazenave. L'immigration clandestine zéro !

M. Laurent Fabius. Non, ce n'est pas à coup de telles lois que l'on mènera une politique efficace de l'immigration, mais en intégrant, en contrôlant, en aidant les pays source d'émigration, en traquant vraiment les exploités de main-d'œuvre clandestine...

M. Gérard Léonard. On vous a vus à l'œuvre ! Vous n'avez rien fait !

M. Laurent Fabius. ... et en aidant les pays pauvres à aller vers un nouveau modèle de développement.

Non, ce n'est pas en rivalisant avec l'extrême-droite qu'on la fera reculer...

M. Jacques Baumel. Arrêtez !

M. Laurent Fabius. ... mais en sortant notre pays de la désespérance sociale, en refusant ce marché de dupes qui consiste à faire croire qu'en persécutant certains on fera le bonheur des autres...

M. Jacques Masdeu-Arus. C'est vous qui l'avez fait ! C'est votre bilan, le Front national !

M. Laurent Fabius. ... alors qu'il est clair aujourd'hui que quand un étranger prend trois coups un Français en reçoit deux.

L'heure de la contre-offensive a sonné. Nous avons choisi : c'est non à cette surenchère.

M. Lucien Degauchy. Don Quichotte !

M. Gérard Léonard. Vous avez du retard à l'allumage !

M. Laurent Fabius. Il est temps pour vos formations, mesdames et messieurs de la droite, de vous démarquer vraiment du Front national ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Pas de leçon !

M. Laurent Fabius. Il est temps de renoncer au double langage avec, d'un côté, des déclarations humanistes, et, de l'autre, des textes qui sont plus qu'ambigus.

M. Jean-Louis Goasduff. Faux !

M. Laurent Fabius. Je vous demande d'écouter ce que dit l'histoire de la République.

M. Yves Nicolin. Vous n'êtes pas la République à vous tout seul !

M. Jacques Masdeu-Arus. La République, c'est le peuple !

M. Laurent Fabius. Elle vous dit de renoncer à cette loi mauvaise qui sera inefficace contre les clandestins et qui précarisera les étrangers en situation régulière. Elle vous dit de renoncer à ce projet inutile et irrecevable. La France ne doit pas accepter une législation du soupçon. Si tel n'était pas le cas, si, malgré tout, vous passiez outre, l'une des premières tâches d'un gouvernement de la gauche serait d'annuler ces dispositions. (*Rires et protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous retrouverions alors le seul chemin qui vaille pour la France et qui s'appelle la fraternité, la raison et le droit ! (*Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement. – Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Bernard. Les électeurs jugeront !

M. Jacques Myard. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

Mme le président. Mes chers collègues, retrouvez votre calme !

La parole est à M. le président de la commission, rapporteur.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. En réponse à votre exception d'irrecevabilité, permettez-moi, monsieur Fabius, une observation préalable... Vous nous dites que si, demain, vous avez la majorité...

M. Yves Nicolin. Dieu nous en préserve !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... vous vous efforcerez de supprimer ces dispositions. J'en conclus que vous ne les considérez pas comme totalement contraires à la Constitution. Sinon, vous feriez confiance au Conseil constitutionnel, qui les sanctionnerait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mauvais, Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Monsieur Emmanuelli – puisque, parmi d'autres, vous vous adressez à moi – je suis fondé à dire à

M. Fabius qu'il ne croit pas à la sanction du Conseil constitutionnel s'il nous annonce son intention d'abroger ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais parlons de droit. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur Fabius, je vous ai écouté sans jamais vous interrompre...

M. Paul Quilès. Ce n'est pas le cas de vos collègues !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... et j'aimerais, moi aussi, ne pas être interrompu.

Vous nous expliquez d'abord que, contrairement à ce que l'on a pu dire, ce texte n'est pas équilibré. A ma connaissance, et à moins d'une évolution importante de sa jurisprudence, la notion d'équilibre n'est pas de celles auxquelles le Conseil constitutionnel se réfère. Les textes que vous votons ne sont pas nécessairement équilibrés, et ce n'est pas pour autant qu'ils encourent sa sanction.

Par contre, en ce qui concerne les ruptures d'égalité, je suis prêt à vous suivre. J'y reviendrai en évoquant l'article 1^{er}. Si je me suis efforcé, en accord d'ailleurs avec vos amis, de modifier cet article, c'est précisément pour éviter des ruptures d'égalité qui auraient entraîné, incontestablement, la sanction du Conseil constitutionnel.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Debré zéro !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Je ne voulais pas que le Gouvernement soit l'objet d'une telle sanction. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il le sera !

M. Jacques Floch. Merci de rappeler que nous étions présents en commission !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Heureusement !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Madame le président, je crois qu'il vaut mieux que j'attende...

Mme le président. Mes chers collègues, je vous prie de vous taire et d'écouter M. Mazeaud qui, seul, a la parole.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. L'article 10 – je prendrai, moi aussi, les articles à l'envers – autorise la visite des officiers de police judiciaire dans les entreprises. La commission des lois, en première lecture, a clairement précisé que cette visite des OPJ avait pour premier objectif de s'assurer que les formalités de déclaration avaient été accomplies par l'employeur. On ne saurait donc dire que l'article 10 vise à réprimer les salariés. Le groupe socialiste ne peut d'ailleurs s'insurger contre l'entrée des OPJ dans les entreprises, car l'article L. 611-13 du code du travail, de portée beaucoup plus large que l'article 10, date de 1991. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jacques Myard. Les socialistes ont la mémoire sélective !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. L'article 8, relatif à la rétention administrative, pose effectivement des problèmes. Vous avez cité à juste titre

deux décisions de la Cour de cassation, du 22 mai 1996 et du 28 février 1996. Mais, à ma connaissance – et vous ne sauriez me contredire car vous connaissez aussi bien que moi la question institutionnelle – la Cour de cassation ne remplace pas encore le Conseil constitutionnel.

M. Jacques Baumel. Ni le Parlement !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Elle est chargée d'établir une jurisprudence, plus particulièrement en droit commun. Le Conseil constitutionnel, auquel vous semblez attacher beaucoup d'importance puisque vous allez lui soumettre ce texte, est une institution. La Cour de cassation n'a pas le même objet. Elle n'est pas là pour vérifier si la loi est, oui ou non, conforme à la Constitution.

M. Jacques Myard. Elle est là pour l'appliquer !

M. Henri Emmanuelli. Vous avouez le crime, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Sur l'article 5, vous nous dites, monsieur Fabius, que la présence de l'avocat est exclue. Vous ignorez ainsi l'ordonnance de 1945, dont l'article 35 prévoit la possibilité pour celui qui est l'objet de cette ...

M. Henri Emmanuelli. Turpitude !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Monsieur Emmanuelli, si vous m'aviez laissé finir, vous n'auriez pas employé le mot « turpitude », car j'allais parler de l'étranger qui se trouve en rétention.

M. Henri Emmanuelli. Je parle, moi, de la turpitude qu'il subit !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. L'article 35 lui donne la possibilité – et il n'y a pas là aucune turpitude de sa part – de réclamer l'assistance d'un conseil.

M. Henri Emmanuelli. Je ne visais pas l'étranger, monsieur Mazeaud. Vous êtes déloyal !

Mme le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Monsieur Emmanuelli, vous ne m'empêchez pas de m'exprimer. Avant d'interrompre un orateur en employant le mot « turpitude », assurez-vous de la personne qu'il vise. Je parlais, je le répète, de l'étranger en rétention. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Bahu. Emmanuelli veut tirer plus vite que son ombre !

M. Patrick Ollier. Ridicule, Emmanuelli !

M. Jacques Myard. Elève Emmanuelli, taisez-vous !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. S'agissant de la menace pour l'ordre public, monsieur Fabius, vous avez fait référence au texte de 1993, dont vous avez saisi le Conseil constitutionnel. Mais la menace pour l'ordre public peut déjà être invoquée comme motif de refus de la carte de séjour temporaire et de la carte de résident. Même si je comprends l'hésitation – et c'est un euphémisme – dont vous nous avez fait part, je ne suis donc pas certain que le Conseil constitutionnel vous suive, dans la mesure où il a déjà reconnu cette possibilité. Mais vous motiverez votre saisine et nous verrons bien le résultat.

M. Didier Boulaud. Bref, une annulation ne vous gênerait pas !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. A propos de l'article 4, qui concerne les régularisations, vous avez évoqué le cas des conjoints. En réalité, il s'agit d'un décalque de l'article 25 de l'ordonnance de 1945, lequel n'a pas été, lui non plus, sanctionné par le Conseil.

Mais j'en viens aux points les plus importants, qui peuvent, je le conçois, susciter quelques interrogations.

S'agissant d'abord de la loi sur la nationalité, essayons de ne pas confondre immigration et nationalité, même si cela ne m'empêche pas de souhaiter, à titre personnel, que l'immigration régulière puis l'intégration aboutissent à la nationalité.

Qu'on ne me dise pas aujourd'hui qu'on revient sur le *jus soli*. Il n'a en aucun cas été supprimé. (*« Encore heureux ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Je le dis d'autant plus volontiers, monsieur Fabius, que le texte présenté par M. Méhaignerie que vous avez cité s'appuyait sur une proposition de loi dont j'étais l'auteur. Jamais je n'ai voulu supprimer le *jus soli*. Je me suis même opposé, en première lecture, à un amendement d'un de nos collègues qui voulait purement et simplement l'abroger. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En ce qui concerne l'article 3, relatif à la visite des véhicules, je vous accorde, monsieur Fabius, qu'on peut discuter sur les critères. Reste que les critères dépendent non de la loi, mais du règlement. Or, que je sache, le Conseil constitutionnel ne saurait encore être saisi de dispositions réglementaires. Que l'on demande éventuellement – vous connaissez bien cette maison – la nullité du décret devant le Conseil d'Etat, tout à fait d'accord, mais il est exclu de s'adresser au Conseil constitutionnel.

J'en arrive enfin à l'essentiel : l'article 1^{er}.

Vous avez jugé nécessaire de nous expliquer longuement, du haut de cette tribune, ce que déjà nous savions tous, en l'occurrence que cet article, tel que présenté par le Gouvernement, posait un problème. Je vous l'accorde, et c'est bien la raison pour laquelle nous avons tenu à le changer.

M. Bernard Derosier. Mais vous l'aviez voté en première lecture !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. C'est vrai, monsieur Derosier. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. C'est tout Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Mais si vous tenez à ce que je vous rappelle combien de fois vous avez modifié vos votes entre les premières et deuxième lectures, ce n'est pas samedi que nous en finirons, il nous faudra toute la semaine prochaine !

M. Jean-Louis Idiart. Chiche !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Soyons respectueux de notre institution parlementaire : si nous avons deux lectures, c'est peut-être précisément pour que, tenant compte de la réflexion conduite par la deuxième chambre, nous puissions modifier nos votes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Donc, l'article 1^{er} a été changé et la question, monsieur Fabius, est de savoir si, tel qu'il se présente maintenant, il encourt un risque d'inconstitutionnalité.

Vous l'avez soutenu à propos des fichiers. Que dit la CNIL à ce sujet, en matière notamment de certificats d'hébergement? Elle a accepté la constitution de fichiers automatisés afin de favoriser leur édition. Elle a seulement demandé que les données y figurant – les données au cas par cas, je le précise – soient effacées rapidement, un mois après le refus de délivrance ou un mois après l'issue de la période d'hébergement accordée.

M. Julien Dray. Et que proposez-vous maintenant?

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Au demeurant, s'il devait y avoir des fichiers...

M. Jacques Floch. Il y en aura!

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* ... ils ne pourraient être créés que par voie réglementaire. Or on ne saurait en aucun cas prendre un décret en ce domaine sans l'avis préalable de la CNIL et, là encore, ce décret pourrait être contesté devant le Conseil d'Etat. C'est la règle, monsieur Fabius, et vous la connaissez.

M. Christian Dupuy. Il le sait bien!

M. Pierre Mazeaud, *président de la commission, rapporteur.* Un mot encore pour conclure. L'ensemble du projet, tel que le Gouvernement le propose et que la commission a su l'amender, est selon vous irrecevable parce qu'il s'agirait d'un texte contre les étrangers. D'abord, c'est un argument fallacieux: je me permets de vous le dire parce que je le pense profondément. Et puis ce n'est pas en se fondant sur un tel argument que l'on peut justifier l'inconstitutionnalité.

Les dispositions du projet sont-elles contraires à notre loi fondamentale, c'est-à-dire à la Constitution? Je vous réponds personnellement « non ». Et j'en reviens à ce que je disais au début de mon propos: vous-même en doutez tellement que vous annoncez votre intention de supprimer ce texte si demain, par malheur, vous retrouviez la majorité! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jacques Myard. Il ne le fera pas!

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'intérieur. Avant de vous répondre sur le terrain du droit, permettez-moi, monsieur Fabius, de vous adresser deux petites remarques.

Vous avez évoqué la nécessité de procéder à l'expulsion, avec publicité, de certains imams, ceux qui prononcent des prêches intégristes et violents. Je vous remercie du conseil, mais je ne vous ai pas attendu. J'ai expulsé plusieurs imams en urgence absolue, mais je l'ai fait dans la discrétion, car je me méfie de tout amalgame ou de toute exploitation politicienne, alors que la grande majorité des musulmans ne se retrouvent pas dans ces prêches où l'on célèbre la violence et la haine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Donc, on n'en a rien su!

M. Henri Emmanuelli. C'est secret!

M. le ministre de l'intérieur. Dans la communauté musulmane, l'on sait parfaitement que ma vigilance est constante. Je n'accepte pas et je n'accepterai jamais les

appels à la violence et les discours de haine, même s'il n'est pas dans mes habitudes de me faire de la publicité sur ces renvois. (*« Très bien! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Si ce n'est pas de la prétention, je n'y comprends rien!

M. le ministre de l'intérieur. Deuxième remarque: vous récusez les rapports que l'on établit entre les mots « emploi » et « immigration ».

M. Christian Bataille. Le Sentier!

M. le ministre de l'intérieur. Je suis en désaccord avec vous. S'il y avait moins d'immigration irrégulière, il y aurait moins d'emplois illégaux et moins de travail clandestin, et il y aurait aussi plus d'emplois légaux pour les étrangers en situation régulière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme Frédérique Bredin. Vous faites le jeu de Le Pen! C'est lui qui tire les ficelles!

M. Michel Fromet. Lepéniste!

M. le ministre de l'intérieur. En luttant contre l'immigration irrégulière et contre le travail clandestin, comme je le fais avec Jacques Barrot, je participe à l'action d'ensemble du Gouvernement pour l'emploi, pour l'ordre public et pour la cohésion sociale.

M. Gérard Léonard. Très bien!

M. le ministre de l'intérieur. J'en viens maintenant au terrain du droit.

Sur l'article 1^{er}, je vous rappelle, monsieur Fabius, que la création des certificats d'hébergement découle d'un décret du 27 mai 1982, à la grande époque de l'union de la gauche. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Je croyais que nous étions laxistes!

M. le ministre de l'intérieur. Il peut donc paraître paradoxal que cette même gauche vienne aujourd'hui critiquer de simples ajustements techniques à un principe dont le transfert dans la loi de 1993 a été validé par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 13 août 1993.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes petit! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Yves Nicolin. Et vous, mal élevé!

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas interrompu M. Fabius...

M. Louis Mexandeau. D'autres s'en sont chargés!

M. André Fanton. Mexandeau, silence!

M. le ministre de l'intérieur. ... et je voudrais poursuivre dans le calme mon argumentation juridique, car il est bon que, sur ce terrain, nous puissions nous expliquer sereinement.

Sur le problème de la rétention des passeports, je me permets de vous rappeler, monsieur Fabius, qu'un arrêt de la cour d'appel de Paris du 19 janvier 1994, l'arrêt

Mefali, valide la procédure que nous avons imaginée, et que nous retrouvons des dispositions similaires dans les lois allemande, suisse, britannique et autres, ce qui devrait rassurer ceux qui s'inquiètent du respect de nos obligations internationales.

S'agissant de la visite sommaire des véhicules lourds à nos frontières, dans la bande des vingt kilomètres, j'observe que le Conseil constitutionnel valide les mesures compensatrices nécessaires à la sécurité du fait de la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, comme le montre sa décision du 5 août 1993, et qu'il n'y a, en l'espèce, aucune entorse au principe posé par les décisions du Conseil constitutionnel de 1977 et de 1995, puisque, à défaut d'accord du conducteur, il revient au procureur de la République, c'est-à-dire à l'autorité judiciaire, d'autoriser la visite des véhicules par les policiers. Au surplus, vous le savez, monsieur Fabius, les voitures particulières sont exclues du champ de la procédure, ce qui protège le domicile, même dans une conception extensive.

Sur la commission du séjour, je relève que le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 13 août 1993, n'a pas fait de son existence une garantie constitutionnelle, mais l'a considéré comme un simple intermédiaire de procédure, l'essentiel étant dans les garanties juridictionnelles de droit commun.

M. Henri Emmanuelli. C'est tiré par les cheveux !

M. le ministre de l'intérieur. S'agissant de la rétention administrative, le Conseil constitutionnel, vous le savez également, a déjà validé une période de rétention administrative de quarante-huit heures dans sa décision du 9 janvier 1980.

Quant à l'appel suspensif du parquet, il suppose au départ une intervention de l'autorité judiciaire en la personne du procureur, puis une décision du juge du siège dans un délai très rapide. De plus, la décision du Conseil constitutionnel du 11 août 1993 illustre bien que la décision du parquet est une décision de l'autorité judiciaire, au sens de l'article 66 de la Constitution, et que la liberté individuelle se trouve ainsi protégée dans des conditions conformes à nos principes juridiques. Je vous renvoie à ce sujet à la jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Sur le délai de vingt-quatre heures pour faire un recours contre un arrêté de reconduite, je rappelle que la Commission européenne des droits de l'homme l'a validé dans sa décision du 10 mars 1994.

Sur la rétention judiciaire, j'observe que la loi proposée ne fait qu'étendre le champ d'application, en maintenant une procédure exactement conforme aux modalités retenues par la loi du 30 décembre 1993, qui avait elle-même tenu compte scrupuleusement des termes de la décision du Conseil constitutionnel du 13 août 1993 sur les garanties devant bénéficier à l'intéressé.

Enfin, sur la contrôle d'identité dans les ateliers prévu à l'article 10, je relève, monsieur Fabius, que la jurisprudence protégeant les domiciles n'est pas applicable, puisque le texte ne concerne que les locaux professionnels. Au surplus, l'intervention préalable de l'autorité judiciaire par la voie du Parquet est prévue.

Deux décisions du Conseil constitutionnel, vous le savez parfaitement, monsieur Fabius (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ... Il est vrai que vous vous en fichez du droit, messieurs ! Moi, je réponds sur le terrain du droit à M. Fabius, qui a invoqué un certain nombre d'arguments, mais qu'apparemment vous n'avez pas écouté ! Et, de toute façon, vous voulez toujours vous

mettre hors la loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

En fin de compte, monsieur Fabius, tout nous sépare. En effet, nous, nous voulons lutter contre l'immigration irrégulière et ses filières. Et vous, si je m'en tiens aux propos de votre porte-parole au Sénat, M. Mélenchon,...

M. Julien Dray. Très bon !

M. le ministre de l'intérieur. ... vous souhaitez une grande loi de naturalisation, pour rendre possible un amalgame de masse. Eh bien, c'est précisément ce que nous refusons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Debré, vos papiers !

Mme le président. Dans les explications de vote sur l'exception d'irrecevabilité, j'ai plusieurs inscrits. Chacun d'eux a la parole pour cinq minutes, je le rappelle.

La parole est à M. François Léotard, pour le groupe UDF.

M. François Léotard. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'UDF a porté sur la question de l'immigration un regard qu'elle a voulu à la fois humain, lucide et responsable. Et ce regard, monsieur Fabius, n'est marqué ni par la naïveté, ni par le soupçon.

L'UDF l'a fait sur le texte de loi qui nous réunit aujourd'hui en proposant des modifications à l'article 1^{er}. Il est vrai, mes chers collègues, que cet article n'était pas recevable pour beaucoup d'entre nous (« *Vous l'avez pourtant voté !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste), pour beaucoup de Français qui considèrent l'hospitalité, leur hospitalité comme une partie de leur vie privée.

Ainsi une fois cet article modifié, le débat reprend-t-il tout son sens. Autant qu'un débat sur les autres, ceux que nous continuons d'accueillir, c'est un débat sur nous-mêmes, sur la France, son identité, son ouverture au monde, sur le caractère pluriel de sa culture, sur la nature de son droit et, au fond des choses, sur sa souveraineté. Car, mes chers collègues, c'est d'abord de cela qu'il s'agit.

On peut, en effet, dans la confusion générale des esprits, alimentée par une opposition amnésique se poser légitimement la question suivante : avons-nous encore le droit de légiférer ? Le Parlement français a-t-il le droit de définir le lien qui unit chacun, Français et étranger, à des titres divers, à cette communauté nationale que nous représentons ici ?

Devant ceux qui sont à nos portes et à qui je voudrais m'adresser sans ironie et sans mépris, et dont vous avez tardivement, monsieur Fabius, épousé la cause, dans un mélange de prudence électorale et d'aveuglement social (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Christian Bataille. Nous, on a voté contre le texte, vous, vous avez voté pour !

M. François Léotard. ... devant ceux qui sont à nos portes, dans la rue, j'affirme le droit pour le Parlement – et je ne le dis pas simplement pour la majorité – de définir ce qu'est et ce que doit être notre nationalité, ce qu'est et ce que doit être le droit d'accès au territoire national,...

M. Yves Nicolin. Très bien !

M. François Léotard. ... ce qu'est et ce que doit être le droit qui s'applique aux étrangers, droit dont la vocation essentielle est d'abord de les protéger.

M. Henri Emmanuelli. Et la loi Falloux, vous l'avez votée ?

M. Yves Nicolin. Vous mélangez tout !

M. François Léotard. Car la première réflexion de l'UDF, c'est de reconnaître dans chaque étranger un sujet de droit. Peut-on ajouter aussitôt qu'il est, bien sûr, tenu à des devoirs privilégiés ? Cette reconnaissance d'un sujet de droit s'accompagne d'une exigence naturelle : notre hospitalité, nécessaire et utile, sera d'autant plus forte, d'autant plus attentive et d'autant plus soucieuse des personnes qu'elle recevra comme réponse un respect scrupuleux de notre droit.

Je ne sais pas ce que veut dire la coexistence du civisme et de la désobéissance. Je sais par contre ce que représente de contradictions les affirmations que nous avons entendues à l'instant. On ne peut pas protester, et je pense à l'affaire de Saint-Bernard, pour des situations qui, c'est vrai, ont été souvent absurdes, et protester de nouveau quand on veut résoudre la question des « ni régularisables, ni expulsables ». On ne peut pas s'inquiéter de la montée de la xénophobie et s'inquiéter en même temps de mesures de bon sens qui permettent aux étrangers respectant nos lois de ne pas être assimilés à ceux qui les détournent ou à ceux qui les transgressent. On ne peut pas dire que l'on se bat pour la République et se battre en même temps pour que les lois qu'elle adopte, les juges qui les appliquent, les institutions qui la définissent se retrouvent bafoués, rejetés ou ignorés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il y a, mes chers collègues, dans toutes ces attitudes, une cohérence introuvable, une logique qui échappe au bon sens, et les Français ne s'y sont pas trompés. Je ne crois pas qu'ils iront chercher auprès de la gauche les réponses aux angoissantes questions qu'ils se posent. Une gauche aveugle, qui hésite en permanence entre un passé de culpabilité et un avenir qu'elle voudrait être de gouvernement et dont on sait bien qu'il est, pour longtemps encore, marqué par l'impuissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Fanton. Très bien !

M. François Léotard. La deuxième réflexion de l'UDF tient au contenu lui-même du mot République. Pour nous, ce n'est pas un simple slogan utilisé dans le seul jeu de miroirs des émotions ou des aversions. Je ne crois pas que le destin naturel d'une République ce soit la faiblesse. Je ne crois pas que la vocation première d'un élu, ce soit un appel au mépris des règles communes.

M. Yves Nicolin. Très bien !

M. François Léotard. Je ne crois pas que le comportement naturel d'un étranger qui vient nous rejoindre, ce soit d'abord et avant toute chose de ne pas respecter la loi du pays qui l'accueille. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Peut-on souhaiter ici, mes chers collègues, que l'on ne se trompe ni d'époque ni de combat ? Ne nous égarons pas dans ce qui serait aux yeux des Français les plus lucides, et notamment de ceux qui ont vécu la terrible épreuve de la guerre, un faux procès.

M. Jean-Claude Lefort. Mais il faut lutter contre Le Pen !

M. François Léotard. Nous ne sommes ni en 1933, ni en 1940, ni à Vichy, ni à Riom. Il ne s'agit ici ni du Maréchal, ni de la collaboration, ni de persécution. Et c'est une injure faite aux survivants, à la mémoire des victimes, que d'assimiler leur souffrance ou leur mort aux difficultés, que je ne sous-estime pas, des étrangers d'aujourd'hui. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, porter l'étoile jaune, simuler dans une gare le départ en déportation, utiliser le mot terrible de « collaboration », ce n'est pas servir une juste cause.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est scandaleux !

M. Christian Dupuy. C'est de la boue !

M. François Léotard. C'est ajouter encore à la souffrance et à la honte de ceux qui ont connu ce qu'était une France du chagrin et de la pitié. C'est faire en sorte que, à un vrai sujet qui relève de la responsabilité de tout exécutif digne de ce nom, on substitue le jeu pervers des passions, des simulations et des amalgames.

Un député du groupe socialiste. De Charette !

M. François Léotard. Et, monsieur le ministre de l'intérieur, le groupe UDF vous apporte face aux caricatures indignes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) dont vous avez été victime le témoignage de sa solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La troisième et dernière réflexion de l'UDF, et c'est la plus importante, mes chers collègues, porte sur l'ouverture de notre pays sur le monde : 60 millions de visiteurs chaque année, 6 millions de Français qui travaillent pour l'exportation, l'un des premiers pays dans le monde pour l'effort de coopération, 100 000 naturalisations par an.

Oui, la France est un pays qui sait accueillir ceux qui la regardent avec respect. Oui, elle a su intégrer des générations entières de Polonais, de Grecs, d'Italiens, les nombreux étrangers qui ont voulu parler sa langue, connaître son droit, adopter son mode de vie et, par là même, enrichir leur culture et notre culture.

MM. André Fanton, Etienne Garnier et Robert Poujade. Très bien !

M. François Léotard. Non, monsieur Fabius, ce n'est pas la loi Pasqua qui a fabriqué des clandestins. (« Si ! » sur divers bancs du groupe socialiste.) C'est l'appel que vous lancez aujourd'hui au-delà de nos frontières pour que la pauvreté de millions d'étrangers se tourne aujourd'hui vers ce qu'ils considéreront rapidement comme une absence de droit. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Louis Idiart. Ce n'est pas beau, monsieur Léotard !

M. Didier Boulaud. C'est triste !

M. François Léotard. Et l'on peut légitimement s'inquiéter si, demain, dans ce domaine comme dans d'autres, vous aviez, ce qu'à Dieu ne plaise, des responsabilités. Il faut imaginer ce que serait alors la pression sur nos frontières, les difficultés des maires, la préoccupation des policiers et des magistrats.

La vraie menace, mes chers collègues, pour notre pays, et c'est vrai qu'elle est véhiculée par l'extrême droite, c'est la xénophobie. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Et Vitrolles ?

M. François Léotard. Sentiment indigne d'un grand peuple, poison de l'intelligence et du droit, négation de toute notre culture, terreau fertile pour la peur et la haine, la xénophobie est une maladie mortelle pour notre conscience nationale, pour cette identité que l'on prétend défendre à coup de déclarations plus stupides ou plus indignes les unes que les autres !

M. Yves Nicolin. Très bien !

M. François Léotard. Monsieur Fabius, ne prêtez pas votre concours, que j'espère involontaire, à cette dérive (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) d'une opinion que n'attend pas de ses responsables, de droite ou de gauche, un mouvement de recul ou d'impuissance devant le grand enjeu de la cohésion nationale. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La majorité républicaine a choisi la force juste de la loi. Elle a choisi la responsabilité. Elle a choisi de dire aux Français, et notamment aux plus faibles d'entre eux, la simple vérité : la France n'est pas un espace abstrait où l'on vient sans y croire, un peu par hasard, sans le projet de s'associer à son destin. La majorité accomplit aujourd'hui sans complexe et sans hésitation le mandat qu'elle a reçu des Français. Ce mandat n'est ni celui du silence ni celui de l'impuissance. Il vise tout simplement devant cette montée de l'intolérance qui vient directement menacer les valeurs profondes de la République...

M. Christian Bataille. Des mots, des mots !

M. François Léotard. ... à définir ce qu'est la France, non pas tellement qui elle intègre, mais surtout à quoi l'on intègre non pas tellement qui l'on héberge, mais pourquoi l'on héberge. C'est le rôle d'une majorité.

M. Christian Bataille. Je n'aimerais pas être à votre place !

M. François Léotard. Tel n'est pas, c'est vrai, celui que vous avez joué lorsque vous étiez la majorité de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais nous, qui combattons avec plus de sincérité que vous ne le faites les thèses du Front national (*Vifs exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Avec de Charrette !

Mme le président. Laissez M. Léotard terminer son intervention !

M. François Léotard. ... nous avons reçu le mandat de donner à la France une perspective, une fierté, une conscience d'elle-même qu'elle recherche comme à tâtons.

L'UDF a pris et continuera à prendre ses responsabilités. Elle l'a fait et continuera à le faire et à défendre, mes chers collègues, une conception fraternelle de notre société, une ambition forte pour notre République.

Monsieur le ministre, vous avez notre soutien comme vous avez notre confiance. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Avant de donner la parole au dernier intervenant dans les explications de vote, j'indique à l'Assemblée, que sur le vote de l'exception d'irrecevabilité, il y aura un scrutin public à la demande du groupe socialiste. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. André Gerin, pour le groupe communiste.

M. André Gerin. Madame le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous voterons l'exception d'irrecevabilité présentée par le groupe socialiste. Ayant moi-même, au nom des députés communistes, soulevé cette irrecevabilité au mois de décembre, je ne croyais pas alors si bien faire.

Au lieu de reconstruire une véritable législation sur l'immigration, au lieu de mettre en œuvre une politique d'intégration audacieuse, au lieu d'engager une maîtrise et un contrôle de l'immigration qui lient codéveloppement des pays d'origine, coopération européenne et bien commun entre les pays d'origine et la France, ce projet vise en définitive, sous le prétexte de combattre l'immigration clandestine, à déstabiliser l'immigration régulière, à la mettre dans une situation de précarité, pour des raisons de circonstances.

Je crois, contrairement à ce que vient de dire M. Léotard, que le Gouvernement et la droite, enfermés aujourd'hui dans une obsession libérale, ont la tentation de céder à la pression populiste et xénophobe (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Daniel Colliard. C'est vrai !

M. Jean-Claude Bahu. Allez dire ça à Vénissieux !

Mme le président. Poursuivez, monsieur Gerin.

M. André Gerin. ... pour justifier un projet de loi liberticide (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*), le chômage, la mondialisation forcée et la monnaie unique. Comme au mois de décembre, nous entendons un discours de défiance, de diabolisation et d'amalgame.

M. Yves Nicolin. L'amalgame, c'est vous !

M. André Gerin. A travers ce vote de l'exception d'irrecevabilité, les députés communistes demandent le retrait de ce projet de loi et l'abrogation des lois Pasqua. Retirez ce projet de loi, cela garantira la grandeur de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mme le président. Je vais maintenant mettre aux voix l'exception d'irrecevabilité présentée par M. Laurent Fabius.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué.

Le scrutin est ouvert.

.....

Mme le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	371
Nombre de suffrages exprimés	371
Majorité absolue	186
Pour l'adoption	96
Contre	275

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Question préalable

Mme le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, mes chers collègues, « notre pays est en état d'émotion. Je le comprends, car la querelle n'est pas médiocre : il s'agit, au fond, de l'idée que nous nous faisons de la France ».

Ceux qui ont eu le loisir de lire *Le Monde* de ce soir auront reconnu le début du point de vue de M. le Premier ministre, Alain Juppé, intitulé « De la République ». J'approuve les quatre premières lignes de ce texte et nombreuses autres, mais – soyez rassurés – j'ai aussi des divergences profondes. Puisqu'« il s'agit, au fond, de l'idée que nous nous faisons de la France », ce débat aurait mérité un autre support que ce projet exutoire qui est de nouveau soumis à l'examen de notre assemblée.

Si j'ai bien compris M. le ministre Jean-Louis Debré, l'objectif de son projet est de parvenir à l'immigration clandestine zéro : il s'agit de « maîtriser totalement l'immigration irrégulière ».

Cette vingt-quatrième modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945, relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, se réclame du réalisme.

M. Debré qualifie sa démarche de pragmatique. Les mesures qu'il nous propose seraient de bon sens. Son texte serait simplement technique. Le groupe communiste note avec intérêt que, pour le Gouvernement, les atteintes à notre Etat de droit et aux libertés individuelles des Français, comme des immigrés, relèvent de la technique.

Je ne veux pas me laisser enfermer dans la traditionnelle opposition, que vous tentez d'imposer, entre une majorité réaliste et une opposition par principe idéaliste, humaniste, dogmatique et non efficace. Je veux m'en tenir aux faits et à eux seuls. Il ne s'agit pas pour nous de tenir un discours moralisateur, mais de faire le bilan de dix années de prétendue lutte contre l'immigration clandestine.

Notre engagement aux côtés des sans-papiers est dicté par un esprit de responsabilité. Les députés communistes sont, pour la plupart, les représentants de circonscriptions populaires et fières de l'être.

M. Yves Nicolin. Vous n'en avez pas le monopole !

M. Patrick Braouezec. Saint-Denis, par exemple, la ville dont je suis le maire, a une population qui compte 30 % d'immigrés. La réalité du terrain, que certains ministres ou même certains d'entre vous prétendent incarner, c'est que, malgré vos lois d'exception sur les

étrangers et votre politique ultralibérale, des millions de personnes, de toutes origines, confessions, cultures, nationalités, vivent et travaillent les unes à côté des autres chaque jour. C'est au nom de cette réalité parfois rude, jamais simple, mais belle et porteuse d'avenir que nous condamnons sans appel votre projet.

M. Jean Ueberschlag. Rude comme les bulldozers !

Mme le président. Monsieur Ueberschlag, vous n'avez pas la parole !

M. Patrick Braouezec. Le slogan « immigration clandestine zéro » est tout, sauf réaliste.

Le projet de loi que nous discutons est en fait un sommet d'idéologie.

Quand on fait des lois qui réglementent la vie de milliers d'hommes et de femmes, le B, A-BA du réalisme est de faire des lois humaines.

Les sans-papiers ne méprisent pas nos lois comme vous le répétez sans cesse. Ils n'aspirent qu'à les respecter.

M. Yves Nicolin. Les illégaux, non !

M. Patrick Braouezec. Certains ont même prouvé qu'ils étaient prêts à se laisser mourir de faim pour le faire.

Votre projet de loi est inapplicable parce qu'il est indigne. Vous persistez à nier à des milliers de personnes le droit à vivre en famille. Ce droit est inscrit dans plusieurs conventions internationales, notamment la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, ratifiée par la France le 31 décembre 1993, et la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1959.

Quel législateur peut croire qu'un texte qui prétend empêcher parents et enfants de vivre sous le même toit soit respecté ?

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. C'est Staline qui a dit cela ?

M. Patrick Braouezec. La baisse récente des regroupements familiaux officiels dont vous vous félicitez occulte en fait une hausse des regroupements irréguliers.

Les lois Pasqua, en soumettant les regroupements familiaux à des conditions de ressources et de logement, ont bel et bien créé des clandestins. Ces lois frappent ouvertement les familles les plus modestes. Elles obligent de nombreuses personnes à vivre sur les ressources de leurs proches au motif que les leurs sont jugées insuffisantes. On marche sur la tête ! On nous explique avec un cynisme et un aplomb incroyables que ces dispositions ont pour but d'assurer des conditions d'existence décentes à ces familles.

Le réalisme dont se flatte le Gouvernement est celui d'habitants d'une autre planète où il n'y aurait pas de moyens de transport pour aller d'un pays à un autre, où tous les habitants seraient les auxiliaires d'un régime policier. Prétendre que l'on va couper du monde la quatrième puissance exportatrice de la planète est une imposture. L'immigration, régulière ou pas, n'est ni un problème ni un fléau, c'est un fait. On n'éradique pas les faits.

M. Yves Nicolin. On les change !

M. Patrick Braouezec. Dans un Etat de droit, il est tout simplement impossible de maîtriser totalement l'immigration clandestine, comme vous prétendez le faire. Aucune dictature n'est jamais parvenue à réaliser l'objectif délirant que vous vous fixez.

M. Gérard Léonard. Vous savez de quoi vous parlez !

M. Christian Dupuy. C'était dans l'autre sens !

M. Patrick Braouezec. On ment délibérément aux Français.

Notre devoir d'hommes publics est de rappeler la vérité sur les flux migratoires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans un univers que votre politique ultra-libérale contribue à mondialiser, où les marchandises et les capitaux circulent en se moquant des frontières, les hommes, aussi, continueront de bouger. Votre projet est anachronique et rétrograde.

En prétendant éradiquer l'immigration irrégulière, vous pratiquez la politique de l'autruche. Cette bataille, vous la perdrez ! En 1995, les expulsions ont baissé à peine de 10 %. Chacun sait que, seule, l'extrême-droite profitera de votre inévitable défaite sur ce terrain. Votre irréalisme est dangereux pour la démocratie. L'objectif de l'immigration clandestine zéro relève du simple affichage démagogique. On flatte une xénophobie que l'on ne peut que décevoir. Cette illusion entretenue sur l'immigration clandestine « zéro » fait le lit du Front national.

M. Gérard Léonard. C'est plutôt vous qui le faites !

M. Henri Emmanuelli. C'est M. de Charette qui le fait ! Les membres de la majorité manquent de souffle, mais pas d'air !

M. Patrick Braouezec. En cette matière plus qu'en toute autre, il est dangereux de promettre ce que l'on ne peut pas tenir, car après l'échec inévitable de cette politique, Le Pen aura tout le loisir de se poser en recours. L'illusion et l'irrationnel que vous entretenez nous préparent de nouveaux « Vitrolles ».

Vous vous voulez réalistes, vous êtes, en réalité, irresponsables. Tous les spécialistes de l'immigration expliquent que la répression seule est impuissante contre l'immigration illégale. Tous condamnent l'échec de votre politique.

Le bilan des lois Pasqua ? C'est 2 500 expulsions de plus en 1995 qu'en 1992. Ce chiffre est le résultat consternant de votre politique, selon l'expression de M. le rapporteur, Pierre Mazeaud, mais ce chiffre est aussi monstrueux.

M. Gérard Léonard. Il ne faut pas expulser ?

M. Patrick Braouezec. Le réalisme dont vous vous faites les chantres devrait vous le faire admettre.

Au-delà du bilan technique et comptable dont le Gouvernement tire gloire, le bilan humain est terrible. Vous condamnez des milliers de personnes à vivre sans statut et sans droit, précarisés à la merci des négriers que vous faites mine de dénoncer. Pourquoi cacher la vérité aux Français ? Aucun barbelé, aucune loi n'arrête les courants d'air ; l'expression est de Paul Bouchet, membre du comité des médiateurs des sans-papiers, et peut être comprise par tous. Le pire, c'est que la politique du tout-répressif menée depuis plus de dix ans ne lutte pas contre l'immigration irrégulière,...

M. Patrick Ollier. N'importe quoi !

M. Patrick Braouezec. ... mais fabrique des clandestins. C'est à croire que vous en avez besoin comme bous émissaires aux conséquences de votre politique conserva-

trice. Les clandestins sont, en effet, le rêve de tout démagogue : ils ne votent pas, ils n'ont aucun droit, mieux, par définition, on ne les voit pas et on ne les entend pas.

M. Yves Nicolin. Ils sont virtuels !

M. Patrick Braouezec. Grâce à leur lutte courageuse et digne, les sans-papiers ont démasqué cette imposture aux yeux d'une partie toujours plus grande de l'opinion. En se montrant au grand jour, ils ont fait la preuve que les lois Pasqua et leur cortège de discriminations légales et réglementaires, que vous nous proposez de durcir aujourd'hui, n'ont fait que multiplier le nombre de personnes en situation irrégulière.

M. Gérard Léonard. Ce sont vos victimes que vous prétendez défendre aujourd'hui !

M. Patrick Braouezec. Aujourd'hui, comme lors de la discussion des lois Pasqua, les députés de la majorité et les ministres se félicitent mutuellement de leur courage à s'attaquer aux plus faibles parmi les plus faibles.

Qu'en est-il de la réalité, des situations de ces sans-papiers que vous nous montrez du doigt ? Qui sont-ils ? Comment en sont-ils arrivés là ?

A l'exemple de M. Raoult qui a eu la délicate intention d'inviter les cinéastes chez les autres,...

M. Michel Péricard. C'est bien !

M. Patrick Braouezec. ... en particulier chez nous, en Seine-Saint-Denis, je me permets d'inviter les sans-papiers à prendre la parole devant la représentation nationale. A l'écoute de ces témoignages – je devrais dire de ces aveux – chacun pourra mieux mesurer l'acharnement à traquer sans relâche les dangereux criminels que sont les déboutés du droit d'asile, les malades du sida, les couples d'amoureux ne demandant que le légitime droit de vivre sous le même toit et les nombreux sans-papiers que vos lois ont contraint à la clandestinité.

M. Gérard Léonard. C'est du mauvais roman !

M. Patrick Braouezec. Ce n'est pas du roman, c'est la vie !

M. Gérard Léonard. J'ai dit du « mauvais roman » !

M. Patrick Braouezec. Les témoignages que je vais vous livrer sont tous des cas réels. J'ose croire que vous prêterez une oreille attentive...

M. Gérard Léonard. On ne vous a pas attendu !

M. Patrick Braouezec. ... à ces multiples drames dont vos lois sont à l'origine.

« La politique, c'est pas du cinéma »...

M. Gérard Léonard. Vous en faites un peu !

M. Patrick Braouezec. ... dit M. Raoult, mais c'est bien malgré eux que Djigui, Kardiatou et bien d'autres sans-papiers et déboutés du droit d'asile sont devenus des acteurs malgré eux d'un drame aux tragiques allures de science-fiction et dont le scénario est, hélas ! trop souvent le même.

Ecoutez-les ces sans-papiers.

M. Gérard Léonard. Vous vous servez d'eux !

M. Patrick Braouezec. Djigui, trente-huit ans, malien et sans papier : « C'est une histoire de fou. Je vis en France depuis dix-sept ans, et, pourtant, la police peut m'expulser du jour au lendemain. Cela fait trois ans que je me débats dans cette situation incroyable qui ne me

permet plus ni de travailler ni d'avoir la moindre couverture sociale, alors que j'ai cotisé depuis 1979. Voyez : j'ai encore toute mes fiches de paie, mes contrats de travail comme manoeuvre sur des chantiers et ma carte de sécurité sociale.

« Je suis arrivé en France le 30 octobre 1979. Après plusieurs titres de séjour provisoires, on m'a délivré, en 1984, une carte de séjour de dix ans qui devait être logiquement renouvelée automatiquement en 1994. Avant son expiration, je me suis présenté au commissariat. Mais le dossier ayant traîné pendant plusieurs mois à la suite du vol de mes papiers sur un chantier et de mon déménagement, je me suis retrouvé hors délai, sans papiers.

« La préfecture m'a finalement refusé ma carte de séjour en avançant que le délai était passé depuis huit mois et que j'avais quitté cinq jours le territoire français, ce que je conteste. Depuis, je suis sous le coup d'une injonction de quitter le territoire qui peut prendre effet à n'importe quel moment. En juillet dernier, il s'en est même fallu de peu pour qu'on m'expulse : après un contrôle de police, on m'a emmené à l'aéroport de Roissy dans l'attente d'un avion. J'ai retrouvé ma liberté de justesse parce que le consulat du Mali n'a pas signé à temps un laissez-passer.

« Dix-sept ans en France sans avoir fait la moindre bêtise – mon casier judiciaire est vierge –, et on me considère comme un clandestin ! J'attends encore la décision du tribunal administratif, mais le temps presse. »

Kardiatou, vingt-cinq ans, est sénégalaise, sans papiers, avec une petite fille de seize mois.

Kardiatou, vient du Sénégal et elle est obligée, depuis deux mois, de se cacher, condamnée à vivre en clandestine depuis que la préfecture du Val-de-Marne lui a refusé, le 2 juillet dernier, le renouvellement de son titre de séjour. Motif : manque de sérieux dans ses études.

Ses études, Kardiatou les a entamées en 1992 à Poitiers. L'an dernier, une grossesse difficile l'empêche de suivre régulièrement les cours. Elle accouche d'une petite fille, Selly, pendant les examens. Kardiatou s'installe alors chez sa sœur, à Champigny, et décide d'opter pour un cursus plus court. Elle s'inscrit au lycée Marcellin-Berthelot, à Saint-Maur, espérant décrocher un diplôme de comptabilité. C'en est trop pour la préfecture, qui la convoque le 2 juillet dernier. « Savez-vous pourquoi vous êtes là ? », se voit-elle demander par l'employée du guichet. Eclat de rire général lorsque Kardiatou explique que oui, bien sûr, elle est là pour faire renouveler sa carte de séjour.

Son passeport lui est confisqué illico. A la place, elle reçoit une « invitation à quitter le territoire » dans un délai d'un mois.

Devenue un « dossier embarrassant », la jeune maman subit aujourd'hui les angoisses liées à son nouveau statut. Sans papiers, elle n'a pas pu passer ses examens, début septembre. Elle évite les déplacements, ce sont ses neveux et ses nièces qui promènent Selly. Hantée par la peur d'être séparée de sa fille, le moindre coup de sonnette la fait tressaillir. Et quand l'impression d'être traquée se fait trop forte, des amis l'hébergent. « Je veux juste vivre en paix, comme je le faisais avant », dit-elle.

« A » ressortissant algérien, débouté du droit d'asile : « Je suis né en Algérie en 1963. Je réside en France depuis 1978. J'ai bénéficié d'une carte de résident de plein droit jusqu'en mai 1985. Mes parents résident en

France depuis très longtemps et de manière permanente : mon père depuis 1948, ma mère depuis 1980 ainsi que tous mes frères.

« Au mois de décembre 1984, je me suis présenté à la préfecture de Lyon pour remettre ma carte de résident et rentrer en Algérie où il me fallait effectuer mon service militaire pendant vingt-quatre mois. La préfecture de Lyon a interprété mon départ comme définitif, alors que ce n'était pas le cas. Toute ma famille résidant en France, je n'envisageais mon retour en Algérie que de manière temporaire, comptant revenir en France après avoir accompli mes obligations militaires.

« Dès la fin de mon service national, je suis rentré immédiatement en France avec mon passeport délivré par les autorités militaires algériennes et un visa de tourisme obtenu auprès du consulat français en Algérie. Sur ma carte militaire figurait d'ailleurs l'adresse de ma résidence en France. Je me suis donc présenté à la préfecture de Lyon dès mon retour en France, où l'on m'a refusé la délivrance d'un nouveau titre de séjour.

« Par crainte d'être éloigné de ma famille, je n'ai plus osé entamer d'autres démarches auprès de la préfecture du Rhône pendant des années. Malgré cette situation, j'ai pu continuer à vivre en France.

« Je tiens à préciser qu'à l'exception de cette période de deux ans, durant laquelle j'ai effectué mon service militaire en Algérie, j'ai toujours résidé en France et que je n'ai jamais porté atteinte à l'ordre public.

« En 1990, ne supportant plus de vivre ainsi en situation irrégulière, et en raison de l'insécurité grandissante en Algérie, j'ai déposé une demande d'asile à l'OFPPA, qui a été rejetée.

« En 1992, je suis retourné en Algérie pendant deux mois. A mon retour, j'ai déposé une seconde demande auprès de l'OFPPA. Également refusée.

« Dès 1991, j'aurais pu être régularisé en tant que débouté du droit d'asile, car je remplissais alors toutes les conditions exigées pour la régularisation. Mal informé, je n'ai pas fait les démarches nécessaires à l'époque.

« En 1992, je me suis marié.

« Étant donné que je vis en France depuis près de vingt ans, que toute ma famille y réside aussi, que je suis parfaitement intégré à la société française, je souhaiterais pouvoir maintenant vivre régulièrement en France et obtenir enfin un titre de séjour. »

« Z », Camerounais et fils de tirailleur sénégalais ...

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Tirailleur sénégalais ?

M. Patrick Braouezec. Les tirailleurs recrutèrent dans tous les pays d'Afrique, vous devriez le savoir !

« En 1940, la France est venue chercher mon père au Cameroun pour se battre en première ligne contre les Allemands. Il aurait pu y rester comme beaucoup d'autres. Jusqu'en 1944, mon père a servi l'armée française. Ensuite, il a décidé de retourner au pays. Il n'a jamais eu de pension de guerre. Et aujourd'hui, pour le remercier, on veut chasser ses enfants, les renvoyer au Cameroun, comme de vulgaires criminels ».

« De quel crime est-il accusé ? Arrivé en France en 1991, avec un visa de tourisme d'un mois, il espérait seulement pouvoir rester en France pour y poursuivre ses études.

« J'avais obtenu une bourse de mon pays pour aller étudier au Sénégal à l'école des archivistes, des bibliothécaires et des documentalistes de Dakar. Une fois mon

diplôme en poche, je n'ai pas voulu m'arrêter là. Je voulais approfondir mes connaissances. Je savais qu'au Cameroun cela ne serait pas possible. Le système éducatif est trop pauvre. Aussi, au lieu de repartir chez moi, j'ai décidé de transformer mon billet retour pour le Cameroun en billet pour la France. Arrivé en France, je n'ai pu m'inscrire dans l'école de mon choix, comme je l'espérais, faute de décrocher une bourse d'études et un visa long séjour. Je me suis donc inscrit à la fac et je suis tout de même parvenu à passer une maîtrise en sciences de l'éducation à l'université Paris-VIII.

« Depuis 1991, je me débrouille. Je vais régulièrement à la préfecture pour essayer d'obtenir ma régularisation. C'est toujours la même chose. On me demande de retourner chez moi afin d'obtenir un visa de long séjour. Seulement, je sais très bien que, si je pars, je ne pourrai jamais plus revenir. Si tous les immigrés dans ma situation avaient des papiers en règle, ils n'hésiteraient pas à se déplacer librement, à aller et venir entre la France et leur pays d'origine. »

Marié depuis 1996, ce jeune Camerounais ne voit plus que la lutte pour s'en sortir et réussir à demeurer en France auprès de son épouse.

« Dans mon pays, on assiste à un pillage économique et humain. Les donneurs d'ordres s'enrichissent. Les grandes sociétés françaises font de gros profits mais ne réinvestissent pas dans le développement local. Les gens sont obligés de partir s'ils veulent survivre. On assiste à un véritable détournement de la démocratie. Les sans-papiers sont de plus en plus nombreux à vivre sans avoir droit à rien, sans avoir droit à un toit, à un travail, à une protection sociale et médicale. Comment ne pas avoir honte d'être un homme, quand on sait que d'autres hommes vivent comme des bêtes sur le pas de votre porte ? Une autre politique de l'immigration s'impose. L'humiliation, la suspicion et la répression ne pourront rien régler. »

D., Mauritanien, à qui les papiers ont été retirés : « J'ai décidé de quitter la Mauritanie en 1984. En raison de la situation politique du pays, je décide de partir pour l'Europe. Je suis un homme indépendant, épris de paix et de vérité. Je ne peux plus vivre dans mon pays. Je décide de partir pour un pays où les droits de l'homme sont respectés. C'est le seul moyen, sinon je risque ma vie. »

« J'arrive en avion par le Maroc, la Libye, la Tunisie, l'Italie. Je passe ensuite par Palerme, et j'arrive enfin à Nice, puis à Marseille. Là, je prends le train pour Paris. Je débarque à la gare de Lyon en plein mois de novembre. C'est mon premier grand voyage et je découvre la France. La France incarne pour moi le pays de la fraternité et de l'égalité. Je pense alors que je n'ai rien à craindre dans ce pays. »

« La première nuit, je la passe dans un foyer aux côtés de mon grand frère qui vit là depuis 1968. Mon frère me dit : "Nous devons aller à la préfecture pour obtenir des papiers. Ici on a besoin de papiers pour vivre. »

« Le 16 novembre, nous allons à la préfecture. J'ai présenté une pièce d'identité avec un certificat d'hébergement. J'ai obtenu tout de suite un récépissé de six mois avec autorisation de travailler. »

« En mai 1990, j'ai trouvé un emploi dans une entreprise de nettoyage. Un travail à plein temps, huit heures par jour. Je suis employé régulièrement, bénéficie d'une couverture sociale et paie des impôts jusqu'en 1991. »

« En novembre 1985, ma demande d'asile politique est rejetée. Je ne comprends pas. Ils connaissent pourtant la situation politique en Mauritanie. »

« D'appel en appel, je réussis malgré tout à travailler jusqu'en 1994. Je suis contrôlé et, tout de suite, le patron décide de me licencier, car je n'ai plus de papiers en règle. Malgré toutes ces années passées à travailler, à cotiser, je n'ai plus aucun droit. Sans papiers, je retourne alors au foyer où je suis pris en charge par mon frère. Chaque semaine, celui-ci me donne un peu d'argent. »

« Depuis que mon récépissé est expiré, je crains de circuler. Sans papiers, on est privés de nos droits fondamentaux. On ne vit que grâce à la solidarité de nos familles. Ou bien certains cherchent du travail au noir pour vivre dignement, sans voler, sans faire du business. Et pour ce travail au noir, on n'est pas assuré. Dans les travaux publics, tu risques ta vie. »

Allal, Marocain, en France depuis vingt-cinq ans, expulsé. Il vivait régulièrement en France depuis vingt-cinq ans. Motif de son expulsion ? Aide au séjour d'un étranger en situation irrégulière sur le territoire français.

M. Pierre Bernard. Et voilà !

M. Patrick Braouezec. La Cimade, le MRAP ont notamment réagi contre cette expulsion qui fait l'objet d'une interdiction de territoire français.

La carte de séjour d>Allal lui a été retirée à la suite d'une condamnation par le tribunal de Carpentras pour aide au séjour irrégulier d'un étranger. En fait, il lui aurait seulement permis de laisser ses affaires chez lui. Allal faisait partie des quarante-deux Marocains en situation irrégulière expulsés de France à bord d'un charter en août 1996.

Youma, vingt-six ans, mariée, trois enfants :

« Mon mari a sa carte, il est cariste à Roissy. Ça fait longtemps qu'il est là et je l'ai rejoint il y a six ans et demi, mais moi je n'ai rien. »

« Mon père a toujours travaillé en France. Alors pourquoi partir ? Je ne comprends rien. »

« Pourquoi je n'ai pas mes papiers ? Soit on va régler l'affaire, soit on va mourir. »

S., Algérien, père d'un enfant né en France en 1993 : « Je suis arrivé en France en 1992 avec un visa tourisme. La même année, je me suis marié avec une étrangère installée légalement en France depuis dix-sept ans. Nous avons eu notre premier enfant en 1993. Nous avons alors entamé des démarches auprès de la préfecture qui nous a demandé de déposer une demande de regroupement familial auprès de la DDASS. Pour déposer ce dossier, on m'a demandé de retourner d'abord dans mon pays. Dans le contexte actuel, avec les événements qui s'y déroulent, cela paraît très difficile. Mon père a combattu pour la France et a été blessé pendant la guerre. Il vit en France depuis son entrée sur le territoire dans les rangs de l'armée française. Actuellement, je dépends de ma femme, qui travaille à plein temps avec un contrat à durée indéterminée. Nous habitons un F 3 et notre fils est scolarisé à la maternelle. Nous attendons notre deuxième enfant pour la mi-avril. Je ne peux pas me résoudre à l'idée d'être ainsi séparé de ma femme, de mes enfants et du reste de ma famille qui vit en France. »

Sissoko, trente-quatre ans, Malien, sans papiers : « Je suis né à Kari, dans un petit village de la région de Kayes. Là-bas, je n'avais rien. Très jeune, j'ai toujours travaillé avec mon père dans les champs. On cultivait le maïs, le mil, la cacahuète. Je ne suis pas allé à l'école : il n'y en avait pas dans notre village. »

« Un jour, c'était en 1989, j'ai pris tout seul ma décision. J'ai dit à mon père : "Il faut que j'aille en France." Mon père n'était pas d'accord. Il m'a dit : "Mon fils,

souviens-toi : ils ont pris ton oncle pour l'envoyer à la guerre, en 39-45. On a beaucoup pleuré. Il est revenu au pays avec une jambe en moins. Tu veux partir en France, mais tu ne sais pas s'il n'y aura pas encore la guerre..." Je lui ai dit : "Je ne peux pas penser à ça. Tu as travaillé avec ton père toute ta vie. Tu n'as rien gagné et tu es très fatigué. Tu avais tout juste de quoi manger. Ton père ne t'a rien laissé derrière lui, sauf du travail. Tu veux qu'on reste avec toi, mais cette vie n'est pas bonne."

« J'ai quitté mon village pour prendre l'avion. C'était la première fois que je venais à Bamako. Arrivé à Paris, j'ai trouvé un copain avec qui partager une chambre dans un foyer pour mille francs par mois et j'ai fait une demande d'asile. Pendant presque deux ans, j'ai eu un titre de séjour provisoire, renouvelé tous les six mois, en attendant qu'on étudie mon dossier. Ma femme m'a rejoint. Moi, je n'étais pas trop d'accord, mais elle ne voulait plus vivre au village aux côtés de mon père. J'ai quitté le foyer, et nous avons pris une chambre d'hôtel à deux mille francs par mois. Depuis, nous avons eu deux enfants. Je n'ai plus de papiers depuis six ans, depuis que ma demande d'asile a été rejetée.

« J'ai trouvé tout de suite du travail. C'est facile pour nous parce qu'on fait le travail que les Français ne veulent pas faire. Le Pen ne le dit jamais, ça. J'ai d'abord travaillé dur comme jardinier, c'est le métier que je connaissais le mieux. Ensuite, j'ai nettoyé des bureaux. Un jour, mon patron m'a dit : "Tu n'as pas de papiers, je ne peux plus te garder." J'ai pris mon sac, j'ai acheté du matériel pour laver les carreaux et j'ai fait la tournée des commerçants, à Paris. Ça ne marche pas trop mal.

« Les premiers temps, je n'avais pas assez d'argent pour en envoyer au village. Mon père était inquiet, je ne lui donnais aucune nouvelle. Alors, il m'a posté une cassette enregistrée. En les entendant parler, lui et ma mère, j'ai pleuré. Depuis quelques années, j'essaie d'envoyer mille francs par mois, quand je peux : ma famille, qui compte à peu près trente personnes, en a besoin pour acheter du riz, du sucre, un peu d'huile et du poisson. Avec mille francs, elle peut tenir un mois. J'ai cotisé aussi pour construire une école dans mon village. On est une cinquantaine ici, à Paris, qui venons du même endroit. On a versé trois mille francs chacun, puis, comme ça ne suffisait pas pour monter les bâtiments, pour acheter des chaises et des tableaux, on a redonné encore deux mille francs. Maintenant, on se cotise pour payer chaque mois le salaire du professeur. L'école existe depuis deux ans maintenant. »

Mariam, vingt-cinq ans, Guinéenne et sans papiers, deux enfants nés en février 1994 et mars 1995 : « Je suis venue ici parce que chez moi, en Guinée, il y avait la guerre. J'ai eu des récépissés de trois mois et puis, en 1993, plus rien.

« Mon ami, je l'ai connu ici, il m'hébergeait, il a une carte de séjour. Il est agent de nettoyage et travaille la nuit. Mais, à cause des papiers, on n'a pas pu se marier.

« Nos enfants sont nés ici, c'est leur pays, ce n'est plus l'Afrique. Et où aller avec eux si on me renvoie ? Ce n'est pas facile, mais je n'ai pas peur du tout.

« Même si quelqu'un de nous meurt, un autre le remplacera. »

Azouaou : « Je suis né en Algérie en 1969. A l'âge de cinq ans, j'ai été vivre avec ma grand-mère, mais celle-ci est décédée lorsque j'avais dix ans. C'est alors que mes parents ont décidé de me faire venir en France. Je suis

donc arrivé en 1980 et ma garde a été confiée à ma tante. J'ai effectué toute ma scolarité ici, de la classe de CM 1 à celle de deuxième année de BEP.

« En 1987, j'ai obtenu une carte d'étudiant valable un an. A la suite de cela, j'ai fait une demande de carte de séjour avec une validité de dix ans. Pour ce faire, la préfecture m'a demandé de me rendre en Algérie afin de pouvoir revenir avec un visa, ce que j'ai fait.

« Quand je suis revenu avec un visa, on m'a tout simplement dit que je ne pouvais obtenir qu'une carte d'étudiant et non pas une carte de séjour. Cette solution ne me convenait pas. En effet, je désirais entrer dans la vie active et devenir indépendant.

« J'ai donc décidé de plaider ma cause auprès de M. le préfet en lui écrivant. J'ai malheureusement reçu une réponse négative.

« Ne sachant plus que faire ni à qui m'adresser, j'ai alors cessé toute démarche administrative. Depuis 1988, j'ai arrêté mes études, je vis avec mon amie et je suis sans papiers... »

Autant vous dire que ces situations ne seront en rien réglées avec la loi que vous nous proposez de voter.

Si la majorité était vraiment réaliste, elle écouterait ces hommes et ces femmes. Si elle était responsable, elle comprendrait leur part de vérité et entreprendrait de l'expliquer à nos concitoyens. Si vos intentions n'étaient pas bassement électoralistes, c'est d'une loi permettant la régularisation sur la base de la procédure transparente et équitable du collège des médiateurs que nous serions en train de discuter dans le calme – même si je reconnais que celui-ci en ce moment. (*Sourires.*)

Aucun démocrate ne peut se réjouir du climat inutilement passionnel de nos débats. En présentant un projet d'exclusion et d'exception, le Gouvernement porte la responsabilité de cette nouvelle et inutile dramatisation de l'immigration. La majorité a cru devoir traiter la démarche des médiateurs par le mépris. Vous avez ainsi laissé passer l'occasion de sortir de l'impasse où vous avaient conduit les lois Pasqua.

Errare humanum est, perseverare diabolicum ! Cette obstination persistante dans l'erreur m'oblige à rappeler ici les dix critères de régularisation retenus par les médiateurs et qui permettraient de résoudre, dans la dignité, l'immense majorité des cas, qu'il s'agisse des parents d'enfants français, des conjoints ou concubins notoires de Français, des conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière en France, des parents d'enfant né en France, des déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1^{er} janvier 1993, des personnes ayant un proche parent résidant en France – ascendant, frère ou sœur –, des personnes dont le retour interromprait le traitement médical d'une maladie physique ou mentale grave, des personnes dont le retour les exposerait à des risques sérieux, des étudiants en cours d'études universitaires, des personnes enfin ayant une bonne insertion dans la société française.

L'application de ces critères repris dans leur esprit par la commission nationale consultative des droits de l'homme, concernerait tout au plus quelques dizaines de milliers de personnes pour l'ensemble du territoire français.

Dans un courrier commun, la Cimade, l'Entraide protestante et la Mission populaire évangélique de France posent des questions simples à notre assemblée : du sort de ces sans-papiers, le destin de la France sera-t-il affecté ? Qui pense sérieusement que leur régularisation pèsera de façon tangible sur les possibilités de réduire les graves inégalités sociales et économiques qui minent notre pays ?

Et ces associations de conclure : les solutions à apporter au problème des sans-papiers ne méritent pas de telles tensions et de telles crispations.

Nous pensons que les mesures de régularisation procèdent de la seule approche possible, pragmatique, réaliste et humaine ; une approche courageuse et civique en ce qu'elle résiste, dans l'intérêt de tous, aux tentations extrémistes ou purement électoralistes.

Les mesures de régularisation pour lesquelles je me prononce ici ne devraient pas excéder, selon les spécialistes, 100 000 personnes. Certains, comme Stéphane Hessel, parlent d'un maximum de seulement 40 000. La dernière régularisation dans ce pays remonte à 1982 – la précédente avait eu lieu en 1974. Ce maximum de 100 000 régularisations suffirait pour régler de façon réaliste et digne quinze ans de situations dramatiques. Moins de 7 000 personnes par an, soit à peine plus d'un dix millièmes de notre population, où est l'invasion dont on nous parle ? Il faut que notre démocratie soit bien malade pour qu'un pays de 60 millions d'habitants se montre incapable d'adopter cette mesure de bon sens et de justice dans la sérénité. Certains de nos voisins nous renvoient l'image de démocraties bien plus adultes sur ce sujet.

L'Italie se propose de régulariser un nombre bien plus important de personnes. L'Espagne a fait de même en 1991 et en 1996, et sous un gouvernement conservateur.

Rien, sinon l'absence de courage politique, ne vous empêche de régulariser la situation des victimes des lois Pasqua. En ne le faisant pas, vous choisissez de continuer à faire de l'immigration une arme de combat politique.

Vous jouez un jeu périlleux pour notre République, car vous mettez en danger l'esprit même de notre peuple. Je m'en veux de douter de pouvoir vous en convaincre. Mais peut-être la majorité sera-t-elle plus sensible au risque politique que cette loi lui fait prendre. Votre électoralisme est à très courte vue.

M. le médiateur de la République, qui sort pourtant rarement de sa réserve, vous a solennellement mis en garde. Ce projet est une bombe à retardement. Il nous prépare de nouveaux Saint-Bernard, de nouveaux drames humains. Demain, des hommes et des femmes, par vous désespérés, entameront de nouvelles grèves de la faim dont vous porterez la responsabilité.

Seul le Front national peut se réjouir de votre aveuglement, de votre entêtement à maintenir depuis bientôt un an le sort de ces quelques milliers de malheureux au centre du débat démocratique de ce pays. Où nous conduira le délire de certains parlementaires qui voient dans les sans-papiers une menace pour l'identité judéo-chrétienne de la France qui remonterait, selon Pierre Bernard, à Clovis et non pas à Valmy ?

M. Pierre Bernard. Exact !

M. Pierre Braouezec. C'est faux. La République, c'est Valmy.

M. Pierre Bernard. Mais la France, c'est Clovis !

Mais j'en reviens à notre débat pour affirmer avec force que se prononcer pour la régularisation, ce n'est pas se montrer laxiste envers l'immigration irrégulière.

Les communistes proposent depuis des années la seule véritable maîtrise de l'immigration irrégulière réaliste et juste. Cette politique suppose de punir sévèrement les filières d'employeurs et de passeurs qui l'organisent et non de s'acharner sur leurs victimes.

C'est ce que ce Gouvernement se refuse à faire. Les laxistes, c'est vous ! Qu'attendez-vous pour lutter sans merci et sans relâche contre les employeurs de travailleurs clandestins ? Contre leurs réseaux de rabatteurs, de passeurs, de leurgeurs ?

M. Jean-Claude Abrioux. C'est ce qu'on fait !

M. Patrick Braouezec. Impitoyables envers les plus fragiles, vous êtes comme toujours faibles avec les puissants. Votre politique de fer envers les sans-papiers ne sert qu'à masquer votre coupable indulgence envers les nouveaux marchands d'esclaves qui ne peuvent que se féliciter d'une législation répressive qui leur livre pieds et poings liés une main-d'œuvre corvéable à merci.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Patrick Braouezec. Votre acharnement contre des hommes, des femmes et des enfants qui vivent, pour la plupart, depuis des années en paix sur notre territoire n'a d'égal que votre indulgence envers ceux qui prospèrent sur leur misère.

A ce stade, je veux rappeler que votre hargne anti-clandestins ne date pas de toujours. En 1963, le ministre des affaires sociales de l'époque – sous de Gaulle – déclarait : « L'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile, car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et des accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre. »

Mieux encore, en 1972, un délégué auprès du Premier ministre jugeait : « L'immigration clandestine est une nécessité pour répondre aux besoins... L'expérience montre que la concurrence dans le marché commun ne sera supportable pour un pays comme la France que si notre pays dispose d'une réserve de main-d'œuvre lui permettant de freiner une inflation salariale. »

MM. Charles Pasqua et Jean-Louis Debré ont de dignes prédécesseurs. En condamnant des milliers de personnes à la clandestinité, que vous le vouliez ou non, vous continuez à livrer une main-d'œuvre sans statut et sans droits à l'exploitation d'employeurs sans scrupules. Votre fabrique à clandestins est une aubaine pour tous les marchands de travail et marchands de sommeil.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Patrick Braouezec. Le groupe communiste propose depuis des années d'instaurer des sanctions pénales sévères à l'encontre de ceux qui exploitent, directement ou indirectement, des travailleurs immigrés que les conditions irrégulières de leur séjour réduisent à l'état de sous-prolétariat. Nous proposons que les sanctions s'appliquent tant au sous-traitant, rarement poursuivi, qu'au donneur d'ordres qui jusqu'ici n'était jamais inquiété et se contentait de changer de fournisseur. Nous proposons aussi que le tribunal puisse fermer l'établissement, décider, outre la confiscation de l'outil de travail, celle des biens personnels des employeurs et de leurs complices. Nous proposons enfin et surtout que l'inspection du travail reçoive les moyens supplémentaires, notamment en personnel, lui permettant de faire appliquer la législation sur l'emploi de main-d'œuvre, française ou immigrée.

Le texte que l'assemblée s'apprête à discuter en deuxième lecture est très loin de répondre à nos attentes. Impitoyable lorsqu'il s'agit de traquer des hommes, des femmes et des enfants qui vivent en paix, pour la plupart depuis des années sur notre sol, cette majorité prend des gants pour s'attaquer aux employeurs qui exploitent leur misère. Les orateurs de la majorité se sont refusé à mettre en place « un système inquisitorial » à l'encontre des employeurs.

La modération de la majorité à l'égard des patrons frauduleux est à comparer avec les vociférations de certains députés, qualifiés d'ultras, à l'encontre des immigrés. Que n'a-t-on entendu à propos du renforcement de la lutte contre le travail illégal ! « Ce n'est pas en accablant les entreprises qu'on les incitera à créer des emplois... » « Ne va-t-on pas créer des possibilités nouvelles de contrôles tâtilons ? » Certains sont même allés jusqu'à évoquer le risque d'alourdissements des tracasseries administratives !

J'aimerais beaucoup entendre tout à l'heure ces mêmes orateurs s'émouvoir de la terreur administrative, de l'insécurité juridique que votre législation impose aux immigrés réguliers ou non. Beaucoup mènent des démarches depuis plus de dix ans pour obtenir leur régularisation.

Le cas de Jean, Haïtien arrivé en France en 1989, n'est pas exceptionnel.

« J'ai quitté Haïti pour échapper au régime des tontons macoutes qui ont tué mon père. Ils m'ont arrêté et tabassé, j'ai les certificats de l'hôpital et les rapports de police.

« Je me promène toujours avec un gros dossier rempli de fiches de paie, de cartes de sécurité sociale, d'extraits de naissance et de déclarations d'impôts. C'est la preuve de sept ans de démarches administratives.

« J'ai reçu un premier titre de séjour de l'Ofpra. C'était un récépissé temporaire me donnant le droit de travailler, en attendant que l'on examine ma demande de statut de réfugié. Ce qui prend plus de trois ans. J'ai trouvé alors un emploi dans une société de nettoyage à Paris et je me suis marié en 1991.

« Un an plus tard, la préfecture m'a confisqué mon récépissé, alors que notre premier enfant venait de naître. On m'a expliqué que le délai de recours était écoulé et que je devais retourner en Haïti pour régulariser ma situation. Je me suis retrouvé clandestin, mon patron m'a licencié.

« A la mairie, on m'a dit que mon fils était également sans papiers. C'était avant les lois Pasqua, je croyais qu'il était français, puisque né ici. On m'a répondu qu'il n'avait aucun droit puisque j'étais illégal. Pourtant ma femme est en règle, avec une carte de séjour temporaire qu'elle fait renouveler chaque année depuis 1990. Elle a déposé une demande de regroupement familial. On nous l'a refusé en nous répétant que je devais rentrer chez moi.

« Pour nourrir ma famille, j'ai accepté la proposition d'une entreprise du bâtiment pendant plusieurs mois, qui a ensuite refusé de me payer. J'ai aussi payé deux mois de loyer comme caution à un faux propriétaire qui a ensuite disparu dans la nature.

« En septembre 1995, j'ai été arrêté par une patrouille dans le métro. Ma femme, enceinte et malade, était à l'hôpital. Le juge m'a condamné à deux mois de prison et cinq ans d'interdiction du territoire. J'ai fait appel mais ça ne m'a pas empêché de purger ma peine de prison.

« Depuis ma sortie de prison en janvier 1996, j'attends ma régularisation. Mes deux enfants sont nés ici, je voudrais qu'ils soient élevés dans une vraie démocratie. Tout ce que je demande, c'est de vivre en paix en oubliant tout ça. »

L'histoire de Jean montre à quel point les sans-papiers sont les premières victimes du travail illégal. Pourtant, il a fallu batailler ferme pour que l'expression de « travail clandestin », retenue par le projet du Gouvernement, soit transformée en « travail illégal ». Une fois encore, vous avez pris le risque d'entretenir l'amalgame entre immigra-

tion et travail dissimulé, alors même que le ministère du travail est venu rappeler que, sur cent personnes exerçant un travail illégalement, seulement dix sont des immigrés en situation irrégulière.

Le groupe communiste avait déposé de nombreux amendements visant à s'en prendre aux organisateurs de filières. Mais, comme mon camarade Maxime Gremetz le rappelait ici même jeudi dernier, ces propositions ont toutes été rejetées.

Nous avons proposé que les commanditaires s'engagent par contrat à ne pas utiliser de main-d'œuvre clandestine. Il faut interdire aux négriers modernes l'accès aux marchés publics. Amendement refusé !

Nous avons proposé que les contrôles s'effectuent essentiellement parmi les donneurs d'ordres et les organisateurs de filières. Ce sont les commanditaires qui sont responsables de la délinquance économique. Amendement refusé !

Nous avons proposé que les sanctions puissent aller jusqu'à l'interdiction de mise en vente des produits issus du travail illégal. Amendement refusé !

Nous avons proposé enfin l'extension des pouvoirs des salariés, notamment des délégués du personnel, afin d'exercer un contrôle à tous les niveaux de l'entreprise : amendement non pas refusé, mais véritablement mitraillé !

Ce pouvoir de contrôle que vous déniez aux salariés, les députés de la majorité ont choisi de le confier à la police. Les forces de police pourront désormais pénétrer sur tous les lieux de travail : établissements industriels, commerciaux, agricoles, syndicats, associations, en l'absence de tout délit. L'amalgame entre activités illégales et immigration irrégulière est encore renforcé par le fait que le projet de loi que nous discutons aujourd'hui autorise les contrôles d'identités sur ces mêmes lieux de travail.

C'est la porte ouverte à tous les abus, au nom d'une lutte contre le travail illégal dont vous ne vous donnez pas les moyens. L'ensemble des syndicats, dont ceux de la police, condamnent cette dérive.

Cette disposition est d'une extrême gravité. Le groupe communiste tient à souligner qu'elle n'a pas de précédent dans notre histoire depuis la période pétainiste.

L'impasse du « tout-répressif » en matière d'immigration, dans laquelle notre pays n'a cessé de s'enfoncer depuis dix ans, est avant tout justifiée par le fantasme de l'invasion.

A en croire certains, des hordes de millions de miséreux seraient à nos frontières, prêts à nous envahir.

Ce fantasme xénophobe n'est pas nouveau. Nous venons de l'entendre dans la bouche de M. Léotard.

En 1938, deux ans avant le déferlement des troupes nazies, Jean Giraudoux écrivait : « Notre terre est devenue terre d'invasion. L'invasion s'y poursuit non point par des armées, mais par une infiltration continue de barbares. » Quel manque de lucidité !

Plus près de nous, en 1991, Valéry Giscard d'Estaing dénonçait « l'invasion » de notre pays par des étrangers.

Aujourd'hui, M. le ministre de l'intérieur nous tient le même raisonnement en des termes beaucoup plus mesurés. « Nous assistons, dit-il, à une redoutable pression sur notre pays, une pression qui ne fera que croître, à la faveur des déséquilibres économiques et démographiques de certaines nations parfois proches. »

A la suite de mon ami Jack Ralite, je vous demande solennellement de nous faire la preuve de ce péril par lequel on justifie depuis dix ans la déstabilisation grandissante des immigrés réguliers, l'abandon du droit du sol et de notre tradition du droit d'asile.

Après la chute du mur de Berlin, les habitants des pays de l'Est devaient nous envahir. Où sont-ils ? Chez eux ! Depuis vingt ans, l'immigration est stable dans ce pays. Mieux, elle a baissé de plus de 6 % entre 1982 et 1990. En 1982, on comptait 3 740 000 immigrés. En 1990, 3 607 000. Cela représente une diminution de plus de 130 000 personnes. Ce n'est le cas d'aucun autre pays européen !

La France n'accueille pas « toute la misère du monde ». Elle ne l'a jamais fait. 84 % des migrations engendrées par la pauvreté se font entre pays du Sud. Pour pallier la faiblesse de sa démographie et satisfaire les besoins de son économie, les employeurs et les gouvernements successifs de ce pays n'ont fait qu'importer une main-d'œuvre qu'ils ont d'ailleurs très longtemps sous-payée.

Sans cet apport de l'immigration depuis un siècle, notre pays serait plus petit de 12 millions d'habitants. Il n'en compterait que 46 millions. Notre dette envers ce que certains qualifient de fléau est énorme. Sans immigration, notre système de retraites par répartition n'aurait sans doute pas vu le jour. Il ne serait en tout cas aujourd'hui plus qu'un souvenir.

Une étude de l'INSEE, publiée au début de ce mois, est venue rappeler ces vérités en précisant que, sans nouvel apport extérieur, notre population active commencera à baisser dangereusement dès 2006. Aucun économiste sérieux n'exclut que la France ait besoin de faire à nouveau appel à une immigration importante.

L'histoire du XX^e siècle en Europe démontre que la pression massive et soudaine de flux importants ne s'est produite qu'à la suite de guerres civiles ou internationales. Depuis 1989, c'est d'ex-Yougoslavie, et non d'autres pays de l'Est, que sont venus, principalement vers l'Allemagne, des centaines de milliers de réfugiés. Seule la crainte pour la vie peut produire ces flux massifs.

Aucune invasion ne nous menace aujourd'hui. Nous n'avons à faire face qu'à des flux continus et en nombre limité.

Le problème, c'est que ce gouvernement ne fait rien pour réduire ces fameux « déséquilibres démographiques et économiques de pays parfois proches ». Sa politique, au contraire, ne fait que les aggraver, notamment en soutenant les programmes d'ajustement structurel imposés par le FMI qui étrangent ces pays.

Vous réprimez sans merci une immigration que vous encouragez et dont vous êtes en partie responsables.

Les trois quarts de la population de notre planète ne disposent que de 15 % de l'ensemble des richesses produites dans le monde. L'aide aux pays en voie de développement a été réduite. Pour rembourser leur dette, les nations pauvres versent plus d'argent aux nations riches qu'elles n'en reçoivent de ces dernières. Voilà la vérité !

Les communistes ne cesseront jamais de se battre pour l'annulation de ces dettes ni de demander la mise en œuvre de véritables accords de coopération avec les pays exportateurs de main-d'œuvre permettant, d'une part, à ces populations de demeurer dans leur pays si elles le souhaitent et, d'autre part, de rendre plus attractifs les retours volontaires.

M. Pasqua ne disait pas autre chose en 1993 en confessant l'inefficacité de ses lois. « On peut, disait-il, prendre toutes les décisions administratives, on ne résoudra le problème de l'immigration que par le développement des pays d'origine. »

L'idée est bonne, mais, dans votre cas, il s'agit d'un vœu pieux, sans aucune réalité.

Votre gouvernement a, cette année encore, baissé le budget de la coopération de 7 %. Au demeurant, cet argent des contribuables français et immigrés est gaspillé pour soutenir des régimes autoritaires et sponsoriser les délocalisations de nos emplois. Ce budget de la coopération est, en fait, un fonds de soutien aux banquiers suisses, à nos pétroliers et à nos ventes d'armes. Les populations du Sud n'en voient pas la couleur.

Il faut donc repenser notre politique de coopération de fond en comble pour prévenir et dissuader l'immigration irrégulière et cesser d'en réprimer aveuglément les victimes. Eh non ! monsieur Debré, ici comme partout, l'immigration n'est pas un problème ; elle est une part de solution à d'autres et vrais problèmes.

Vous devez prendre la mesure de la part prise par les immigrés au développement de leur pays d'origine.

La présence sur notre sol d'un peu plus de 3 millions d'étrangers est une chance pour nous. C'est aussi une chance formidable pour les pays d'origine. Il faut aider les immigrés à aider leurs pays. Ces hommes et ces femmes porteurs de nos valeurs et connaissant leur pays et leur langue seraient bien plus efficaces que notre politique actuelle.

Saint-Denis, à l'image de nombreuses collectivités locales de toute couleur politique, a engagé une coopération avec une association présente à Saint-Denis et dans vingt-quatre villages maliens pour le développement de ces villages. Il est prévu de construire une pharmacie centrale, d'aider à la maîtrise de l'eau et à l'alphabétisation.

Au lieu de mettre en valeur l'action des immigrés en faveur de notre intérêt commun, le Gouvernement les stigmatise aux yeux de l'opinion. Pire, le rapport Cuq, dont on reparlera sans doute et dont votre projet s'inspire en partie, dénonce ces mouvements de fonds bénéfiques et modestes qui sont une leçon de générosité pour chacun d'entre nous. M. Cuq n'a pas de mots assez durs pour ces immigrés « qui ne consomment même pas en France ».

Je vous repose la question, monsieur le ministre : était-il vraiment indispensable de s'inspirer des conclusions d'un rapporteur qui croit utile de reprocher à des hommes de se priver de la moitié de leurs revenus, et parfois plus, pour venir en aide à leurs familles qui vivent dans une misère dont, nous, anciens colonisateurs, sommes en partie responsables ?

M. Pierre Bernard. Faux !

M. Patrick Braouezec. Que fait ce gouvernement pour s'attaquer réellement à la fuite de capitaux qui sont, eux, colossaux et uniquement motivés par l'égoïsme ?

Votre mépris pour l'avenir est consternant. Vous n'avez que des mesures de police à proposer à ce pays.

Il faut sortir du manichéisme expulsions-intégration pour favoriser les va-et-vient bénéfiques pour les deux rives de la Méditerranée. Sami Naïr, professeur de sciences politiques à Paris-VIII, fait des propositions intéressantes dans ce domaine.

Je le cite : « Pourquoi ne pas penser à une situation plus fluide, où l'on s'engagerait par exemple à employer et former ici des travailleurs dont une partie du salaire

serait automatiquement placée en devises dans leur pays d'origine et qui ne pourraient demeurer en France au-delà d'une période contractuellement définie ? »

Il poursuit : « L'immigration devrait être ainsi une occasion historique pour favoriser un véritable codéveloppement entre pays concernés. Les pays d'accueil devraient stabiliser les immigrés légalement installés, régulariser la situation de ceux qui y ont manifestement des droits, organiser des politiques d'accueil aux frontières dans les limites disponibles d'un marché du travail transparent, lutter, enfin, contre les employeurs de « clandestins ». A l'avenir, ils devraient favoriser des émigrations d'alternance. Ils devraient aider à la création de structures pour faciliter les transferts de fonds vers le pays d'origine afin d'y favoriser le développement. A titre d'exemple : les immigrés marocains en Europe ont, en 1993, transféré l'équivalent de 7 milliards de francs, représentant 23 % des recettes courantes du Maroc, somme deux fois plus élevée que les recettes du tourisme ou des phosphates de ce pays. Durant les années quatre-vingt, ces transferts avaient déjà couvert entre 20 et 40 % des importations totales du Maroc. Imaginons ce qu'une banque pour l'investissement dans le pays d'origine, en orientant ces fonds vers des investissements productifs, aurait pu faire en matière de création d'entreprises et d'emplois ! Seule une politique mûrement réfléchie des pouvoirs publics peut donc aujourd'hui relever ce défi. Car le marché, lui, obéit non aux intérêts de la société mais au seul accroissement du profit. » Fin de citation

L'OCDE vient de publier un rapport intitulé *Les Migrants, partenaires pour le développement*. L'OCDE, n'est pas – c'est le moins que l'on puisse dire – une organisation soupçonnable d'angélisme tiers-mondiste. Son constat est simple : les immigrés constituent la meilleure source d'aide au développement de leurs pays. Ses recommandations sont claires, notre intérêt est de les y aider.

Les transferts de fonds de l'immigration malienne équivalent ainsi à la valeur du PIB du Mali.

Ils contribuent ainsi à dissuader l'émigration de leurs concitoyens. Au Mali, un seul immigré permet à dix ou vingt personnes de son village d'origine de ne pas mourir. Et ces personnes se moquent bien de la situation administrative de celui qui les fait vivre.

Il y donc une certaine hypocrisie à invoquer le développement des pays d'origine pour justifier la répression de l'immigration.

L'aide que nous pouvons apporter aux immigrés dans le développement de leur pays d'origine passe par une reconnaissance officielle de leur action.

Or la gestion policière de l'immigration telle que celle préconisée et déjà mise en œuvre par votre gouvernement enlève toute crédibilité à l'idée d'une coopération « avec » les immigrés.

Le cadre d'insécurité qui en résulte empêche non seulement les immigrés de maintenir des solidarités régulières avec le pays d'origine, mais il constitue aussi une entrave à leur intégration ici.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous enverrai à nouveau à la lecture de ce rapport de l'OCDE, qui met aussi en valeur l'existence d'une relation positive entre l'intégration des immigrés et les liens qu'ils entretiennent avec le pays d'origine.

Ainsi, contrairement aux apparences, cette valorisation de la contribution des immigrés au développement de leur pays d'origine n'est pas un obstacle à leur meilleure

intégration ici. Les immigrés sont d'autant moins enclins à développer des logiques de ghettos qu'ils sont pleinement reconnus et encouragés dans leur légitime préoccupation pour ceux des leurs qui sont restés au pays.

Alors, de grâce, cessez d'invoquer le développement des pays d'origine pour justifier la lutte contre l'immigration ! Avec les dispositions que vous préconisez, monsieur le ministre, nous sommes sûrs de perdre sur les deux tableaux à la fois : celui de la coopération et celui de l'intégration.

L'intégration est précisément le second prétexte à votre projet de réforme concernant la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Sa volonté d'adopter une politique ferme contre l'immigration clandestine vise-rait à favoriser l'intégration des étrangers en situation régulière sur le sol français. Je vous cite, monsieur le ministre : « La volonté du Gouvernement de lutter contre l'immigration irrégulière est le gage de l'intégration des étrangers en situation régulière. »

Cet argument est plus que spécieux. A mes yeux, il est mensonger. Un examen, même sommaire, de votre texte suffit à le prouver. Vous vous êtes même ému de ce que l'annonce d'un projet de loi en préparation sur l'intégration ne vienne, je vous cite, « brouiller le message ». Quel message, monsieur le ministre ? A qui souhaitez-vous vous adresser ? Rien dans votre arsenal juridique ne reconforte ni ne consolide la position de ceux qui choisissent ce pays. C'est une sorte de drame. Il est tout simplement scandaleux, que vous n'ayez à proposer que des lois de police aux 3,5 millions de personnes qui vivent parmi nous et sont les Français de demain.

De multiples dispositions de ce projet visent à précariser les immigrés réguliers.

La plus choquante est celle qui soumet le renouvellement de la carte de résident de dix ans à l'absence de menace à l'ordre public.

Nous avons maintes fois eu l'occasion de dénoncer le caractère flou de cette notion, qui laisse une marge d'appréciation très importante aux autorités préfectorales et ouvre la voie à l'arbitraire.

C'est tout l'intérêt stabilisateur de la carte de résident qui est ici remis en cause par l'usage d'une condition subjective, jamais clairement définie. D'autant que la commission de séjour, jusqu'alors compétente pour émettre un avis consultatif lorsque le préfet envisage de refuser la délivrance ou le renouvellement d'une carte de résident, est supprimée.

Ici encore, vous ne luttez pas contre l'immigration irrégulière, vous fabriquez artificiellement des clandestins. Le non-renouvellement des cartes de résident va créer une nouvelle catégorie d'étrangers inexpulsables et irrégularisables. Les demandeurs au renouvellement de leur carte de résident restent, en effet, protégés par l'ordonnance du 2 novembre 1945, comme justifiant d'une résidence régulière en France depuis dix ans.

Le projet prévoit également de subordonner le renouvellement de la carte de résident de dix ans à une autre nouvelle condition. Il faudra désormais que son titulaire ait conservé sa résidence habituelle en France. Un Français qui s'expatrie doit-il faire de même pour conserver sa nationalité ?

Cette nouvelle discrimination est d'autant plus condamnable qu'elle dissuadera de nombreuses personnes de tenter l'aventure du retour, puisque, en cas d'échec de leur projet, elles n'auront plus la possibilité de revenir en

France. Vous allez ainsi limiter les allées et venues entre notre pays et les pays d'origine au détriment de nos échanges extérieurs et du développement du Sud.

Surtout, votre projet ne règle pas les situations intolérables créées par les lois Pasqua. Les possibilités de régularisation, qui constituent le prétendu « volet libéral » du projet de loi, sont dérisoires. En ne délivrant que des titres de séjour temporaire d'un an, au lieu de la carte de dix ans à laquelle ils avaient droit avant 1993, on ne fait que renforcer la précarité de certains immigrés en les condamnant à vivre dans l'insécurité juridique. Après l'irrégularité légale due à M. Pasqua, on nous propose la régularité en CDD. Cette précarisation et cette suspicion vont à l'encontre de la volonté de ces personnes de vivre ici.

Le Gouvernement entend, selon ses termes, « donner vocation à un titre de séjour de courte durée aux personnes dont l'expulsion est juridiquement impossible, en faisant prévaloir sur toute autre considération, à l'exception de celles relatives à l'ordre public, les liens établis avec la France, soit à titre familial, soit en raison de l'ancienneté du séjour dûment prouvée ».

Ces dispositions sont incohérentes et injustes. D'un côté, on finit par reconnaître cette évidence que les conjoints de Français ou les parents d'enfants français ont vocation à demeurer durablement en France auprès des leurs. De l'autre, on ne leur accorde qu'un titre de séjour temporaire. Ne venez pas nous parler d'intégration alors que vous mettez une valise dans la tête de ces personnes puisque le renouvellement de la carte de séjour temporaire n'est pas de plein droit !

La vérité est simple.

Le but de ce gouvernement, dans la droite ligne des lois Pasqua, est de déstabiliser les immigrés régulièrement installés en France, en précarisant leur situation et en créant ainsi les conditions de leur expulsion.

Ce climat d'incertitude et de peur du lendemain est nuisible pour tous. Les immigrés ne peuvent, dans ces conditions, construire leur vie dans notre pays, s'y épanouir et concrétiser des projets d'avenir, dont l'ensemble de la population pourrait profiter.

Il en est ainsi des étrangers mariés à des Français. Notre pays est le premier au monde en matière de mariage mixte. Votre gouvernement devrait se réjouir de ce record. Au lieu de cela, il oblige certains de ces couples à continuer à vivre cachés durant la première année de leur mariage. Pourquoi tant de suspicion ?

De plus, cette disposition exclut de la régularisation les conjoints de Français qui ne pourront justifier d'une entrée régulière. Une fois encore, vous fabriquez artificiellement des clandestins, puisque ces conjoints resteront inexpulsables au terme d'une année de communauté de vie.

Les mesures sont encore moins libérales pour les parents d'enfants français âgés de moins de seize ans. Avec une mauvaise foi évidente, vous persistez à proposer des textes incohérents, puisque ces parents devront, pour être régularisés, subvenir effectivement à leurs besoins, alors que, sans titre de séjour, ils ne peuvent exercer d'activité professionnelle. De plus, ces parents devront avoir reconnu leurs enfants avant la naissance, alors que beaucoup ignorent cette possibilité.

Les sénateurs ont rétabli la régularisation des personnes résidant habituellement en France depuis plus de quinze ans. Les preuves de cette résidence habituelle sur une période aussi longue seront excessivement difficiles à appor-

ter. Au passage, il faut souligner que les députés de la majorité avaient rejeté cette disposition au motif qu'elle permettrait de régulariser un trop grand nombre de situations. C'est bien évidemment faux, mais cela en dit long sur le double langage de la majorité : d'un côté, on affirme l'efficacité d'une politique dont l'objectif est « l'immigration clandestine zéro » ; de l'autre, on affirme qu'il y a pléthore de personnes ayant réussi à passer entre les mailles des filets pendant plus de quinze ans.

On le voit : ce projet n'est pas équilibré. Il crée trois régimes juridiques différents pour les enfants, en fonction de l'âge d'entrée en France hors regroupement familial. Il embrouille encore un peu plus l'incroyable maquis de notre législation en la matière. Les juristes les plus chevronnés avouent s'y perdre. Résultat : il n'est pas rare que des étrangers deviennent ou demeurent en situation irrégulière par simple méconnaissance. Je ne crains pas de dire que cette complexité et ses effets sont prémédités par certains législateurs.

En outre, l'élargissement des contrôles que vous proposez, monsieur le ministre, risque, que vous le vouliez ou non, d'attiser la xénophobie.

Depuis les lois Pasqua et l'institutionnalisation des contrôles au faciès, le seul fait d'être étranger, ou même d'en avoir l'air, suffit à rendre suspect.

Vous franchissez un pas supplémentaire en appliquant aux étrangers des mesures jusqu'à présent réservées aux criminels. La mémorisation de la prise d'empreintes digitales de tous les étrangers non communautaires qui demandent à séjourner en France va encore renforcer les fantasmes de ceux qui font l'amalgame entre étrangers et délinquance.

La confiscation du passeport par les autorités de police aura également de graves conséquences. Un seul exemple : le récépissé qui sera remis en échange ne permettra pas aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école. Vous faites à nouveau preuve d'un admirable courage en traquant non seulement les étrangers irréguliers mais aussi leurs enfants, qui, comme chacun sait, constituent une menace grave à l'ordre public, surtout si on leur apprend à lire et à écrire ! De plus, les conditions et le délai dans lesquels le passeport sera restitué ne sont pas précisés.

Régularisations précaires, atteintes à la liberté de circulation, fichage systématique, atteinte aux droits de la défense et au droit à un recours effectif : non ! décidément non, votre projet n'est pas équilibré.

Il ne vient pas corriger toutes les incohérences créées par les lois Pasqua, mais en ajoute de nouvelles. Il laisse subsister de nombreuses catégories de personnes non régularisables et non expulsables, telles que les parents d'enfants français de plus de seize ans ou les conjoints de Français mariés depuis plus d'un an entrés irrégulièrement. Enfin, il persiste à nier tout droit aux enfants que leurs parents ont fait venir en France après l'âge de dix ans et hors regroupement familial.

Toutes ces dispositions, que vous le vouliez ou non, ne font que renforcer la suspicion envers tous les immigrés. D'abord, parce que la répression frappe aussi l'immigration régulière. Surtout, parce que, dans la pratique, il est impossible de faire la différence entre un sans-papiers et un immigré légal : la pratique des contrôles d'identité au faciès en apporte la preuve chaque jour.

Justifier une répression toujours plus injuste contre l'immigration irrégulière en prétendant que cela favorisera l'intégration des immigrés réguliers relève de la mauvaise foi. Les Français qui ont été « embarqués » par la police à

la suite de l'évacuation de l'église Saint-Bernard, simplement parce qu'ils « avaient l'air » étrangers, en savent quelque chose !

M. Pierre Bernard. Oh !

M. Patrick Braouezec. Cela vous dérange, mais c'est vrai !

Promouvoir l'intégration des immigrés suppose qu'on les assure d'une certaine stabilité de leur séjour et non qu'on les précarise toujours davantage. Il faut donc abroger l'ensemble des lois Pasqua et rétablir la carte de dix ans avec renouvellement automatique, dont je rapelle qu'elle avait été instaurée à l'unanimité par les deux assemblées en 1984 !

Il faut revenir au droit du sol et cesser de favoriser les angoisses identitaires des jeunes de la deuxième génération. L'acquisition de la nationalité française à la majorité doit redevenir automatique pour l'enfant né en France de parents étrangers. Cet acquis républicain a été un facteur essentiel de l'intégration dans la nation, pour le plus grand bien du pays et de sa cohésion sociale.

Dans le même esprit, nous nous sommes clairement prononcés en faveur du droit de vote et de l'éligibilité pour tous les étrangers aux élections locales après cinq ans de résidence en France, et non pour l'attribution de ce droit aux seuls ressortissants de l'Union européenne.

Je note au passage que la transposition de cet accord européen dans le droit français n'est toujours pas réalisée. Empressée lorsqu'il s'agit de respecter les fameux critères de convergence de Maastricht ou d'obtempérer aux injonctions de la Bundesbank, cette majorité prend tout son temps pour appliquer les trop rares dispositions qui favoriseraient l'émergence d'une citoyenneté européenne.

L'Europe est pour vous un simple prétexte pour justifier votre politique ultralibérale, les réductions d'effectifs dans le secteur public et les coupes claires que vous opérez dans le financement du logement social, de la santé ou de l'éducation !

Bref, on agite la menace du communautarisme alors que toute la politique actuelle crée les conditions de son épanouissement. Vos lois encouragent le repli sur eux-mêmes des Français comme des immigrés. Elles sont une incitation à la défiance mutuelle.

Mais l'hypocrisie et l'amalgame atteignent des sommets lorsque l'on justifie ce projet « sur le dos » de ce que vous appelez les « quartiers en difficulté ». A quoi bon nier que vous faites l'amalgame entre immigration et insécurité quand toutes vos déclarations le trahissent ? Cette vérité a éclaté au grand jour avec les propos populistes et méprisants de M. Eric Raoult, ministre chargé de l'intégration, en réaction à l'appel des cinéastes.

M. Pierre Bernard. Quelques cinéastes !

M. Patrick Braouezec. J'entends profiter de cette tribune pour vous lire la lettre que les habitants du quartier des poètes à Pierrefitte ont envoyée au metteur en scènes Patrice Chéreau :

« Monsieur,

« Tout d'abord, bravo ! Bravo pour avoir, avec vos collègues cinéastes, hommes de théâtre, écrivains, relevé la tête devant la menace contenue dans cette loi inique sur l'accueil des étrangers.

« Que le monde de la culture se lève pour défendre les droits de l'homme et la démocratie est un encouragement et un espoir pour tous ceux qui se battent pour ces valeurs fondamentales. »

M. Gérard Léonard. A Cuba ! En Serbie ! En Albanie !

M. Patrick Braouezec. Je sais que vous n'aimez pas la voix du peuple !

Je poursuis la lecture de cette lettre :

« Nous, habitants du quartier des poètes, à Pierrefitte en Seine-Saint-Denis, avons vu dans la presse – *le Parisien* du 13 février – que M. Raoult, ministre de la ville et de l'intégration (?) envisageait de vous “condamner” à venir habiter un mois dans notre quartier.

« Nous sommes à la fois honorés et choqués par cette “invitation”. Choqués bien sûr d'être assimilés à une punition, d'être montrés du doigt comme si nous étions pestiférés. Et encore plus de la part d'un ministre du Gouvernement. Comme si notre quartier était un lieu de perte. Certes, comme dans beaucoup d'autres quartiers de villes de banlieue, la vie y est difficile : de nombreux habitants sont au chômage, de nombreux jeunes sont en manque total de perspectives. Oui, il y a des problèmes de sécurité, de dégradation, de misère, de mal de vivre.

« Mais le quartier des poètes – son nom vient de l'appellation des bâtiments : Desnos voisine avec Brassens, Vian côtoie Brel, Prévert, Breton... Eux aussi auraient dit non ! –...

M. Gérard Léonard. C'est la cellule du PC qui a écrit cela ?

M. Georges Hage. Et alors, c'est une tare ? Qu'est-ce que c'est que ce racisme idéologique !

M. Patrick Braouezec. Brel et Brassens au PC ! Vos connaissances culturelles sont mauvaises, monsieur Léonard !

Au reste, ce n'est pas forcément une tare que d'être inscrit au PC !

Mme le président. Monsieur Léonard et Monsieur Hage, reprenez votre calme.

Poursuivez, monsieur Braouezec !

M. Patrick Braouezec. Je poursuis : « Mais le quartier des poètes... recèle également d'immenses richesses : la ville et les habitants du quartier ont créé un centre social et culturel qui vit depuis plus de quatre ans. C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de solidarité, de vie culturelle aussi, car la culture pousse aussi dans ces lieux prétendument désertiques. D'ailleurs des artistes y vivent et y travaillent. C'est un quartier où les cultures viennent de tous les horizons et où les notions d'accueil et de partage nous semblent fondamentales.

« Il faut le dire aussi, nous avons également été honorés par les propos de M. Raoult. Paradoxal ? Peut-être. Mais qu'il ait pensé à vous, homme de théâtre et de cinéma, pour être “déporté” chez nous, d'un certain côté nous flatte ! Cela ferait un poète de plus... »

« Et cela nous a donné une idée. Celle de vous proposer un challenge : dire ensemble “chiche !” Non pas, bien sûr, pour venir un mois, mais une journée ou une soirée, se rencontrer, dialoguer, échanger, se découvrir... Nous serions heureux, puisque manifestement nous avons la même volonté de défendre les idées de tolérance et de solidarité, de vous entendre et de vous parler, de créer avec vous une rencontre avec les habitants du quartier, à une date et selon des modalités qui vous conviendront.

M. Pierre Bernard. M. Raoult passe son temps à faire cela depuis qu'il est ministre !

M. Patrick Braouezec. « En espérant que cette suggestion vous plaise, veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus solidaires. »

D'ailleurs, Patrice Chéreau se rendra vendredi prochain dans le quartier des poètes à Pierrefitte.

Les réactions aux propos de M. Raoult sont venues de toutes parts...

M. Pierre Bernard. Surtout de gauche !

M. Claude Bartolone. Mieux vaut un artiste de gauche qu'un parlementaire d'extrême droite !

M. Patrick Braouezec. ... notamment de très nombreuses artistes qui vivent et travaillent dans les villes de Seine-Saint-Denis. Je vous livre la réplique du collectif 93 à M. le ministre : « Nous, artistes ou professionnels de l'action culturelle, habitant et / ou travaillant en Seine-Saint-Denis depuis de nombreuses années, ayant choisi d'exercer notre activité au cœur d'une population attachante parce que diversifiée, bien trop souvent démunie de travail et de revenus décents, mais qui aspire à une dignité économique et culturelle qui devrait attirer le respect, déplorons avec fermeté les attendus idéologiques qui sous-tendent la réponse faite par Eric Raoult, élu national du département, ministre de la ville, au manifeste des cinéastes dénonçant les lois en préparation sur les certificats d'hébergement.

« Les artistes n'ont pas attendu les injonctions ministérielles pour aller à la rencontre des habitants de la Seine-Saint-Denis. Pour nombre d'entre nous, c'est parce que nos activités étaient considérées ailleurs comme marginales que nous avons pu les développer à l'abri des demandes dominantes de la société marchande.

« La décentralisation théâtrale en banlieue, l'implantation de nombreuses compagnies dramatiques et chorégraphiques, l'émergence des musiques dites urbaines ou alternatives, le développement de la création et de la diffusion cinématographique, l'essor des bibliothèques publiques, les initiatives en faveur de la littérature, l'opiniâtreté pour faire vivre des équipes artistiques, des institutions et des événements d'envergure internationale en Seine-Saint-Denis ont été l'œuvre commune des habitants de ce département représentés par leurs élus, des artistes et des professionnels qui ont trouvé ici hospitalité et non hostilité à l'étrangeté que recèle toute création artistique.

« Le mal-vivre que nous ressentons comme nos concitoyens dans les quartiers de nos villes n'est pas dû à l'immigration mais à la pauvreté, à l'urbanisme souvent inhumain, à l'absence de travail correctement rémunéré, aux déchirures des liens sociaux. Laisser croire que les thèses démagogiques et xénophobes du Front national ont, ne serait-ce qu'une once de vérité, est criminel. L'attitude de notre ministre local est à cet égard déplorable car méprisante pour les habitants des quartiers réputés difficiles... »

M. Pierre Bernard. Pas du tout !

M. Patrick Braouezec. « ... et pour les acteurs de la vie culturelle et artistique que nous sommes qui, jour après jour, œuvrent pour une qualité et une exigence de vie dignes des "beaux" quartiers.

« Notre honneur a été bien souvent d'inviter des artistes des cultures étrangères qui ont imprégné le creuset de notre culture nationale.

M. Pierre Bernard. Comme Nique ta mère !

M. Patrick Braouezec. « Aller chasser sur les terres électorales du Front national – et je vous invite à le faire aussi – exige-t-il pour Eric Raoult de caresser dans le sens du poil la crainte de l'autre, étrange, et notre frère pourtant ? »

Enfin, voici ce qu'écrit une institutrice à M. le Président de la République :

M. Gérard Léonard. C'est le courrier du cœur !

M. Patrick Braouezec. « Monsieur le président,

« Tout en montrant sa grande délicatesse quand il s'adresse aux cinéastes qui refusent la délation impliquée par le projet Debré, M. Raoult s'en prend maintenant aux instituteurs.

« Il dit à la télévision en parlant des premiers : "C'est bien beau de faire du cinéma mais nous (les ministres ?) nous devons rassurer les policiers... les instituteurs (*sic*)..." impliquant sans doute que nous autres instituteurs sommes fort contents des suppressions de postes d'enseignants et des réductions de moyens en zone d'éducation prioritaire que son gouvernement propose et pourquoi pas, pour emballer le tout, du projet de loi Debré qui aggrave encore la situation de nos élèves étrangers après que les lois Pasqua eurent déjà ajouté aux difficultés. Les enfants ont besoin d'un minimum de sécurité autour d'eux et l'une d'entre elles était de savoir que l'école de la République française leur donnait à tous la même chance de se construire. On a du mal à s'imaginer que nos enfants soient fortifiés par l'image actuelle que votre gouvernement leur présente : une République de ségrégation renforcée, réduisant les problèmes de partage des richesses, les problèmes de violence à un problème d'immigration.

« Je vous prie d'agréer mes salutations. »

M. Gérard Léonard. Distinguées !

M. Patrick Braouezec. Mais la provocation de M. Eric Raoult n'est pas un phénomène isolé. D'autres ministres se livrent à ces mêmes amalgames mensongers. Vous-même, monsieur Debré, n'en faites pas plus mystère en martelant que si « l'édifice bâti en 1993 n'était pas conforté » il faudrait « craindre la violence dans certains quartiers ».

M. Raoult est encore plus clair lorsqu'il explique « que l'on ne peut pas renouveler automatiquement les titres de séjour parce que l'on voit toujours des immigrés à Stalingrad en train de vendre de la drogue ».

Admirons l'acuité visuelle de ce ministre qui sait à vue de nez s'il est en présence d'un Français d'origine étrangère, d'un immigré régulier, d'un sans-papiers ou d'un simple touriste.

Attardons-nous aussi sur cette merveille de logique : quand je vois un dealer, je m'attaque aux immigrés. Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Je me permets de faire au Gouvernement d'autres suggestions pour endiguer la toxicomanie : quand j'entends Jim Morrison, je comprends que le rock'n roll est l'ennemi ; quand je lis André Gide ou Baudelaire, je sais qu'il faut combattre la littérature.

M. Gérard Léonard. Parlez-en à Soljenitsyne !

M. Patrick Braouezec. Pour ma part, quand je vois les ravages de la drogue, je sais qu'il faut s'attaquer aux filières internationales de blanchiment de l'argent, aux trafiquants et à la délinquance en col blanc. Je lis l'appel de Genève qui a été signé par 400 magistrats européens et je le signe aussi ; nous sommes sept dans cette assemblée à l'avoir fait.

Les ministres ne sont pas les seuls à céder à l'air du temps. Que penser de Philippe Pemezec, maire RPR du Plessis-Robinson, qui déclare : « Mon devoir d'élu est de veiller à ce que l'immigration ne pousse pas un peu plus nos quartiers. » ?

Que les dirigeants d'un parti, qui est à ce point gagné par la « lepnisation » des esprits, se permettent de faire la leçon aux signataires des pétitions est proprement inadmissible. Qu'on ne vienne pas après cela nous parler de rupture du pacte républicain alors que ni ce Gouvernement ni les préfets n'ont jamais poursuivi les maires qui bafouent ouvertement la loi actuelle en refusant de signer tout certificat d'hébergement. Ces maires sont connus, ils gèrent les municipalités de Beaucaire, de Bourges, du Grau-du-Roi ou de Savigny-sur-Orge. Certains d'entre eux siègent parmi nous.

Le Canard enchaîné a opportunément rappelé la semaine dernière que des centaines de maires avaient signé en 1990 une « adresse au gouvernement sur l'immigration », dans laquelle ils affirmaient leur refus de signer ou de faire signer par leurs adjoints tout certificat d'hébergement, et ce contrairement à ce que leur impose la loi.

L'article du *Figaro-Magazine* qui avait lancé la pétition précisait : « Nous publierons dans nos prochains numéros la liste des maires signataires de cette "adresse" qui aidera à la réflexion sur l'immigration aujourd'hui engagée sur le plan national. »

En fait de réflexion, ces édiles menaçaient clairement : « Soit l'Etat règle le problème, soit il nous laisse, à notre niveau, prendre les mesures qui nous paraissent convenir pour maintenir l'harmonie dans ces villes. »

Je ne citerai pas les noms des signataires, mais certains d'entre vous se seront peut-être reconnus.

Le comble, c'est que nombre de ces communes sont, de par leur égoïsme, coresponsables de la ségrégation sociale. Je dis bien sociale. L'insuffisance de leurs programmes de logements sociaux explique en partie la concentration de populations modestes et faiblement qualifiées dans d'autres villes, populations qu'elles ne manquent pas une occasion de stigmatiser.

En vous rendant coupables de tels amalgames, vous ne faites qu'accroître le fameux « climat d'insécurité ». La répression envers les sans-papiers et les immigrés en général entretient une atmosphère de suspicion et de défiance entre les habitants d'un même quartier. Elle détourne la police de sa seule mission, qui est d'assurer la sécurité, et creuse chaque jour un peu plus le fossé entre cette police et la population, les jeunes en particulier.

Les policiers et la justice ont tout de même autre chose à faire dans nos villes que de traquer les « dangereux délinquants » dont je vous ai cité les témoignages. Plusieurs syndicats de police relèvent que les forces de l'ordre sont mobilisés pour réaliser les contrôles d'identité, les interrogatoires. Ces forces ne sont donc plus disponibles pour assurer leur véritable mission : garantir la sécurité.

Ce qui est vrai pour la police vaut pour l'engorgement des prisons : 20 % des étrangers incarcérés le sont au seul motif de leur séjour irrégulier.

Mme Suzanne Sauvaigo refuse toute régularisation car une telle décision constitue une « prime à la clandestinité, voire une prime à la délinquance ». Une fois encore, l'amalgame est flagrant !

Plus grave, condamner des personnes à la clandestinité comme vous le préconisez est une incitation à la délinquance. En une dizaine d'années, la répression envers les sans-papiers, à coup de charters et d'arrestations, n'a, bien sûr, pas créé un seul emploi pour les Français bien français, mais n'a fait que séparer des familles, détruire des vies et condamner des gens à l'irrégularité, c'est-à-dire rendre plus difficile la vie quotidienne de tous, je dis bien de tous, dans nos villes.

Un nombre grandissant de nos concitoyens se trompent de colère. Notre époque empeste les années 30. Vos lois y sont pour beaucoup. Incapables de faire face aux conséquences sociales dramatiques de la crise de 1929, les gouvernements de l'époque avaient pris des dispositions comparables à celles que nous discutons aujourd'hui. Les Italiens, les Polonais, les Espagnols ont alors souffert du même ostracisme, de la même stigmatisation que les Maghrébins ou les Africains aujourd'hui.

On oublie trop souvent que les provinciaux français ont eux aussi subi ces vexations. Je vous livre le récit d'un témoin de l'arrivée des émigrés bretons qui envahissaient alors littéralement la ville de Saint-Denis. Ce texte a été écrit au début du siècle : « Une fois au milieu de la foule indifférente ou railleuse, qui les regarde avec dédain, en moquant leur détresse et gaucherie, la préoccupation de gagner leur vie les pousse au bureau de placement. Ces longues stations dans ces bureaux, où il leur faut défiler devant des personnes inconnues. Où l'on détaille qualités et défauts, comme pour les esclaves jadis, sur les marchés de Rome. Où leur timidité, leur ignorance du français, les font soupçonner souvent d'inintelligence. Heureux si le marchandage ne se prolonge pas trop longtemps, car, dans ce cas, les maigres économies apportées du pays ont vite fondu dans la poche des logeurs. Il ne reste plus alors que la rue, la nuit sur les bancs, les croûtes de pain disputées aux chiens sur la chaussée et la perspective d'être ramassé par la police. »

Entre les Bretons du début du siècle et les Maliens de cette fin de siècle, il n'y a guère de différence.

Du moins, ces émigrés venues de la région de M. Le Pen, entre autres, ne tombaient-ils pas sous le coup des nouvelles lois.

Dès 1931, des mesures sont prises pour protéger la main-d'œuvre nationale de la concurrence des étrangers. Les démagogues fustigent les « métèques », on se plaint des « odeurs » de cuisine – déjà ! –, des « raviolis » ; on juge insupportable et incompatible avec la laïcité française le catholicisme des « Polacks », grands adorateurs de la Vierge Marie.

Beaucoup sont expulsés par force de loi. Dès 1932, il n'y a plus que 69 000 entrées pour 108 000 sorties.

Antoine de Saint-Exupéry évoque l'inhumanité de ces départs dans *Terre des Hommes* :

« Ils me semblaient avoir à demi perdu qualité humaine, ballottés d'un bout à l'autre de l'Europe par les courants économiques, arrachés à la petite maison du Nord, au minuscule jardin, aux trois pots de géraniums que j'avais remarqué autrefois à la fenêtre des mineurs polonais. »

L'aviateur qu'était Saint-Exupéry ne dirait pas autre chose devant le spectacle indigne de vos charters, où l'on embarque de force des hommes et des femmes souvent bâillonnés, parfois bourrés de sédatifs.

M. Georges Hage. Et Mozart assassiné !

M. Patrick Braouezec. Il serait trop long de détailler toutes les lois de l'époque qui, selon les historiens, ont si bien préparé le terrain du vichysme dans les esprits et les cœurs de trop nombreux Français. Je ne m'attarderai que sur la fameuse loi Ambruster du 21 avril 1933 qui excluait les personnes ne possédant pas de diplôme français ainsi que les non-Français de l'exercice de la médecine.

Aujourd'hui, comme les députés communistes ont eu récemment l'occasion de le dénoncer, le Gouvernement impose, notamment dans les hôpitaux de Seine-Saint-

Denis, une baisse de rémunération de 60 % aux médecins étrangers faisant fonction d'internes. Sous-payer des personnels au motif de leur nationalité est tout simplement scandaleux et nous ramène encore des années en arrière.

En soulignant ces relents d'une des périodes les plus noires de notre histoire, je ne cherche pas à faire l'amalgame. Le sujet est trop grave pour céder aux facilités de la provocation. Mais notre pays est sur une pente dangereuse.

Même si telles ne sont pas vos intentions, vos lois ouvrent la boîte de Pandore des préjugés. Le devoir de tout homme public est de combattre ces sentiments et non de les exploiter électoralement. Comment peut-on croire que le meilleur remède à la xénophobie soit de stigmatiser, de précariser et d'exclure ceux qui en sont les victimes ?

Donner des gages à la xénophobie, c'est mettre en péril la démocratie. L'histoire n'a que trop prouvé que ce sentiment est insatiable.

Seul un véritable pacte républicain nous interdisant désormais d'utiliser l'immigration comme arme dans le combat politique pourrait enrayer cette mécanique.

M. Gérard Léonard. Ça vous arrangerait !

M. Patrick Braouezec. Ça arrangerait tout le monde, mon cher collègue ! Pas que moi ! L'ensemble des Français.

M. Gérard Léonard. Il faut savoir prendre ses responsabilités !

M. Patrick Braouezec. A ce stade, je veux vous lire un éditorial du *Monde*, signé de Jean-Marie Colombani, qui rappelle chacun d'entre nous à ses devoirs :

« Ils n'ont rien appris. Depuis maintenant quatorze ans que le Front national ne cesse de progresser, dans les urnes comme dans les têtes, la plupart des responsables politiques n'ont pas trouvé d'autre parade que celle définie en septembre 1984 par Laurent Fabius, Premier ministre socialiste : Jean-Marie Le Pen apporte "de mauvaises réponses à de bonnes questions". »

M. Gérard Léonard. Il a dit ça ?

M. Patrick Braouezec. Je poursuis la lecture de cet éditorial :

« C'est l'échec de cette stratégie, initiée par la gauche et activement poursuivie par la droite, qu'a douloureusement signifié, il y a une semaine, la conquête de Vitrolles par l'extrême droite. "Ce qu'ils proposent, nous l'avons déjà fait", affirmait l'un des tracts de la liste "Ensemble pour Vitrolles" dirigée par Jean-Luc Anglade, maire socialiste sortant. Par un vote à la majorité absolue des suffrages, les électeurs ont rappelé à des élus déboussolés cette règle élémentaire, devenue le slogan de Jean-Marie Le Pen : l'original vaut mieux que la copie.

« Depuis quatre ans en France, c'est-à-dire depuis le retour de la droite au pouvoir, celle-ci est confrontée à la question de savoir jusqu'où aller en matière d'immigration, pour faire pièce à la montée du FN. Depuis quatre ans, de lois Pasqua en loi Debré, elle donne une seule et même réponse : toujours plus ! Toujours plus dur, toujours plus restrictif, c'est-à-dire toujours moins de libertés ! Or cette stratégie est parfaitement inopérante.

M. Gérard Léonard. Vous fantasmez !

M. Patrick Braouezec. Ce n'est pas moi qui fantasme, c'est M. Colombani !

Je poursuis la lecture de son éditorial : « Or cette stratégie est parfaitement inopérante. Les textes, fussent-ils les plus durs, n'ont en fait cessé de légitimer le discours de l'extrême-droite, au point de rendre poreuses les frontières qui séparaient celle-ci de la droite. Au point d'offrir comme perspective au pays celle d'un scrutin législatif arbitré par les candidats de M. Le Pen !

« Plus de sécurité pour les « Français de souche » – expression détestable qui oublie la tradition d'intégration, inséparable de l'identité de la France – plus d'insécurité pour les étrangers immigrés – dont pourtant, toutes les études statistiques le confirment, le nombre n'augmente guère depuis vingt ans – cette double réponse à la renaissance d'un fascisme français a échoué. Au lieu d'entraver sa marche, elle lui trace la route.

« C'est contre cet enfermement dans le « paradoxe de Fabius », contre cette voie sans issue qu'il faut réagir, résister. Que se lèvent aujourd'hui cinéastes, artistes, intellectuels...

M. Pierre Lequiller. Soljenitsyne, par exemple !

M. Patrick Braouezec. ... et citoyens de tous bords ne peut, dans ce contexte, que rassurer tous les démocrates. »

Pour sortir du syndrome Fabius, je vous propose une nouvelle formule : « Les sans-papiers posent les bonnes questions, le Gouvernement donne les mauvaises réponses. »

La lutte des sans-papiers est venue rappeler à la France les principes mêmes de la République, issus de la Révolution française.

Le seul problème qui devrait préoccuper le Gouvernement, c'est la fameuse intégration de tous, Français comme immigrés, dans notre société. C'est ce que souligne clairement Sami Naïr dans sa lettre à Charles Pasqua : « Vous ne résoudrez pas les problèmes posés par l'intégration des étrangers et des immigrés dans la société française si vous ne résolvez pas en même temps les problèmes posés pour l'intégration des Français eux-mêmes en France. Il n'y a pas dans ce pays un problème d'intégration parce qu'il y a de l'immigration, mais il y a un "problème" d'immigration parce qu'il y a un problème plus vaste d'intégration. »

Le véritable motif de cette loi est de masquer votre responsabilité dans la fameuse « fracture sociale » engendrée par la politique du libéralisme triomphant que vous appliquez.

Ces lois attaquent la France.

La société que vous nous imposez est celle de la guerre de tous contre tous : les Français contre les immigrés, le peuple contre les intellectuels « salonnards », le privé contre les fonctionnaires et leur « mauvaise graisse ». La liste est longue qui prouve que vous cherchez à diviser pour régner.

Les pétitionnaires, comme les manifestants de samedi ou de ce soir, ne se reconnaissent pas dans le pays que la loi d'aujourd'hui symbolise.

A quoi bon faire des tirades sur l'image de la France à l'étranger quand on la ternit dans le cœur et l'esprit de chacun de ses habitants ?

Un nombre croissant de nos concitoyens comprend que les sans-papiers ne sont qu'une catégorie parmi d'autres de l'exclusion et de la précarisation qui se généralisent. Au lieu de combattre ces maux, le Gouvernement désigne les sans-papiers comme boucs émissaires pour masquer son incapacité à s'attaquer aux vrais problèmes sociaux de notre pays.

La majorité actuelle semble unanime à penser que la meilleure façon de contrer le Front national est de lui couper l'herbe sous le pied en réalisant l'immigration clandestine zéro.

Ces dix dernières années ne vous ont donc rien appris ? Une partie de la gauche a fait la même erreur d'analyse, comme le reconnaissent aujourd'hui certains de ses leaders.

L'arsenal juridique toujours plus répressif qui a été mis en œuvre depuis dix ans n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, endigué la progression de l'extrême droite.

Après « les odeurs », « les mauvaises réponses à de bonnes questions », « le péril de l'invasion », « le seuil de tolérance », « la misère du monde », ...

M. Gérard Léonard. Et les bulldozers de Vitry !

M. Patrick Braouezec. Pour ma part, j'ai toujours condamné cette action !

Votre loi n'est qu'une concession de plus à cette dérive, à cette justification *a posteriori* du bien-fondé des idées de Le Pen. Dois-je rappeler que celui-ci a jugé que le rapport parlementaire qui inspire votre texte allait « dans le bon sens ». Cela devrait suffire à le condamner au yeux de tous les hommes de bonne volonté de cette assemblée.

M. Jean-Jacques Jegou. M. Braouezec voulait parler de M. Mercieca !

M. Patrick Braouezec. Paul Mercieca a eu le mérite de reconnaître qu'il avait commis une erreur !

M. Jean-Pierre Philibert. Il a fait son autocritique. Elle était spontanée ?

M. Patrick Braouezec. Vous faites une concession de plus, mais une concession plus grave car elle va faire loi.

Notre devoir de républicain est tout autre. Il implique un courage et une volonté politique qui refusent toute dérive populiste flattant une opinion publique mal informée dont, comme l'écrivait Sami Naïr « l'attitude est symptomatique d'un malaise plus profond : la perte de confiance dans la force d'attraction des lois républicaines, la perte de confiance dans le pays même ». N'est-ce pas au politique de redonner confiance à notre peuple ? A ce peuple non pas simplement français, mais à ce peuple d'en France, vivant ici parce qu'il y est né ou parce qu'il y est venu, la différence essentielle n'étant pas là.

Permettez-moi de vous distraire un peu car je sens que je vous endors ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Léonard. Au contraire : c'est passionnant ! Litanie, liturgie, léthargie !

M. Patrick Braouezec. Je citerai un extrait d'une pièce écrite par le philosophe Alain Badiou.

Il s'agit d'une pièce qui s'appelle *Ahmed se fâche*. Dans ce court extrait, l'auteur met à mal des notions consensuelles particulièrement galvaudées et qui montrent toutes leurs limites dans la société française d'aujourd'hui : intégration, racistes-antiracistes, français-étrangers.

Rassurez-vous, je ne cherche pas, par cette lecture, à vous convaincre. Je ne partage d'ailleurs pas forcément toute la philosophie de ce texte, mais celui-ci, par ses excès mêmes, pose un certain nombre de questions dont j'espère que M. Juppé considérera que ce sont aussi des questions de fond.

La scène se passe dans un théâtre, où Ahmed est interpellé sur le racisme par un spectateur.

« *Ahmed.* – Raciste ! Encore une ineptie, encore une foutaise pour ne rien penser, “raciste” ! Celui qui traite un autre de raciste, il croit déjà aux races ! Comme son ennemi le raciste, l'antiraciste est tout entiché des différences, des cultures exotiques, des étranges étrangers. Il croit seulement qu'il faut être bon pour les rares, pour les autres, pour les bizarres qui ne sont pas d'ici. Et il reproche au raciste d'être méchant, d'être intolérant. Misère ! Nous avons affaire à des politiques, et on nous file des races ! Mais il n'y a pas de race !

« Néant, la race ! Zéro, l'antirace, la différence, l'amour tolérant de l'étrange étranger ! Parler de race, en politique, même négativement, est sombrer dans la bêtise où l'ennemi vous entraîne ! L'antiraciste est certes moins dégoûtant, mais il est encore plus bête que le raciste, parce que le raciste, lui, se sert du mot « race » pour avancer sa politique nau-séabonde, tandis que l'antiraciste le suit dans son traquenard comme un petit toutou protestataire.

« *Spectateur.* – Vous n'allez tout de même pas nier que l'intégration républicaine des cultures différentes est un idéal qu'on peut opposer au racisme ?

« *Ahmed.* – Intégration à quoi ? Franchement ! Vous croyez que votre France est si magnifique qu'on veuille à tout prix s'y intégrer ? De quoi parlez-vous ? De Pétain ? Des centaines de milliers d'Algériens torturés et abattus par vos soudards coloniaux dans le silence quasi général ? Des lois Pasqua spécialement destinées à persécuter et à jeter dehors des gens comme moi ? De l'exploit sensationnel des plus hautes autorités gouvernementales : frêter un charter pour rafler et déporter dans un pays de torture et de famine des enfants qui n'ont jamais vu ce pays ? »

M. Gilbert Meyer. N'importe quoi !

M. Patrick Braouezec. Pas du tout !

Je poursuis ma lecture de la pièce : tant en retrait comme à la cote précédente.

« *Ahmed.* – Admirez-vous le prétexte de ces déportations : que ces enfants, du Zaïre, de Roumanie, ou de n'importe quel lieu où vivent des hommes, n'ont pas tous les papiers réglementaires du petit Français blanc bien légal ? Voulez-vous parler, monsieur le spectateur, du seul pays d'Europe où un parti fascisant comme le Front national s'installe et prospère, pendant que tous les autres partis scrutent avec tendresse les états d'âme, les émois identitaires de la clientèle électorale de ces gangsters cravatés ? Qu'avez-vous fait, monsieur le spectateur, durant ces longues années, pour interdire qu'on en vienne à de pareils abaissments ? Si vous voulez qu'un Arabe souhaite s'intégrer, il faudrait peut-être cesser de vous désintéresser.

« *La doublure.* – Que les Français restent français, que les Arabes redeviennent arabes, et...

« *Ahmed.* – ... nous aurons des bandits dans le genre Le Pen des deux côtés de la mer, les uns tenant le couteau au nom d'Allah, les autres au nom du sacré cœur de Jésus, raflant Juifs et Arabes, enfin réconciliés, pour les fourrer dans des camps au Larzac. Ça pourrait le repeupler, tiens, le Larzac. On pourrait peut-être y faire une Palestine intérieure, avec des barbelés intégristes catholico-musulmans.

« *Spectateur*. – Mais, monsieur Ahmed, si vous ne voulez être ni arabe ni français, que faites-vous ici ?

« *Ahmed*. – Et vous, monsieur, qu'est-ce que vous y faites, ici ? Pas grand-chose, si j'en juge par l'état moral de ce pays.

« *Spectateur*. – Moi, monsieur, je suis né ici.

« *Ahmed*. – Ah là là ! Elle est bien bonne ! Vous y êtes né ! Et vous croyez que c'est une triomphale raison pour y être ? Vous croyez que ça vous justifie de vous intégrer à tout ce qui passe à votre portée en fait d'ignoble consentement ?

« *La doublure*. – Il n'a pas tort, le spectateur. Que les Arabes refassent le destin sacré de la patrie arabe, sous le signe de Dieu. Et que les Français se démerdent.

« *Ahmed*. – Il n'y a pas de Français ! Il n'y a pas d'Arabes ! Il n'y a que des gens qui vivent et pensent où ils sont. Monsieur, vous êtes né ici, et moi, j'y suis venu. C'est une différence insignifiante ! Nous voici, animaux humains cherchant leur subsistance, dans le même pays, où ne se distinguent que ceux qui tentent d'être libres et ceux qui aspirent à la servitude. »

Car c'est bien là le choix essentiel dont vous tentez de détourner l'ensemble des gens d'en France : la liberté ou la servitude. Et pour cela, en fonction de l'air du temps, des sondages ou des pressions populistes, vous cédez, dans cette loi comme dans d'autres, à la désignation de boucs émissaires. Sami Naïr ajoute : « Faire des immigrés des citoyens, c'est faire les Français de demain. Craignez qu'ils le deviennent au prix de blessures identitaires, d'ostacisme et de stigmatisation, de mépris et d'exclusion. Dans l'histoire de l'Occident, les juifs ont été placés à cette enseigne. La solution finale ne fut que la pointe avancée de cette aberration raciste qui fit que l'on reportait depuis belle lurette sur des concitoyens stigmatisés en raison de leur origine ou de leur appartenance confessionnelle les fantasmes, les angoisses, les peurs, les petites haines des gens bien de chez nous ». Rappelez-vous le film de Claude Lanzmann, *Shoah*, et ces gens qui disaient : « Comment est-ce possible, comment est-ce pensable ? »

Je sais bien que nous sommes loin de là. Pas tant que ça, en vérité. Il n'y a, bien sûr, nulle solution finale de l'immigration qui se dessine, bien que votre idée d'immigration zéro ne laisse d'inquiéter. Non, je vous parle d'un état d'esprit, d'une mentalité, d'un vaste et pernicieux système de connotations qui s'est mis en place dans ce pays et qui rappelle comme deux gouttes d'eau le séculaire antisémitisme de l'Occident. Les immigrés, les étrangers, responsables de tous nos malheurs : comme les juifs hier !

Qu'une société ait besoin de boucs émissaires est déjà en soi une maladie qu'on doit traiter. Mais que ces boucs émissaires se banalisent et qu'ils deviennent entre les mains de politiciens démagogues et sans scrupules une arme de combat, c'en est fini de la vertu d'un peuple, c'en est fini de son système politique même.

Etre citoyen, ce n'est pas seulement avoir des droits et des devoirs ; je n'ai d'ailleurs jamais bien compris la séparation entre droits et devoirs.

Etre citoyen, c'est surtout être intégré au sein de la société et de ses valeurs, se sentir chez soi, se penser chez soi, mais ce n'est pas un processus abstrait. C'est de la vie qu'il s'agit, celle de tous les jours : travailler, être socialement utile, s'en sentir digne. Depuis quinze ans bientôt,

voilà des situations et des sentiments qui ont tendance à disparaître et qui disparaissent d'autant plus vite que l'économie étend son empire aveugle sur la société.

La France a été brisée, socialement du moins, par les diverses politiques libérales déployées aussi bien sous Giscard d'Estaing que sous la gauche, puis depuis 1993.

Ces politiques ont déstructuré le marché du travail, détruit les formes anciennes de solidarité, engendré le chômage, ravivé la concurrence entre les travailleurs, exclu les nouveaux arrivés, substitué à la citoyenneté sociale la guerre de tous contre tous. Elles ont ruiné les groupes les plus faibles, dénudé les appartenances sociales pour révéler les solidarités ethniques, confessionnelles, archaïques.

La société se délite, la haine prend le pas sur la sécurité.

J'ajoute, plus particulièrement pour mes collègues des bancs de gauche – car je renonce à croire que, pour la droite, ce soit un vrai objectif, – que toute alternance devra vite être porteuse de ce « vivre ensemble dans une égalité de droits et dans un projet collectif commun ».

Vous me direz sans doute que je m'éloigne du projet de loi. Je vous réponds non ! Car celui-ci est un maillon supplémentaire dans la division des gens d'en France.

Il ne peut qu'accentuer le soupçon *a priori* à l'égard de l'étranger ou de celui qui est supposé tel et renforcer l'ostacisme, le racisme, l'exclusion dont les étrangers sont victimes dans la recherche de l'emploi.

Avez-vous entendu le cri d'alarme poussé en 1993 par le Haut conseil à l'intégration ? Celui-ci estimait : « Des moyens doivent être dégagés pour une lutte intensive sur le terrain contre les discriminations à l'embauche qui se développent, notamment pour les jeunes de la seconde génération. Il y a urgence car les taux de chômage ont atteint, pour certaines nationalités ou pour certains groupes d'origine étrangère, de telles proportions que le risque n'est pas exclu de voir se développer des populations en voie d'exclusion qui mettraient en avant, de manière défensive et agressive, leur appartenance ethnique ou raciale, à l'image d'une partie de la population noire aux Etats-Unis d'Amérique. »

Je crois qu'on n'a pas tenu compte de cet avis.

Or vous savez bien que votre loi ne va qu'aggraver cette situation, avec les conséquences dramatiques qu'elle induit.

L'histoire, là encore, risque de se répéter. Vous me permettez de citer *le Fou d'Elsa* d'Aragon – encore un communiste – décrivant superbement la tragédie de Grenade, en 1492, quand Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille chassèrent les Maures et les juifs séfarades de cette ville : « Personne ne sait plus parler à la foule, et quel but lui donner, que lui dire de demain... Les gens d'ici se retrouvent dans le quotidien de leurs haines, des petites histoires de tous les jours, ils sont aveuglés de larmes, si bien que le fiel amèrement leur remonte, et les rivalités mesquines se font jour, la colère est à chaque pas détournée, à chaque pas, sortant de chez lui, le Grenadin se heurte au Grenadin, il n'y a plus de temps à vider d'autres querelles que celle qui se présente au coin de la rue. »

Vous savez que le risque est grand d'en arriver là, ici en France, et que, parfois, certaines situations y ressemblent déjà. Mais il n'y a pas de fatalité, de déterminisme politique, il n'y a que manque de courage, fuite en avant, calcul politicien, aveuglement électoral aveuglement ou volonté délibérée d'en arriver là.

Le vrai courage, c'est d'oser affronter ces questions dans leur complexité en faisant jouer à chacun son rôle dans le champ particulier de ses compétences.

Au citoyen, en lui permettant d'intervenir tant en citoyen de son quartier qu'en citoyen de la planète ; aux collectivités territoriales, en leur garantissant les moyens d'agir dans les domaines de leur responsabilité ; en tout premier lieu à l'Etat, dans son rôle de prescripteur de lois pour tous dans le respect des valeurs républicaines, liberté, égalité, fraternité, auxquelles j'ajouterai la laïcité.

Mais quand les deux premières sont bafouées quotidiennement, qu'il n'y a plus de liberté de travail, qu'il n'y a plus d'accès au logement et aux soins, que peut-il rester des deux dernières ?

Le vrai courage, c'est de dire la vérité, même si elle n'est pas dans l'air du temps, c'est de refuser d'utiliser l'immigration comme un masque pour cacher les autres vrais problèmes, dont on repousse toujours à plus tard la solution.

Le vrai courage, c'est de bien nommer les choses car, comme le disait Albert Camus, « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ».

Je vais vous parler d'un pays que vous ne connaissez pas et qui s'appelle la France. Pas la vôtre, frileuse, rabougrie, repliée, mais une France fière de son drapeau tricolore, dont vous n'avez pas le monopole, d'un drapeau non terni par des reculades successives, dont les couleurs s'affadissent, un drapeau comme celui brandi lors de la manifestation de samedi.

Je souhaite être le porte-parole – ni plus, ni moins – de ces dizaines de milliers de personnes qui sont venues samedi manifester leur soutien aux appels divers d'intellectuels, et qui sont sans doute encore présentes ce soir.

M. Yves Bonnet. Encore les intellectuels !

M. Patrick Braouezec. Ces intellectuels que vous méprisez dans vos discours et tentez une nouvelle fois – quelle habitude ! – d'opposer aux autres catégories sociales.

Mais je sais être aussi le porte-parole de ceux qui, dans nos villes, dans nos cités, dans nos quartiers, risquent de ne pas être dupes longtemps de l'artifice de cette loi, de ceux que vous flattez dans vos discours mais que vous méprisez dans votre politique qui crée chaque jour plus de précarité, plus de chômage, plus d'exclusion, et qui se rendent compte de jour en jour qu'ils n'ont plus rien à attendre de vous.

Je vais vous parler d'une France pas trop éloignée de celle que vous nous avez présentée tout à l'heure, monsieur le ministre, d'une France non pas virtuelle, mais réelle, d'une France fière de ceux qui la composent dans leur diversité, d'une France où vivre ensemble dans l'égalité et le respect de chacun et des lois républicaines serait un projet collectif, d'une France généreuse où les droits fondamentaux, les Droits de l'homme seraient respectés, garantis à tous, d'une France où les lois seraient respectées par tous, Français et immigrés, parce que les lois seraient faites pour tous et respectables pour tous.

Car il ne s'agit pas d'abandonner la nation française au slogan que l'on entend dehors, et même parfois dans cet hémicycle ; « la France aux Français ». Quel que soit le sens qu'on lui donne le mot d'ordre devrait nous faire honte !

La France appartient à son peuple, aux gens qui y vivent. C'est le peuple d'en France, la France des gens d'en France. Il est urgent de construire cette France-là...

M. Gérard Léonard. C'est incroyable !

M. Patrick Braouezec. ... et de définir une alternative progressiste et radicale à votre politique.

Parce que ce projet de loi va fabriquer des clandestins,...

M. Michel Meylan. C'est faux !

M. Patrick Braouezec. ... parce qu'il ne s'attaque pas aux causes de l'immigration irrégulière, parce qu'il va à l'encontre de la France dont j'ai parlé, moderne et tournée vers l'avenir, et qu'il la condamne,...

M. Christian Dupuy. Vous dérapez !

M. Patrick Braouezec. ... je vous demande, mesdames, messieurs les députés, de voter la question préalable que je viens de défendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Mme le président. Souhaitez-vous intervenir, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. Non, madame le président.

M. Christian Vanneste. Les grandes douleurs sont muettes ! (*Sourires.*)

Mme le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Yves Bonnet, au nom du groupe de l'UDF.

M. Yves Bonnet. Madame le président, monsieur le ministre, comme le 17 décembre dernier et fidèle à sa logique, l'opposition, et plus particulièrement le groupe communiste, dépose une question préalable considérant qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le problème de l'immigration.

Sans doute et avec une louable constance, considère-t-elle que la législation en vigueur, notamment les lois du 30 décembre 1993 et du 27 décembre 1994, ont atteint cette perfection qui les place au-dessus de toute tentation d'amélioration. Quelque candide pourrait se réjouir de ce ralliement inattendu à la loi Pasqua et à la première loi Debré.

Cet hommage étant rendu au législateur que nous sommes et auquel nous souscrivons bien volontiers, mais pas jusqu'à l'aveuglement de l'immodestie, il nous faut considérer si les textes mis à la disposition de l'Etat répondent pleinement et effectivement aux exposés des motifs qui les ont justifiés.

M. Paul Mercieca. Il faut retirer le texte !

M. Michel Meylan. Soyez sérieux !

M. Yves Bonnet. Pour sa part, le Gouvernement a souhaité les amender. Le groupe de l'UDF, comme le groupe du RPR, l'a suivi et approuvé dans sa démarche. Pourquoi ? Tout simplement parce que le problème de l'immigration « clandestine » – il faudrait peut-être trouver une autre expression – n'a pas encore trouvé une solution qui soit parfaitement compatible avec le respect de la souveraineté nationale, dont nous sommes les garants, ni avec l'exigence des droits de l'homme dont nous sommes comptables, monsieur Braouezec.

La souveraineté exige, j'en suis d'accord avec vous, que la représentation nationale, et elle seule, définisse le cadre légal dans lequel agira l'exécutif. Peut-on regretter l'ameusement des droits du Parlement, comme vous le faites, et refuser l'opportunité d'un tel débat ?

M. Michel Meylan. Très bonne question !

M. Yves Bonnet. La souveraineté exige que la France, dans le respect des accords internationaux, notamment de Schengen, soit en mesure de contrôler et d'autoriser les entrées et les séjours sur le territoire national : la procédure des visas, remise en œuvre pour ce qui concerne les pays du Maghreb et ceux de la communauté française en 1986, n'a pas d'autre justification.

La souveraineté exige aussi que des moyens aussi banaux que la visite des véhicules automobiles lourds, depuis longtemps autorisée aux services des douanes – ce n'est pas une innovation –, ou relativement récents, comme l'informatisation des empreintes digitales, ou encore socialement impératifs comme la visite des ateliers, soient rendus possibles aux services de l'immigration ou aux officiers de police judiciaire.

Je ne connais pas d'honnête homme – ni d'honnête femme – qui se formalise de dispositions dont, au bout du compte, il bénéficiera. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

M. Yves Bonnet. Les droits de l'homme exigent que soit permise la régularisation de la situation d'enfants, qui ne sont responsables d'aucun délit, ou d'adultes dont la permanence du séjour ou le mariage « français » avec un ressortissant français, attestant de la volonté et de la capacité à vivre dans notre pays.

Les droits de l'homme exigent aussi, monsieur Braouezec, que soient préalablement respectés les droits de la nation, à moins que l'on ne prenne le risque de l'inégalité qui n'est profitable qu'aux riches et aux puissants. Vous devriez me suivre sur ce point.

Reste le fameux article 1^{er} du projet de loi, que l'Assemblée nationale, dans sa sagesse, avait voté le 27 mai 1982 : que de bruits, d'analogies hâtives, de raccourcis erronés, pour nier ou caricaturer la volonté du Gouvernement de rendre simplement l'autorité administrative plus efficace, sans pour autant, et nous approuvons ce point, attenter aux droits de la personne, tant la France a toujours su reconnaître au visiteur, à l'hôte étranger, des droits équivalents à ceux de ses ressortissants !

L'amendement déposé par nos collègues Pierre Mazeaud, Robert Pandraud et Jean-Pierre Philibert répond à cette exigence, qui est dans la logique de l'éthique républicaine, et le groupe de l'UDF y souscrit.

Les manifestations et les pétitions dont nous sommes si généreusement gratifiés lui auraient fait à tout le moins mériter un examen de notre part. Vous ne pouvez refuser ce débat à la nation !

Mes chers collègues, l'idée de la France à laquelle s'est référé M. Braouezec justifie notre débat et, j'en suis convaincu, l'inspirera. Nous en donnerons ensemble la preuve dès lors que nous pourrions engager la discussion sans exclusive, sans prétention d'avoir personne à exprimer à soi seul la réalité et les intérêts de la France.

C'est pourquoi le groupe de l'UDF et le groupe du RPR rejettent la question préalable pour donner la parole à la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.
(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

Mme le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gérard Léonard.

M. Gérard Léonard. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis l'examen en première lecture du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration, il s'est produit un certain nombre d'événements sur lesquels il est utile de s'arrêter quelques instants dans la mesure où ils éclairent singulièrement le débat qui s'engage aujourd'hui à l'occasion de cette deuxième lecture.

Cette assertion peut paraître paradoxale si l'on s'en tient à la confusion que les adversaires du projet se sont acharnés à entretenir et si l'on en retient seulement les caricatures souvent proche de la falsification, les procès d'intention qui l'ont alimentée tout au long de ces dernières semaines.

Toutefois, si l'on considère le fond des choses et la signification profonde des comportements, au-delà des agitations de toutes sortes, ce psychodrame hexagonal aura eu le mérite de révéler au grand jour les arrière-pensées et les intentions réelles de l'opposition socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Tant pis pour ceux qui aspiraient à un vague consensus de façade, mais tant mieux pour la vérité du débat démocratique !

Je ne m'attarderai pas sur le phénomène des pétitions de ceux qui se croient plus intellectuels que la majorité de nos compatriotes et plus attachés aux libertés que les autres, qui pensent incarner plus que les autres la conscience universelle, en un mot qui se croient investis d'une sorte de droit médiatico-divin les autorisant à appeler à la désobéissance civile.

M. Christian Vanneste. « Médiatico-divin » est le mot !

M. Gérard Léonard. Je ne m'y attarderai pas, sinon pour constater que nombre des signataires semblaient découvrir l'existence des certificats d'hébergement dont la création, en 1982, sous le gouvernement de M. Mauroy, leur avait curieusement échappé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Et que dire des propos frisant le grotesque de tel réalisateur se faisant du cinéma en s'inventant un rôle de résistant des heures sombres, ou de tel écrivain se faisant du roman en appelant à la résistance civile contre un régime de Vichy ressuscité ?

Car, comme l'a fort bien dit Alain Juppé devant notre assemblée, de tels parallèles historiques, parfois scandaleusement relayés par des responsables politiques sont, je le cite : « à la fois une insulte aux victimes du passé et une insulte aux citoyens d'aujourd'hui. » (« Très bien ! » et *applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Suzanne Sauvaigo. Oui, c'est une honte !

M. Gérard Léonard. On aurait d'ailleurs aimé entendre les plus informés de ces censeurs condamner avec la même indignation les crimes des régimes marxistes, de Staline à Pol Pot, en passant par Mao, Jaruzelski ou Castro !

M. Jean-Louis Idiart. C'est ça ! Faites une diversion ! Défoulez-vous !

M. Christian Vanneste. Ils ne peuvent pas les condamner : ils sont marxistes eux-mêmes !

M. Christian Dupuy. De toute façon, ils ne voient pas les dictatures qui existent !

M. Gérard Léonard. Pour finir sur ce chapitre, j'emprunterai au courrier d'un lecteur d'un grand quotidien du matin les réflexions suivantes, qui me paraissent d'une grande pertinence : « La pétition est une sorte de grand poème collectif qui apporte aux belles âmes et aux nobles profils le réconfort du bon droit et la ferveur d'une foi morale. C'est aussi le fichier des braves gens scrupuleux. Bref, la pétition fabrique de la bonne conscience au moindre coût. On jette ses initiales sur le papier et on se délivre du mal. » (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Louis Idiart. C'est cela : vous êtes le bien et nous sommes le mal !

M. Gérard Léonard. Tout cela est en définitive assez dérisoire, surtout si on l'oppose aux sondages,...

M. Paul Mercieca. On ne fait pas de la politique avec des sondages !

M. Gérard Léonard. ... qui démontrent qu'une grande majorité de Français approuvent la réforme ainsi brocardée, et si l'on considère le succès pour le moins mitigé des manifestations pourtant annoncées à grand renfort de publicité.

Quoi qu'il en soit, si chacun a bien entendu le droit de s'exprimer dans notre pays de liberté, les pétitions et les manifestations ne sauraient en aucun cas se substituer à la volonté du peuple, qui s'exerce par la voix de ses représentants, qu'il s'est librement choisis. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Raoul Béteille. Exactement !

Mme Henriette Martinez. Très juste !

M. Gérard Léonard. Faut-il ajouter que, si l'appel à la désobéissance civile dans un Etat de droit comme le nôtre est en soi difficilement acceptable, il est franchement scandaleux lorsqu'il émane d'élus et de responsables politiques,...

M. Raoul Béteille et M. Christian Vanneste. Et de magistrats !

M. Gérard Léonard. ... même ceux-ci s'expriment de façon déguisée et quelque peu complexée, comme l'a fait M. Jospin en déclarant qu'en sa qualité de responsable politique, il ne pouvait l'approuver, mais qu'en tant que citoyen, il l'appuierait.

M. Jean-Luc Prével. Quel schizophrène !

M. Gérard Léonard. Outre cette manifestation inédite de dédoublement de la personnalité, vous conviendrez qu'il s'agit là d'une belle leçon de civisme, de courage politique et de sens des responsabilités.

M. Jean-Yves Le Déaut. Parlez de ce que vous connaissez !

M. Gérard Léonard. En dehors de la révélation de ces grandes qualités d'homme d'Etat dont les Français, bien entendu, se souviendront, cette période mouvementée a

eu un grand mérite, celui d'avoir clarifié enfin la position des socialistes au sujet de l'immigration. Certes, leur programme, dont la rédaction semble quelque peu laborieuse, n'est pas encore publié, mais on en connaît enfin clairement l'esprit et les orientations qui en découlent, même si l'on peut s'attendre à un effort d'habillage électoraliste qui ne fera pas illusion.

Sous la pression pas toujours charitable de leurs petits camarades journalistes, artistes ou intellectuels, ils ont été contraints de sortir du flou tactique dans lequel ils se complaisaient. La montée au créneau des moralistes de gauche aura réussi à les débusquer.

Souvenez-vous du nombre des collègues socialistes présents à nos débats du mois de décembre : ils se comptaient au mieux sur les doigts d'une main, amputé de deux doigts !

Mme Suzanne Sauvaigo. Ils étaient trois !

M. Jean-Louis Idiart. Vous nourrissez l'antiparlementarisme !

M. Gérard Léonard. Souvenez-vous des commentaires embarrassés...

M. Jean-Louis Idiart. Vous nourrissez l'antiparlementarisme !

Mme le président. Monsieur Idiart, je vous en prie !

M. Gérard Léonard. ... de certains hiérarques du PS, qui laissaient entendre...

M. Jean-Louis Idiart. Vous nourrissez l'antiparlementarisme !

Mme le président. Monsieur Idiart, vous n'avez pas la parole !

M. Gérard Léonard. Il faut dire que nos collègues socialistes n'ont pu se casser la voix lors de la première lecture ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Filleul. Provocateur !

Mme le président. Je vous en prie, mes chers collègues !

M. Christian Vanneste. Soyez plus tolérants !

M. Gérard Léonard. Je sais qu'ils sont gênés quand on leur rappelle des vérités de ce genre. Mais il faut les rappler !

Souvenez-vous des commentaires embarrassés de certains hiérarques du PS laissant entendre, par le biais d'indiscrétions savamment distillées, que l'orateur du groupe socialiste, M. Dray, soutenait des positions personnelles qui n'engageaient pas son parti.

Cette faible participation, c'est le moins qu'on puisse dire,...

M. Yves Nicolin. Une participation virtuelle !

M. Gérard Léonard. ... s'expliquait-elle par le désintérêt des socialistes à l'égard du dossier, comme l'ont écrit certains commentateurs ?

M. Christian Vanneste. Il s'agissait surtout de leur intérêt électoral !

M. Gérard Léonard. Etait-elle dictée par le souci de ne pas étaler certains désaccords ? Ne s'agirait-il pas plutôt d'une prudence calculée, teintée de fortes préoccupations électoralistes...

M. Bernard Schreiner. Démagogie !

M. Gérard Léonard. ... compte tenu des préoccupations légitimes des Français en ce domaine ?

Mme Suzanne Sauvaigo. Maintenant, les choses sont claires !

M. Gérard Léonard. Quoi qu'il en soit, les choses sont aujourd'hui plus claires, c'est vrai.

Lors des débats à la Haute assemblée, les sénateurs socialistes ont, comme pour effacer les reproches faits à leurs collègues députés, rivalisé d'ardeur et d'audace pour condamner le projet de loi en particulier, la politique d'immigration du Gouvernement en général, et renier publiquement les quelques rares propos de fermeté qu'ils avaient pu tenir dans un moment de bref égarement quand ils étaient au pouvoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi a-t-on entendu M. Rocard...

M. Jean-Luc Prével. L'homme d'avenir !

M. Gérard Léonard. ... expliquer qu'il n'avait pas dit ce qu'on avait voulu lui faire dire lorsqu'il avait dit que la France ne pouvait accueillir toute la misère du monde.

M. Yves Nicolin. C'est trop facile !

M. Gérard Léonard. Ainsi a-t-on appris que les certificats d'hébergement avaient été conçus en 1982 non pour contrôler l'immigration, mais dans un but purement humanitaire.

On a même pu lire un peu plus tard la déclaration de M. Badinter, manifestement gêné d'être pris la main dans le sac, selon laquelle le décret instituant ces certificats qu'il avait pourtant signé, n'était pas de lui mais de M. Defferre. Ce n'était pas lui : c'était sa main !

De surenchère en surenchère, M. Rocard, il y a quelques jours, dans un grand quotidien du soir, y allait de son petit « appel du 18 juin », parlait d'ignominie,...

M. Jean-Jacques Filleul. Parlez-nous plutôt du texte !

M. Gérard Léonard. ... appelait à une régularisation massive des clandestins, en citant comme le modèle du genre celle de plus de 130 000 étrangers intervenue en 1982.

Enfin, ce sont les élus socialistes qui, un peu piteusement, il faut bien le dire, se joignent aux manifestants,...

M. Yves Nicolin. Ils sont hués par eux !

M. Gérard Léonard. ... réclamant en chœur la fin du contrôle de l'immigration au nom de la fraternité universelle.

Ainsi, mes chers collègues, les masques sont tombés.

La politique voulue par les socialistes en matière d'immigration sort de l'ambiguïté consistant, d'une part, à tenir un discours incantatoire destiné à rassurer les Français et selon lequel l'« immigration irrégulière » doit être combattue et, de l'autre, à refuser aux pouvoirs publics tout moyen leur permettant d'agir en ce sens.

Mme Henriette Martinez. Eh oui !

M. Gérard Léonard. En résumé, cette politique est celle qu'ils ont menée pendant dix ans, mais en pire. Désormais, les Français qui en doutaient encore en sont avisés.

Cette politique est donc *grosso modo* celle qu'a exposée M. Dray devant nous au mois de décembre dernier. Il faut bien reconnaître que, dans ce domaine, M. Dray est constant !

A savoir : c'est non seulement la régularisation de tous les étrangers clandestins, mais aussi, en prime, l'octroi de la nationalité française ; c'est la suppression de tous les instruments juridiques permettant tant soit peu de maîtriser les flux migratoires et de lutter contre l'immigration irrégulière ; c'est, d'une manière plus ou moins affirmée ou approximative, l'instauration d'un fallacieux système de quotas dont les effets pervers sont aisément imaginables.

Sur ce point, je ne résiste pas à l'envie de vous lire un court extrait du *Journal officiel* des débats du Sénat. Ce faisant, je citerai les propos d'un sénateur connu : « Le recours aux quotas d'immigration paraîtrait d'autant plus inutile qu'il présenterait l'inconvénient certain de créer une demande forte et soudaine, en quelque sorte préventive, qui viendrait inévitablement gonfler le flux d'immigration clandestine. »

M. Jean-Louis Idiart. Vous citez les débats du Sénat car vous n'avez rien à dire !

M. Gérard Léonard. Vous devriez m'écouter car je viens de citer l'un de vos amis !

M. Jean-Louis Idiart. Soyez créatif !

M. Gérard Léonard. L'auteur de ces propos n'appartient pas à la majorité : il s'agit de M. Jean-Michel Baylet.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à méditer cet aveu sur le caractère illusoire du système des quotas, qui ne pourrait être que la façade rassurante d'une immigration débridée.

Cette politique est celle du laxisme irresponsable, avec son cortège de drames humains et ses ferments de déstabilisation de notre cohésion sociale :

Drame, en premier lieu, pour les étrangers eux-mêmes qu'ils affirment défendre ;

Drame pour ceux qui sont établis régulièrement dans notre pays et qui, victimes de l'amalgame provoqué par leurs prétendus amis, auraient de plus en plus de mal à s'intégrer ;

Drame pour les populations démunies, croyant être ainsi invitées à venir massivement dans notre pays et n'y trouvant, en fait, comme ressource que celle de se soumettre à l'exploitation des esclavagistes des temps modernes, organisateurs de filières de travail clandestin souvent issus de leur propre ethnie, ou de se livrer aux trafics en tout genre et à la délinquance.

Enfin, combien faut-il être aveuglé par l'idéologie ou les bons sentiments fumeux pour ne pas voir que ces orientations ne peuvent que nourrir les extrémismes contraires aux valeurs humanistes de la France ?

Alors même que ses promoteurs prétendent combattre ce danger, comment ne voient-ils pas qu'ils se font les complices objectifs de sa progression, alors même qu'ils ont été largement responsables de son émergence ?

Aux choix irresponsables que proposent, d'un côté, les tenants d'un repli hexagonal xénophobe suicidaire et, de l'autre, les partisans d'un pays ouvert à tous les vents, d'une France multiculturelle éclatée et ruinant ses valeurs, le Gouvernement d'Alain Juppé et sa majorité opposent une politique responsable qui préserve les intérêts de la France et les valeurs essentielles qui fondent notre régime républicain.

Le Premier ministre a eu l'occasion de le rappeler la semaine dernière devant notre assemblée, cette politique s'articule autour de trois grands principes, à nos yeux

indissociables : d'abord, combattre réellement l'immigration illégale, comme le font tous les pays développés ; ensuite –, je cite M. le Premier ministre parce que chaque mot compte – « favoriser l'intégration des étrangers en situation régulière, qui respectent nos lois, veulent partager nos valeurs et, notamment, la laïcité de la République » ; enfin, aider au développement des pays d'émigration.

Le projet de loi qui nous revient en seconde lecture s'inscrit dans cette politique où la fermeté se conjugue avec l'humanité. Il n'a rien à voir avec les fantasmes liberticides rabâchés par certains à la limite de l'hystérie obsessionnelle.

M. Eric Duboc. C'est vrai !

M. Gérard Léonard. A moins de considérer que les pays voisins comme l'Allemagne, la Belgique ou la Hollande qui, en la matière, il faut le rappeler, ont des législations beaucoup plus contraignantes que la nôtre, sont d'infâmes dictatures.

Le texte que nous avons adopté en première lecture a subi au Sénat des modifications que notre rapporteur a rappelées. J'aurai l'occasion d'y revenir lors de l'examen des articles.

Je voudrais, en revanche, dire quelques mots sur l'amendement à l'article 1^{er} du projet déposé par nos collègues Pierre Mazeaud et Robert Pandraud,...

M. le ministre de l'intérieur. Et Jean-Pierre Philibert !

M. Gérard Léonard. ... amendement qui a été adopté par la commission des lois. Je tiens à dire d'emblée au nom du groupe RPR que je l'approuve...

Jean-Jacques Filleul. Pourquoi ne pas l'avoir déposé en première lecture ?

M. Gérard Léonard. ... et que nous le voterons parce qu'il est au moins aussi efficace que le texte retenu initialement.

M. Philippe Mathot. Plus efficace !

M. Jean-Louis Idiart. Génial !

M. Gérard Le Léonard. C'est pour cela que parler de recul n'est pas très sérieux, vous le savez fort bien, d'ailleurs !

M. Jean-Pierre Le Déaut. Il faut des manifestations pour arriver à la sérénité de la pensée !

M. Gérard Léonard. Pierre Mazeaud a clairement exposé les raisons qui ont motivé cette proposition : incompréhensions vis-à-vis de l'obligation de déclarer le départ de l'hébergé, réserves émises par le bureau de l'AMF quant aux tâches supplémentaires imposées aux mairies ; risques d'inégalités de traitement selon les communes. Tous ces arguments ne pouvaient qu'être pris en considération.

Pour autant, et j'insiste sur ce point, il ne faudrait pas que cette disposition nouvelle suggère un sentiment de suspicion vis-à-vis des maires qui, dans leur immense majorité, accomplissent consciencieusement leur mission dans le strict respect de la loi même si, il faut l'admettre, ils n'ont pas eu jusqu'à présent les moyens juridiques suffisants pour éclairer leurs décisions. C'était d'ailleurs un des objets de l'article 1^{er} que de renforcer ces moyens.

M. Eric Doligé. C'est très sage.

M. Gérard Léonard. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'une petite minorité n'applique pas ou applique mal la loi qu'il faut laisser jeter le doute sur l'ensemble.

M. Eric Doligé. Bravo !

Mme Suzanne Sauvaigo. Très bien !

M. Gérard Léonard. J'ajoute, et notre rapporteur l'a reconnu, que les maires sont souvent les mieux placés pour apprécier directement les situations en cause, et la collectivité dont ils ont la charge ayant à subir directement les conséquences de leurs choix, ils y sont très attentifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Doligé. Exact !

M. Gérard Léonard. C'est pourquoi j'avais soumis à la commission des lois un amendement faisant obligation aux préfets de les saisir obligatoirement pour avis. Cet amendement n'a pas été adopté...

M. Eric Doligé. Dommage !

M. Bernard Schreiner. Il est nécessaire !

M. Gérard Léonard. ... et, comme beaucoup de mes collègues maires, je le regrette.

Mais que le principe d'une participation et d'une information des maires dans l'octroi des certificats soit inscrit dans la loi ou dans un règlement, peu importe, en définitive. L'important est qu'il s'applique, et je souhaite vivement, au nom de la plupart de mes collègues du groupe RPR, que le Gouvernement apporte une réponse claire dans ce sens.

Mes chers collègues, ce texte vise à améliorer de façon pragmatique et modérée l'efficacité du dispositif de lutte contre l'immigration irrégulière.

Il tient compte des contraintes imposées par la jurisprudence du Conseil constitutionnel, même si celles-ci paraissent à bien des égards excessives, comparées à ce qui est en vigueur dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Contrairement aux interprétations fallacieuses complaisamment répandues, il n'est en rien contraire aux libertés reconnues par notre Constitution, à moins de considérer que la lutte contre l'immigration irrégulière est en elle-même une intolérable atteinte à la liberté. C'est le pas qu'ont manifestement décidé de franchir les socialistes, après les communistes.

M. Jean-Louis Idiart. Occupez-vous de vos oignons !

M. Eric Duboc. C'est bien, de rappeler ces choses !

M. Gérard Léonard. Il appartiendra à nos concitoyens de juger.

Pour sa part le groupe RPR apporte son entier soutien à l'action courageuse, déterminée et responsable du Gouvernement d'Alain Juppé et de son ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans l'intérêt de notre pays et de son avenir, il est de notre devoir d'adopter ce projet de loi qui renforcera leurs moyens d'action. C'est donc avec le sentiment de fierté de servir la France que nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Luc Prél. Un fin connaisseur !

M. Jean-Pierre Philibert. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous l'avoue, j'avais rêvé d'un autre débat où nous aurions ensemble fait l'inventaire de nos racines, multiples, plurielles, où nous nous serions exprimés ensemble sur l'idée que nous nous faisons de nos traditions d'accueil, où nous aurions parlé d'intégration. D'ailleurs, il y a quelques semaines, j'avais commencé mon intervention à la tribune en parlant de ce défi lancé à notre République qu'est l'intégration, défi que nous devons relever, car l'enjeu essentiel est l'identité de notre pays, à la construction de laquelle ont participé notamment tous nos constituants qui se sont succédé depuis la Révolution, qui a donné sans doute à la France son originalité, et en a fait une terre de liberté, d'égalité, de fraternité aux racines plurielles, je l'ai dit, une terre qui n'appartient ni à une race ni à une ethnie mais à tellement plus, mes chers collègues, à une nation citoyenne et souveraine.

Ce débat n'a pas lieu. Je veux cependant vous faire part du sentiment de colère que j'ai éprouvé depuis quelques semaines à entendre bien des discours et à voir le triste spectacle donné par les intermittents du débat que vous êtes, mesdames, messieurs de l'opposition. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Duboc. Très belle formule !

M. Yves Nicolin. C'est leur dernière séance !

M. Jean-Louis Idiart. Parlez du projet de loi !

Mme le président. Mes chers collègues ! Monsieur Idiart !

M. Jean-Pierre Philibert. Ces mots, je ne peux pas penser que ceux qui les ont employés aient réfléchi avant de les prononcer.

M. Gérard Léonard. Ils n'aiment pas qu'on les leur rappelle !

M. Jean-Louis Idiart. Il n'y a rien dans cette loi, c'est ça ?

M. Jean-Pierre Philibert. J'ai reçu, il y a deux jours, un couple âgé. La femme pleurait, le mari tremblait un peu. Ils étaient des rescapés de la Shoah, m'ont-ils expliqué. C'est-à-dire que, un jour, au nom d'une législation scélérate, au nom de lois qui étaient effectivement une forfaiture, ils sont partis dans un endroit d'où un membre de leur famille, une sœur n'est jamais revenue.

Alors, après avoir vu, dans un journal, une caricature qui faisait le parallèle entre l'étoile jaune et une silhouette d'immigré, comment ne pas être saisi par l'indignation et la colère face à cette assimilation ? (« *Très juste !* » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.)

M. Rudy Salles. Caricature scandaleuse !

M. Jean-Pierre Philibert. Décidément, monsieur Le Déaut, il y a dans ce pays des gens sans pudeur,...

M. Jean-Louis Idiart. Ce que vous dites est honteux !

M. Charles Ehrmann. Honte à vous !

M. Jean-Pierre Philibert... sans respect pour ce que nous avons de plus sacré ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et de*

Centre Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Monsieur Le Déaut, vous vous êtes livré à une parodie de démocratie, avec le triste spectacle qu'a donné le parti socialiste,...

M. Jean-Louis Idiart. C'est indigne ! C'est honteux !

M. Charles Ehrmann. C'est votre attitude qui est honteuse !

Mme le président. Monsieur Idiart...

M. Jean-Pierre Philibert. ...courant comme le voyageur sur un quai de gare après le train qui s'ébranle. Voilà que vous essayez de montrer que vous êtes solidaires, avec tous ceux qui se sont exprimés depuis cette première lecture du texte où vous avez brillé par votre absence ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Rudy Salles. Et Mme Mitterrand ?

M. Jean-Louis Idiart. Vous êtes creux !

M. Jean-Pierre Philibert. Mes chers collègues, il est des débats polémiques qui n'honorent pas ceux qui les lancent. Il est vrai que vous avez un maître en la matière. En effet, François Mitterrand n'avait-il pas dit que la polémique était l'art bien connu de ceux qui veulent faire diversion ?

M. Jean-Louis Idiart. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire !

M. Maurice Depaix. Absolument !

M. Jean-Pierre Philibert. Oui, vous faites diversion. Et si je devais retenir une seule chose du débat qui s'est déroulé en dehors de notre hémicycle,...

M. Jean-Yves Le Déaut. Celui de l'hémicycle n'était pas mieux, en première lecture !

M. Jean-Pierre Philibert. ...je dirais qu'au moins nous avons aujourd'hui la certitude que, effectivement, la gauche et la droite n'ont pas la même conception ni la même volonté (« *Heureusement !* » sur les bancs du groupe socialiste) de lutter contre l'immigration irrégulière. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Suzanne Sauvaigo. En effet, ce n'est pas du tout pareil !

M. Jean-Pierre Philibert. De ce point de vue, je livre à la réflexion de tous nos concitoyens ce qu'a dit M. Fabius : si, par malheur, vous arriviez au pouvoir, vous abrogeriez l'ensemble des dispositions que nous allons voter.

M. Maurice Depaix. On le fera !

M. Jean-Pierre Philibert. Je prends tous les Français à témoin de cette attitude qui, encore une fois, n'honore pas notre débat. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mes chers collègues, l'essentiel, et je le proclame de cette tribune, c'est notre volonté que tous les étrangers en situation régulière dans notre pays n'aient rien à craindre des lois de la République dès lors qu'ils les respectent.

A ce propos, comment ne pas reprendre la très belle déclaration que faisait François Léotard dans un journal du soir : « Dès lors, on le voit bien, aujourd'hui, le débat sur l'immigration, c'est un débat sur la France. La question n'est plus " Qui héberge-t-on ? " ou bien " Qui inté-

grons-nous ?” mais “ Pourquoi héberger et à quoi intégrer ?” Notre France plurielle met sa loi sous le regard de la Déclaration des droits de l’homme, refuse le seul argument de l’autorité, mais ne renonce à aucun élément de sa souveraineté, enseigne son histoire et écoute celle des autres, une France qui sait être hospitalière dès lors qu’on ne la menace pas d’un mépris de son droit. » Voilà ce qui pourrait constituer, pour ceux qui ont défilé comme pour ceux qui vont voter la loi, notre commune ambition, celle d’une France réussie, celle d’une France qui reprend sa marche en avant, celle d’une France qui intègre, en s’appuyant sur les valeurs de la République que je rappelaient tout à l’heure : l’égalité, la liberté, la fraternité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l’Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Jacques Floch. Quel est l’ordre d’inscription des orateurs, madame le président ?

Mme le président. Monsieur Floch, M. Bariani a accepté de remplacer M. Sarre.

M. Didier Bariani. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, toute le monde se rappelle sans doute la fameuse réplique de Valéry Giscard d’Estaing face à François Mitterrand lors d’un débat télévisé en 1974 : « Vous n’avez pas le monopole du cœur ». Pas plus qu’hier, l’opposition d’aujourd’hui n’a le monopole de la compassion concernant les populations étrangères en France. Notre pays offre à ceux qui viennent de l’extérieur des droits sociaux et politiques qui n’ont d’équivalents que dans bien peu de pays du monde pour peu qu’ils acceptent de respecter ce qui a forgé notre identité collective.

La France, comme beaucoup de nations du vieux continent, a sans doute eu par le passé des responsabilités dans l’évolution difficile et douloureuse des pays dits « en voie de développement » ; mais elle assume, plus que d’autres, sa vocation humanitaire et humaniste et cherche, parfois avec des succès inégaux, la juste voie entre l’assistance humanitaire et l’aide économique.

Elle ne s’en satisfait pas et est présente dans le monde chaque fois qu’elle peut être utile.

Le raccourci dramatique de l’opposition entre les « bons » et les « méchants » en la matière est aussi injuste que caricatural.

Ici, dans cette assemblée, nous avons tous le même effroi atterré face aux drames, aux massacres et aux génocides qui ponctuent l’actualité, africaine ou mondiale.

Ici, dans cette assemblée, quand nous croisons leurs regards, nous voyons tous le désespoir de leurs yeux, pas la couleur de leur peau.

C’est dire que l’opposition n’a aucun droit de culpabiliser le pays, d’exercer une pression morale sur nos concitoyens ou de décrire une France raciste et xénophobe qui ferait des étrangers les boucs émissaires de nos problèmes.

M. Christian Bataille. Nous sommes l’opposition et nous avons des droits.

M. Jean-Marc Salinier. C’est la liberté !

M. Christian Bataille. Nous avons le droit de ne pas être d’accord avec vous.

M. Didier Bariani. Mais la France a sûrement le droit et sans doute le devoir de s’occuper aussi des siens, de ne pas aller plus loin qu’elle n’a les moyens de le faire : la

France qui ne poserait pas de limite à ses capacités d’intégration ferait à la fois le malheur de ses nationaux et de ceux qui viennent de l’extérieur.

Quand, dans les grandes cités, dans les grandes banlieues, dans les grandes villes, nos compatriotes n’en peuvent plus de recevoir de nouvelles vagues d’arrivants dont la présence, dans des conditions anarchiques et clandestines, est ressentie comme une effraction à leur intimité familiale, leur lieu d’existence et leur mode de vie, nous ajoutons le mal de vivre des uns au mal de vivre des autres. La peur, la violence, l’incompréhension et le rejet s’installent jour après jour alors dans les cœurs et dans les corps.

Est-ce cela que veut l’opposition, au nom de grandes déclarations qui n’ont plus de réalité, plus de contenu, plus de sincérité ?

Il y a toujours dans les manifestations des convaincus et des stratèges ; la générosité des manifestants spontanés n’est pas en cause. La responsabilité de ceux qui ont la charge du pays pourrait l’être s’ils confondaient les genres.

Gouverner, dit-on, c’est l’art du possible. Il est normal, il est indispensable que l’Etat définisse jusqu’où on peut aller car il est le garant de la cohésion nationale sans laquelle il n’y a plus de pays, plus de nation, plus de patrie. Le Gouvernement et le ministre de l’intérieur assurent normalement, en la matière, le rôle qui est le leur dans un Etat républicain. Pas plus, mais pas moins !

Libre à l’opposition de penser le contraire. Mais de quel droit veut-elle jouer les directeurs de conscience et interdire à ce pays de définir les conditions d’entrée et de séjour en France de ceux qui viennent d’ailleurs ? Quelle communauté nationale pense-t-elle pouvoir préserver dans cette France « portes ouvertes » qu’elle veut, sans prendre en considération ceux qui en font partie ?

Le rôle de « pompier pyromane » est trop connu pour ne pas être dénoncé. A crier au feu, on allume l’incendie, et l’opposition ne le sait que trop : rappelons-nous ensemble que, en 1981, lorsque l’opposition du moment est arrivée aux affaires il n’y avait pas, en France, d’extrême droite lisible dans les consultations électorales.

M. Rudy Salles. Eh oui ! Ce sont eux qui ont amené l’extrême droite !

M. Didier Bariani. Eh oui ! Et douze ans d’errements, d’idéologie mondialiste en matière d’immigration ont largement contribué à amener l’extrême-droite là où elle se situe maintenant. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. Mes chers collègues, écoutez M. Bariani dans le calme !

M. Didier Bariani. Ce n’est pas un hasard si M. Le Pen avoue ses préférences pour M. Jospin face au chef de l’Etat et à la majorité. Car M. Le Pen sait trop que l’opposition au pouvoir, c’est la garantie de sa prospérité.

Si l’opposition veut vraiment lutter contre les fantasmes racistes et xénophobes de l’extrême droite, si elle veut vraiment que certains Français qui ne partagent pourtant pas son idéologie n’en viennent pourtant à voter pour elle par amertume, par dépit et parce qu’ils ont le sentiment que les pouvoirs publics sont impuissants,...

M. Christian Bataille. C’est qui, les pouvoirs publics ?

M. Didier Bariani. ... si elle veut vraiment, l’opposition, comme nous, que meure la « bête immonde » du racisme et de l’extrémisme, celle de *La Résistible Ascension d’Arturo*

Ui de Bertolt Brecht, alors qu'elle cesse de poursuivre ses incantations irréfélles sur les paradis illusoirs d'une France qui ne connaîtrait d'autres règles de vie en commun que celles d'une maison sans portes ni fenêtrés.

Il est sans doute insupportable que la V^e République ait été comparée au régime de Vichy. Mais si nous voulons vraiment d'une patrie solidaire, unie et tolérante, ne la rendons pas non plus insupportable à beaucoup de nos concitoyens qui, ne la reconnaissant plus, ne nous reconnaîtront pas nous non plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Il y a quand même un paradoxe : on voit une majorité qui est muselée sur tous les articles qui concernent le débat et que l'on a seulement lâchée pour les propos concernant le parti socialiste !

M. Philibert parlait tout à l'heure des « intermittents du débat ». Moi, j'ai entendu ici un certain nombre de permanents de la bêtise ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Quel sens de la formule !

M. Yves Nicolin. Un maître dans ce domaine !

M. Jean-Yves Le Déaut. Ceux qui se taisent sur le texte d'aujourd'hui sont ceux qui réclamaient en première lecture la création d'un fichier, ceux qui justifiaient la loi de délation, ceux qui finalement criaient au scandale quand j'indiquais en première lecture que le fichier des noms des personnes ayant accueilli des étrangers est contraire aux traditions françaises en matière de libertés publiques, qu'il fallait méditer les leçons de l'Histoire et que les habitants d'Orange ne se sentiraient pas, à mon avis, rassurés d'être fichés après le départ d'un ami tunisien.

On ne les entend plus aujourd'hui, ...

M. Eric Duboc. On ne vous a pas non plus beaucoup entendus lors de la première lecture !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... mais certains ont affirmé que les couples mixtes sont suspects. D'autres ont demandé des extensions des contrôles d'identité sur le territoire français, ont réclamé la limitation du droit d'asile ou encore la suppression de la carte de résident pour ceux qui n'auraient pas les moyens financiers suffisants.

M. Christian Dupuy. Tout cela n'a pas été voté !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je répète ce que vous avez dit !

Certains ont plaidé pour l'interconnexion des fichiers, souhaité la suppression de l'aide médicale pour ceux qui n'auraient plus de titre de séjour.

Lorsque l'on a entendu les propos de certains d'entre vous ou lorsqu'on a lu leurs amendements, on peut affirmer que vous êtes effectivement, pour une partie de la majorité, des clones du Front national (*"Bravo !" et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) et que certains sont plus proches des époux Mégret, du Fernand Braudel de *l'Identité de la France*, cette identité dont vous parliez tout à l'heure, monsieur Philibert.

Vous avez fait taire un certain nombre de membres de votre majorité, mais pour combien de temps ? Le RPR participe à cette dérive des consciences quand, dans un

tract distribué ce week-end, il justifie les durcissements successifs des textes par la montée de l'immigration clandestine.

M. Rudy Salles. Le Front national a été fabriqué par François Mitterrand !

M. Jean-Yves Le Déaut. Celle-ci serait désormais un danger majeur qui guette la société française. Mais la pression migratoire est-elle aujourd'hui plus forte qu'il y a cinq ans ? Non ! Qu'il s'agisse du nombre des étrangers pris en délit de travail clandestin, non-admis à la frontière – 70 000 l'année dernière, selon le RPR, contre 66 000 il y a quatre ans –, ou refoulés dans la bande des vingt kilomètres, aucun indicateur ne permet de l'affirmer. Ces indicateurs auraient dû, au contraire, vous inciter à rejeter les équations simplistes du Front national, lequel, à longueur de discours, martèle que les immigrés nous envahissent, prennent nos emplois et entretiennent la délinquance. L'immigration clandestine n'est pas un problème majeur en France.

M. Charles Ehrmann. Allez-le dire dans nos quartiers déshérités !

M. Jean-Yves Le Déaut. Et la crise des banlieues révèle plutôt la panne de la politique d'intégration et les insuffisances de la politique de la ville.

M. Eric Duboc. Il doit habiter les beaux quartiers !

M. Charles Ehrmann. Le XVI^e !

M. Jean-Yves Le Déaut. Laurent Fabius a dénoncé les dangers que votre loi recèle encore, notamment en son article 10. Nous aurons l'occasion de reparler, lors de la discussion des articles, des contrôles que les officiers de police judiciaire auront le droit d'opérer, de l'allongement du temps de rétention administrative sans protection juridique et de nombreux autres points.

Ce que disent les gens dans la rue, les intellectuels et l'opposition, c'est : « Abandonnez votre loi, monsieur Debré ! »

M. Charles Ehrmann. 65 % des Français sont pour !

M. Jean-Yves Le Déaut. « Abandonnez votre loi car, par ricochet, elle fait le lit du Front national ! »

M. André Gerin. Tout à fait !

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur Ehrmann, 65 % des Français approuvaient le retrait de l'article 1^{er} ! (*"Non !" sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. A cause de vous, messieurs, nous sommes enfermés dans la seringue de M. le Pen.

M. Yves Nicolin. Vous avez la mémoire courte !

M. Eric Duboc. Qui a fait entrer Le Pen à l'Assemblée nationale ?

M. Charles Ehrmann. Qui y a fait entrer les députés FN ? Ils étaient trente-cinq en 1986 !

M. Jean-Yves Le Déaut. La droite ne veut pas faire peur aux électeurs du Front national, elle propose donc des mesures extrêmes, elle s'est engagée dans la spirale de la répression. Il faut avouer que la gauche ne s'est pas insurgée assez tôt contre cette dérive des consciences.

Ce qui est terrible aujourd'hui, c'est que, sous prétexte de lois contre l'immigration clandestine, la France se replie sur elle-même, se recroqueville, se coupe du monde

entier. Son image se ternit. Dans un journal espagnol, je lisais que vous allez être obligés d'entamer une campagne publicitaire pour redorer l'image ternie de la France.

M. Gérard Léonard. C'est vous qui la ternissez !

M. Yves Nicolin. Quinze ans de faillite !

M. Eric Duboc. La faillite morale, c'est vous !

M. Jean-Yves Le Déaut. La France est montrée du doigt à l'étranger. L'immigration légale se tarit. Les visas accordés sont en baisse drastique.

M. Christian Vanneste. Ce n'est pas sérieux : comparez avec les législations étrangères !

Mme le président. Mes chers collègues, laissez M. Le Déaut achever son propos ! Il n'en a plus que pour quelques instants.

M. Jean-Yves Le Déaut. Nos consulats à l'étranger ont pour consigne de refuser tout visa à un immigré potentiel. Les étudiants n'arrivent même plus à s'inscrire dans nos universités. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*).

M. Gérard Léonard. Ce ne sont pas les étudiants qui sont visés !

M. Rudy Salles. Et il y a aussi de faux étudiants !

M. Jean-Yves Le Déaut. Le RPR, dans son tract, se vante même d'avoir réduit d'un tiers les regroupements familiaux.

Avez-vous pensé aux mesures de réciprocité que certains pays pourraient prendre à l'encontre des 1 500 000 Français qui résident à l'étranger et aux dégâts causés dans l'esprit de certains étrangers, humiliés de devoir subir des files d'attente pour obtenir un visa ?

Nous devons donc dire haut et fort que nous ne voulons ni des lois Debré, ni des lois Pasqua, que le tout répressif en matière d'immigration n'est pas une bonne politique, que l'immigration zéro n'est ni souhaitable, ni réalisable.

M. Gérard Léonard. N'importe quoi !

M. Christian Vanneste. C'est de l'immigration clandestine zéro qu'il s'agit.

M. le ministre de l'intérieur. Puis-je vous interrompre, monsieur Le Déaut ?

Mme le président. Monsieur le ministre, je pense qu'il serait préférable que M. Le Déaut achève son intervention, car il n'en a plus que pour un instant. Mais s'il accepte...

M. Jean-Yves Le Déaut. Je veux bien.

Mme le président. Alors, vous avez la parole, monsieur le ministre. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. Le Déaut est trop gentil !

M. le ministre de l'intérieur. Vous n'allez tout de même pas lui reprocher d'avoir accepté !

Juste un mot, monsieur Le Déaut : cette année, nous avons accueilli 35 000 étudiants, 1 % de plus que l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, je vous remettrai demain le rapport sur l'immigration que j'ai écrit (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Yves Nicolin. Alors, ne parlez pas d'objectivité !

M. Jean-Yves Le Déaut... d'après les données fournies par vos services, qui montrent que 6 000 étudiants de moins ont été accueillis en France en 1996. Je vous montrerais les sources de ce document.

Il faut dire haut et fort que l'immigration zéro n'est ni souhaitable, ni réalisable, que l'immigration clandestine zéro est un mythe et un faux problème...

M. Yves Nicolin. Dites-le encore plus fort !

M. Christian Vanneste. Car c'est un aveu : vous êtes pour l'immigration clandestine !

M. Jean-Yves Le Déaut. ... que tous ceux qui considèrent l'étranger comme un bouc émissaire (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) manquent de courage politique.

La France va mal...

M. Gérard Léonard. Parce que vous avez eu le pouvoir pendant dix ans !

Mme le président. Mes chers collègues, calmez-vous, aussi bien dans la majorité que dans l'opposition.

M. Le Déaut a le droit d'aller jusqu'au terme de son propos et d'être écouté. Je l'invite d'ailleurs à conclure.

M. Yves Nicolin. C'est une nuit d'ivresse !

M. Jean-Yves Le Déaut. Je parlais tout à l'heure de permanents de la bêtise, en voici un devant moi ! Je m'en tenais à des généralités, mais je viens de découvrir un cas précis.

M. Yves Nicolin. Je demande la parole.

M. Jean-Yves Le Déaut. Je disais donc : la France va mal non pas parce qu'il y a des étrangers en situation irrégulière, mais parce que les gouvernements Balladur et Juppé n'ont pas compris que, dans un pays riche, il faut partager le travail et les richesses et aider les pays pauvres à accéder au développement.

Mme le président. Je pense, monsieur Nicolin, que vous avez demandé la parole pour un fait personnel. Je vais vous la donner dans un instant.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

FAIT PERSONNEL

Mme le président. La parole est à M. Yves Nicolin, pour un fait personnel. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Nicolin. Madame le président, on ne peut quand même pas accepter de se faire insulter dans cet hémicycle, même si c'est par un député socialiste ! (« *C'est scandaleux !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je demande donc à M. Le Déaut de retirer sur le champ les propos qu'il vient de tenir. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. Monsieur Le Déaut, je pense que vous êtes conscient de ce que vos propos sont allés un peu loin.

M. Jean-Yves Le Déaut. Madame le président, je ne m'étais pas adressé à M. Nicolin, parce qu'il ne me semblait pas que c'était lui qui m'avait apostrophé. Mais s'il me répond de lui-même...

Mme le président. Alors, nous allons considérer que l'incident est clos, n'est-ce pas monsieur Nicolin ?

M. Christian Bataille. L'opposition n'a pas la parole dans cette assemblée !

Mme le président. Monsieur Bataille, vous n'avez cessé de la prendre tout l'après-midi. On n'a entendu que vous ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. Christian Bataille. Votre présidence est scandaleuse ! Vous avez laissé tout le monde nous interrompre !

Mme le président. Non ! C'est votre façon de brailler sans arrêt qui l'est !

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

Mme le président. J'ai reçu, le 25 février 1997, de M. Jérôme Bignon, un rapport, n° 3379, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi organique de M. Gaston Flosse, tendant à instituer quatre impôts cédulaires afin de financer le régime de protection sociale généralisée en Polynésie française (n° 3110).

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

Mme le président. J'ai reçu, le 25 février 1997, de M. Ambroise Guellec, un rapport d'information, n° 3380, déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission de la production et des échanges sur les déchets ménagers.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

Mme le président. J'ai reçu, le 21 février 1997, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Ce projet de loi, n° 3378, est renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

7

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mercredi 26 février 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 3334, portant diverses dispositions relatives à l'immigration :

M. Pierre Mazeaud, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 3377).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt et une heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 25 février 1997)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 13 mars 1997 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 25 février 1997 :

Le matin, à 10 h 30 :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et **mercredi 26 février 1997**, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration (n°s 3334 et 3377).

Jeudi 27 février 1997 :

Le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

Éventuellement, suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration (n°s 3334 et 3377).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Royaume du Maroc sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres) (n°s 2973 et 3303).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de l'accord euroméditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part (n°s 3293 et 3376).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de l'accord euroméditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'Etat d'Israël, d'autre part (n°s 2974 et 3375).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord du 18 mars 1993 modifiant l'accord du 3 août 1959, modifié par les accords du 21 octobre 1971 et du

18 mai 1981, complétant la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, en ce qui concerne les forces stationnées en République fédérale d'Allemagne (n^{os} 3055, 3304 et 3308).

Discussion du projet de loi relatif à la partie législative du code de l'environnement (n^{os} 2583 corrigé et 3344).

(Les séances des mardi 25, mercredi 26 et jeudi 27 février 1997 pourront être prolongées, s'il y a lieu, jusqu'à 21 h 30.)

Mardi 4 mars 1997 :

Le matin, à 10 h 30 :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et **mercredi 5 mars 1997**, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines (n^o 3100).

Jeudi 6 mars 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole relatif à l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (n^o 3105).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n^o 3061).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et la désertification, en particulier en Afrique (ensemble quatre annexes) (n^o 3007).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Niger relative à la circulation et au séjour des personnes (ensemble un échange de lettres) (n^{os} 1979 et 2420).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal relative à la circulation et au séjour des personnes (ensemble une annexe) (n^{os} 2977 et 3302).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) (n^o 3057).

L'après-midi, à 15 heures :

Discussion de la proposition de loi portant création de l'EPA-BERRE (Etablissement public, industriel et commercial de l'étang de Berre) (n^o 3202).

Discussion de la proposition de loi relative à l'activité de mandataire en vente de véhicules automobiles neufs (n^o 2983).

Mardi 11 mars 1997 :

Le matin, à 10 h 30 :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la place des femmes dans la vie publique et débat sur cette déclaration.

Mercredi 12 mars 1997 :

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi renforçant la protection des personnes surendettées en cas de saisie immobilière (n^{os} 3235-3330).

Discussion de la proposition de loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux (n^o 469).

Jeudi 13 mars 1997 :

Le matin, à 9 heures :

(Séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

L'après-midi, à 15 heures :

Suite de la discussion de la proposition de loi relative à la responsabilité du fait des produits défectueux (n^o 469).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative aux conditions d'éligibilité pour les élections aux caisses d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales (n^o 3337).

Ordre du jour prévisionnel

(Application de l'article 48, alinéa 5, du règlement)

Communication faite à la conférence des présidents par le ministre des relations avec le Parlement

« Monsieur le président,

« Mesdames et Messieurs les membres de la conférence des présidents,

« En application de l'article 48, alinéa 5, du règlement de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur d'informer votre conférence "des affaires" dont le Gouvernement prévoit de "demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée", ainsi que "la période envisagée pour leur discussion", entre mars et juin 1997.

« Conformément à la décision du Conseil constitutionnel du 8 novembre 1995, le calendrier de travail parlementaire ainsi porté à votre connaissance n'a qu'un caractère indicatif. Il ne saurait lier le Gouvernement dans l'exercice des prérogatives que lui confère la Constitution, dans son article 48, alinéa premier.

« Comme je l'ai déjà rappelé lors de mes précédentes communications, ce calendrier indicatif doit en effet être suffisamment souple pour pouvoir s'ajuster à l'actualité nationale et internationale, aux disponibilités des ministres et naturellement à celles des commissions dont vous savez que le Gouvernement tient le plus grand compte.

« Par ailleurs, la liste des textes et des débats dont le Gouvernement envisage de demander l'inscription à l'ordre du jour prioritaire ne peut être considérée comme exhaustive. Le Gouvernement se réserve en particulier la faculté de reprendre, dans ce cadre, des initiatives d'origine parlementaire. De même, les périodes prévues pour la discussion des textes de loi et l'organisation des débats sont susceptibles d'être modifiées.

« En dépit de ces réserves d'usage, cette préprogrammation n'en constitue pas moins un facteur important d'amélioration des conditions de travail du Parlement.

« Depuis la révision constitutionnelle du 4 août 1995 et la réforme du règlement de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1995, les calendriers indicatifs, communiqués à votre assemblée deux fois par session, ont toujours été respectés dans leurs grandes lignes.

« Qu'il me soit permis de remercier votre assemblée et, en particulier, ses commissions qui ont facilité l'organisation prévisionnelle de vos travaux.

« I. - TEXTES DE LOI SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DONT LA DISCUSSION POURRAIT ÊTRE ACHEVÉE AVANT LA FIN DU MOIS DE JUIN 1997

« Projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines (1^{re} semaine de mars).

« Projet de loi modifiant la loi n^o 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (3^e semaine de mars).

« Projet de loi portant dispositions statutaires relatives au corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (3^e semaine de mars).

« Projet de loi modifiant le code civil pour l'adapter aux stipulations de la convention de La Haye sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux et organiser la publicité du changement de régime matrimonial obtenu par application d'une loi étrangère (3^e semaine de mars).

« Projet de loi portant extension partielle et adaptation du code minier aux départements d'outre-mer (4^e semaine de mars).

« Projet de loi d'orientation relatif au renforcement de la cohésion sociale (avril).

« Projet de loi relatif à la date du prochain renouvellement des conseils généraux et à la réunion de plein droit suivant le prochain renouvellement des conseillers régionaux (avril).

« Projet de loi renforçant la prévention et la répression des atteintes sexuelles sur les mineurs et des infractions portant atteintes à la dignité de la personne (avril).

« Projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (fin avril).

« Projet de loi organique portant recrutement exceptionnel de magistrats de l'ordre judiciaire (mai).

« Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la justice (mai).

« Projet de loi portant création d'un conseil national des communes "Compagnons de la Libération" (mai).

« Projet de loi portant règlement définitif du budget pour 1995 (mai).

« Diverses conventions.

« Pourraient également être adoptés définitivement avant la fin de la session le projet de loi relatif à la vente de meubles aux enchères publiques ainsi que le projet de loi portant diverses mesures de simplification administrative.

« Par ailleurs, seraient examinés en seconde lecture, et/ou feraient l'objet d'une commission mixte paritaire, outre les textes qui viennent d'être évoqués, les projets de loi suivants :

« Projet de loi portant transposition dans le code de la propriété intellectuelle des directives du Conseil des Communautés européennes n° 93/83 du 27 septembre 1993 et n° 93/98 du 29 octobre 1993 (2^e quinzaine de mars) ;

« Projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le travail illégal (2^e quinzaine de mars) ;

« Projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration (dernière semaine de mars) ;

« Projet de loi relatif à l'amélioration des relations entre les administrations et le public (dernière semaine de mars) ;

« Projet de loi portant réforme du service national (dernière semaine de mars) ;

« Eventuellement projet de loi portant réforme de la réglementation comptable et adaptation du régime de la publicité foncière (avril) ;

« Projet de loi relatif à la partie législative du code de l'environnement (avril) ;

« Projet de loi portant réforme de la procédure criminelle (mai) ;

« Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 96-782 du 5 septembre 1996 prise en application de la loi n° 96-87 du 5 février 1996 d'habilitation relative au statut général des fonctionnaires de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte (mai) ;

« Projet de loi relatif à la qualité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation (mai).

« II. – TEXTES DE LOI SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE SANS ADOPTION DÉFINITIVE AVANT LA FIN DU MOIS DE JUIN 1997

« Projet de loi modifiant les dispositions du code rural et relatif à la protection des animaux et à la garde des animaux domestiques (mai).

« Projet de loi relatif à la sécurité des transports et à l'enseignement de la conduite de certains véhicules à moteur (mai).

« Projet de loi relatif aux polices municipales (mai).

« Projet de loi d'orientation agricole (mai).

« Projet de loi relatif à l'interdiction de la fabrication et de l'exportation des mines antipersonnel (mai).

« Projet de loi relatif au développement du sport (mai).

« Projet de loi modifiant la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et relatif à l'activité des agences de recherches privées (juin).

« Projet de loi relatif à l'interdiction des armes chimiques et aux produits chimiques susceptibles d'être utilisés pour la fabrication d'armes chimiques et à leurs installations (juin).

« Projet de loi portant transposition de la directive 94/47/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 1994 concernant la protection des acquéreurs pour certains aspects des contrats portant sur l'acquisition d'un droit d'utilisation à temps partiel de biens immobiliers (juin).

« Projet de loi réformant le code des marchés publics (juin).

« Projet de loi relatif à l'intercommunalité (juin).

« Projet de loi portant création des zones ultrapériphériques (juin).

« Projet de loi sur les réserves (juin).

« Par ailleurs, pourraient également être discutés, avant la fin du mois de juin 1997, les projets de loi suivants :

« Projet de loi portant ratification des ordonnances prises en application de la loi n° 95-1348 du 30 décembre 1995 autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale ;

« Projet de loi organique relatif à l'exercice par les citoyens de l'Union européenne résidant en France du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et portant transposition de la directive 94/80/CE du 19 décembre 1994 ;

« Projet de loi relatif aux obtentions végétales et modifiant le code de la propriété intellectuelle et le code rural ;

« Projet de loi réformant le droit de l'urbanisme ;

« Projet de loi sur l'assurance maladie universelle ;

« Projet de loi sur les institutions sociales et médico-sociales ;

« Projet de loi sur le temps de travail ;

« Projet de loi sur le statut de la copropriété. »

« III. – DÉBATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTRE MARS ET JUIN 1997

« Débat sur la place des femmes dans la vie publique (11 mars).

« Débat d'orientation budgétaire (mai).

« Débat sur le bilan de l'accueil et de la réinstallation des rapatriés en France (juin).

« Débat sur l'Europe à la veille du sommet européen d'Amsterdam (juin).

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 21 février 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 791. – Proposition de règlement (CE) du Conseil retirant temporairement le bénéfice des préférences tarifaires généralisées dans le secteur agricole à l'Union de Myanmar.

N° E 792. – Proposition de décision du Conseil approuvant les échanges de lettres entre la Communauté européenne, d'une part, et la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, la Roumanie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, d'autre part, et concernant certaines dispositions applicables aux bovins sur pied (COM [97] 33 final).

N° E 793. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion par la Communauté européenne d'un accord d'association euro-méditerranéen intérimaire relatif aux échanges et à la coopération entre la Communauté européenne et l'Organisation de libération de la Palestine pour le compte de l'Autorité palestinienne de Cisjordanie et de la Bande de Gaza (COM [97] 51 final).

ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse écrite doit être apportée au plus tard le jeudi 6 mars 1997

N°s 36500 de M. Denis Merville ; 38926 de M. Charles Cova ; 40292 de M. Jean Marsaudon ; 40313 de M. Bernard de Froment ; 40548 de M. Jean-Pierre Dubernard ; 43359 de M. Jean-Pierre Balligand ; 43401 de M. Jacques Féron ; 43741 de M. Frédéric de Saint-Sernin ; 43777 de M. Pierre Gascher ; 43942 de M. Jean-Claude Paix ; 44204 de M. Claude Birraux ; 44254 de M. Denis Jacquat ; 44741 de M. Claude Birraux ; 45084 de M. Francis Galizi ; 45228 de M. Bernard Charles ; 46258 de M. Henri Sicre ; 46357 de M. Gérard Larrat ; 46464 de Mme Janine Jambu ; 46466 de Mme Muguette Jacquaint ; 46539 de M. Jean-Marc Ayrault ; 46573 de M. Pierre Garmendia.

QUESTIONS ORALES

*Retraites : généralités
(montant des pensions –
dévaluation du franc CFA – conséquences)*

1369. – 26 février 1997. – **M. Eric Duboc** interroge **M. le ministre du travail et des affaires sociales** au sujet de la dévaluation du franc CFA et de ses conséquences sur le niveau des retraites servies par les caisses locales africaines de sécurité sociale aux ressortissants français ayant travaillé en Afrique. La dévaluation intervenue le 12 janvier 1997 a provoqué une perte de moitié du pouvoir d'achat des retraités concernés, plaçant beaucoup d'entre eux dans des situations dramatiques avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Cette situation se prolonge depuis trois ans et n'a que trop duré. Il appartient à l'Etat français de prendre ses responsabilités puisque la dévaluation du franc CFA est une décision du gouvernement français. Les solutions étudiées jusque là et qui proposaient une négociation avec les administrations africaines n'ont abouti à aucun résultat. Il apparaît clairement que seule une action directe du gouvernement français auprès des retraités eux-mêmes pourra permettre de réparer le préjudice subi. Il est donc nécessaire de transférer à un organisme français indépendant la gestion des dossiers des retraités et des rentes et de dégager les moyens pour leur accorder les compensations financières qu'ils sont en droit d'attendre. Il lui demande de bien vouloir apporter dans des délais rapides, car nos ressortissants sont excédés, une réponse définitive au problème.

*Tourisme et loisirs
(personnel – centres de vacances et de loisirs –
directeurs – animateurs – formation – diplômés requis)*

1370. – 26 février 1997. – **M. Yves Bur** interroge **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** au sujet de la réglementation applicable actuellement aux classes de découverte pour l'encadrement des activités sportives. La loi du 16 juillet 1984 et ses divers arrêtés d'application précisent que les activités de découverte doivent être encadrées par des personnes diplômées du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Par contre, pour les activités sportives, il est obligatoire de faire appel à des titulaires de brevet d'Etat dans la discipline sportive choisie. Si cette obligation est tout à fait justifiée pour l'encadrement d'activités intenses et régulières ou dites « à risque », cette situation est difficilement compréhensible et surtout applicable pour les activités d'initiation. En effet, en présence du maître et des animateurs, l'enfant découvre ces loisirs sportifs en toute sécurité et cette initiation permet une approche ludique. Malheureusement, des activités telles que le VTT ou la découverte du ski de fond ne sont plus autorisées au sens strictement réglementaire si des brevets d'Etat de ces disciplines ne sont pas présents dans la structure d'encadrement. Il souhaiterait donc savoir si le ministère de l'éducation nationale prévoit une modification des textes en vigueur afin d'assouplir cette réglementation tout en préservant, bien sûr, la sécurité et la qualité des encadrements.

*Politiques communautaires
(PAC – veaux – organisation commune de marché)*

1371. – 26 février 1997. – **M. Marc Laffineur** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur les difficultés que traverse actuellement la filière vitelière française. Il lui rappelle que les producteurs de veaux de boucherie ont perdu de 70 à 120 francs par animal en 1996. La perte pour l'ensemble de la filière sur le second trimestre de l'année dernière peut être estimée à 500 millions de francs. L'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine n'est pas seule en cause dans cette crise qui, si des mesures ne sont pas prises rapidement, risque de perdurer. La filière du veau est en effet prise dans l'étau de la prime Hérode qui renchérit le prix du veau à engraisser, et de la prime à l'allégement des carcasses, variable selon les pays et le poids des animaux, qui prive le veau français de débouchés commerciaux. Aussi, les producteurs de veaux de boucherie français sont-ils dans l'attente d'un certain nombre de décisions susceptibles d'atténuer la grave crise qu'ils subissent, concernant

notamment l'établissement d'une définition précise des veaux de boucherie, le respect par l'ensemble des pays de l'Union européenne de la réglementation sur les bêta-agonistes et les bêtabloquants, l'arrêt de la prime Hérode à l'abattage des veaux précoces, la révision des primes à l'allégement des carcasses. Il lui demande donc quels aménagements ou nouvelles dispositions le gouvernement français a déjà proposés ou compte défendre devant ses partenaires européens afin de faire sortir la filière vitelière française de la crise actuelle et de faire respecter, dans ce secteur, les conditions d'une véritable concurrence.

*Bourses d'études
(enseignement secondaire – aide à la scolarité –
création – conséquences – cantines – fréquentation)*

1372. – 26 février 1997. – **M. Francis Saint-Ellier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur les graves conséquences de la mise en place en 1994 du système de versement des aides à la scolarité. Il lui rappelle que ces aides, directement attribuées aux familles, en un seul versement, ont remplacé l'allocation qui transitait auparavant par les collèges. Il s'inquiète du nombre croissant de familles qui utilisent cette somme dès la rentrée, parfois pour des dépenses sans rapport avec la scolarité de l'enfant et qui, ensuite, ne pouvant plus acquitter le prix de la demi-pension, résilient l'inscription de l'enfant à la cantine. Il souligne la gravité de cette évolution alors même que pour bien des enfants, le déjeuner pris à la cantine scolaire, constituait le seul repas équilibré de la journée. Il lui demande donc de revoir les modalités de versement de l'aide à la scolarité et de revenir à l'ancien système où elle transitait par le collège.

*Police
(commissariats – fonctionnement –
effectifs de personnel – Noisiel – Val-Maubuée)*

1373. – 26 février 1997. – **M. Gérard Jeffray** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les effectifs, d'organisation et de mise à disposition des forces de police nationale, le secteur du Val-Maubuée demeure un secteur très difficile dont la situation est largement comparable à celle de la petite couronne et notamment à Noisy-le-Grand, secteur 1 de la ville nouvelle en Seine-Saint-Denis. De plus, les flux de population quotidiens ne semblent pas être pris en compte comme cela est le cas pour le commissariat de Chessy qui couvre le secteur d'Eurodisney. Dans le Val-Maubuée ce sont près de 30 000 personnes qui viennent y travailler ; de même près de 10 000 étudiants fréquentent chaque jour l'université de la cité Descartes. Aussi lui demande-t-il, si, d'une part, le secteur du Val-Maubuée peut obtenir les mêmes ratios que la proche banlieue parisienne, en terme de policiers/habitants, ainsi que la prise en compte du flux de population au quotidien et, d'autre part, s'il ne serait pas opportun, à l'occasion de la construction et de l'installation effective de la sous-préfecture de Torcy, de prévoir conjointement et donc à un moindre coût, la construction d'un nouveau commissariat de circonscription.

*Environnement
(ADEME – traitement des sites et sols pollués –
marchés publics – passations – procédure)*

1374. – 26 février 1997. – **M. Germain Gengenwin** attire l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur sa politique en faveur de la résorption des sites et sols pollués mise en œuvre dans le cadre de la loi du 2 février 1995. Cette réforme a instauré, à la charge des producteurs de déchets industriels spéciaux, une taxe spécifique perçue en fonction du mode d'élimination de ces déchets. Les sommes ainsi collectées par le Fonds de modernisation de la gestion des déchets permettent de financer la résorption des sites pollués déclarés orphelins par ses services. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est désignée comme maître d'ouvrage dans la plupart des cas. Bénéficiant du statut d'établissement public industriel et commercial, l'agence n'est pas soumise aux obligations du code des marchés publics. Compte tenu de la nécessité d'assurer une transparence totale sur les modes d'attribution de ces marchés, il semblerait souhaitable que ces marchés et au moins ceux dépassant 300 000 F soient soumis aux procédures prévues par le code des marchés publics. Il souhaiterait connaître son avis sur cette proposition.

*Handicapés
(établissements – institut médico-éducatif de Blain –
restructuration – perspectives)*

1375. – 26 février 1997. – **M. Michel Hunault** attire l'attention de **M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale** sur le projet de restructuration et d'extension matérielle de l'institut médico-éducatif (IME) de Blain (Loire-Atlantique) et du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui lui est rattaché. Ce projet représente une attente importante de la part des utilisateurs. En effet, l'établissement, tel qu'il est aujourd'hui, ne permet pas d'accueillir et de répondre correctement aux besoins des jeunes et de leur famille. Le projet de restructuration répond aux directives des annexes XXIV en ce qui concerne les locaux. Ce projet est une bonne réponse à bon nombre des inconvénients actuels : manque de locaux en dur et de lieux d'accueil pour les familles, absence de lieu d'intervention pour l'orthophoniste, bureaux en nombre insuffisant pour les vacataires... Le projet architectural correspond aux besoins de l'ensemble de l'équipe et aux besoins des jeunes pour leur permettre de développer leurs potentialités cognitives, affectives et sociales. Enfin, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales considère la nécessité de ce projet auquel elle adhère. La modernisation et la mise en conformité de l'établissement avec les différentes réglementations deviennent des impératifs. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la suite qu'il entend donner à ce projet.

*Transports ferroviaires
(TGV Atlantique – desserte du Mans – perspectives)*

1376. – 26 février 1997. – **M. Antoine Joly** appelle l'attention de **Mme le secrétaire d'État aux transports** sur le problème du contournement de la ville du Mans par la ligne TGV destinée à desservir Rennes et Nantes, qui a été unanimement rejeté par l'ensemble des élus locaux de la Sarthe. En effet, les études techniques ont montré qu'il entraînerait par rapport au maintien du passage de la ligne par la gare du Mans, un surcoût exorbitant face aux quelques minutes gagnées sur un itinéraire Rennes-Paris ou Nantes-Paris. D'ailleurs, les villes de Nantes et de Rennes se sont associées au refus de ce contournement. A une période où l'État doit être économe des deniers publics, à un moment où la SNCF doit s'efforcer d'améliorer la situation de ses comptes, une telle option ne peut se justifier. En outre, sur le plan technique, l'absence de barreau d'interconnexion au sud de la région parisienne écarte l'hypothèse d'une saturation de la ligne passant par Le Mans. Pour toutes ces raisons, il serait souhaitable que ce projet soit définitivement abandonné. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui faire connaître quelles sont ses intentions sur ce dossier.

*Voirie
(RN 10 – aménagement –
mise à deux fois deux voies – perspectives)*

1377. – 26 février 1997. – **M. Louis Lauga** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur la reconnaissance de l'urgence de la mise aux normes autoroutières de la RN 10 dans le département des Landes. Les prévisions du ministère permettraient le maintien des échanges existants avec le réseau routier départemental ainsi que la gratuité pour le trafic local sur cette portion d'autoroute entre les barrières sud et nord du péage. Ces perspectives demandent à être confirmées. En effet, les résultats de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de mise aux normes autoroutières entre Belin-Béliet et Saint-Geours-de-Maremne ont contraint le ministère à consulter le Conseil d'État. Ce contretemps n'a pas manqué de soulever des inquiétudes. Par ailleurs, l'inscription au schéma directeur routier national de la liaison autoroutière Bordeaux-Pau et sa réalisation sous le régime de la concession rendraient possible un redéploiement des crédits inscrits au contrat de plan en faveur d'aménagements sur la RN 124. Cette solution donnerait au département des Landes la possibilité de rattraper son retard en matière d'infrastructures routières grâce à cet important programme d'investissement. Aussi souhaiterait-il connaître, d'une part, l'état d'avancement de ces dossiers et leurs perspectives de réalisation dans le temps et, d'autre part, concernant l'itinéraire de substitution, dont ni le département ni les communes n'acceptent d'assumer la gestion et l'exploitation, quelles sont ses intentions.

*Enregistrement et timbre
(droits d'enregistrement – assiette –
commission de l'agence immobilière)*

1378. – 26 février 1997. – **M. Gilbert Meyer** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur un arrêt du 12 décembre 1995, aux termes duquel la Cour de cassation (com. : JCP 1996, éd. N, n° 18, II, P. 671 et note J. Hugot) a estimé que le mandat détermine les conditions de rémunération de l'intermédiaire ainsi que la partie qui en a la charge. Selon le même arrêt, aucune disposition de la loi du 2 janvier 1970 ne met la charge du paiement de la commission au vendeur. En conséquence, ainsi que l'a confirmé la Cour de cassation, pour le cas où la commission est payée par les acquéreurs, elle ne constitue pas une charge augmentative du prix. En réponse à une question écrite de M. André Berthol. – n° 36594, *Journal officiel, questions écrites* du 16 septembre 1996, p. 4928 –, monsieur le ministre a indiqué qu'une nouvelle réflexion était en cours à ce sujet. La décision de la Cour de cassation datant désormais de plus d'un an, il lui demande de lui faire savoir si la réflexion en cours, a enfin abouti. Il importe en effet que notre administration fiscale ne reste pas à l'écart d'un arrêt de la Cour de cassation.

*Entreprises
(création et développement – SODIE –
aides des industries minière et sidérurgique –
perspectives – Pas-de-Calais)*

1379. – 26 février 1997. – **Mme Brigitte de Prémont** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** sur les difficultés de la SODIE, Société pour le développement de l'industrie et de l'emploi, filiale du groupe Usinor-Sacilor. Celle-ci exerce son activité depuis dix ans, plus particulièrement dans le Pas-de-Calais, sur les arrondissements de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer. Mais, à ce jour, elle n'a toujours pas la confirmation de l'attribution de ses dotations pour l'année 1997. Le bilan de son action est très positif. En effet, la SODIE a apporté son aide à plus de 168 entreprises du littoral, pour un montant de prêts de 67 860 000 francs. En corollaire, 2 070 emplois ont été créés à ce jour et plusieurs plans d'embauche sont actuellement à l'étude. Toutefois, pour répondre aux besoins de cette zone côtière, un montant de dotations adapté à ses spécificités et à ses difficultés est nécessaire. Or, pour l'année 1997, il semblerait que rien ne soit prévu et il convient d'ajouter que des dotations attribuées à des zones voisines n'ont pas été utilisées. De plus, l'action de la SODIE va plus loin que le simple prêt financier. En effet, elle joue également un rôle de conseil, notamment pour le montage de dossiers, avec un effet de levier non négligeable. C'est pourquoi le littoral du Pas-de-Calais souffrirait gravement du retrait de la SODIE ou de la diminution de ses moyens d'action. En effet, ces zones ont subi de plein fouet les effets de la crise et les entreprises industrielles ont besoin du soutien de cette société et de ses services pour repartir de l'avant. Par ailleurs, son action peut s'avérer déterminante pour attirer de nouvelles entreprises dans ce secteur qui en a grand besoin, tant il est vrai que, dans le Pas-de-Calais, le littoral a le droit, autant que d'autres secteurs en conversion industrielle, de prétendre au soutien de l'État. Le Président de la République, lui-même, l'a d'ailleurs reconnu, lors de sa venue dans le département, en septembre dernier. En conclusion, accorder à la SODIE les dotations dont elle a besoin serait un acte de justice à l'égard du littoral du Pas-de-Calais. Aussi lui demande-t-elle quelles mesures il entend prendre en ce sens.

*Hôpitaux et cliniques
(centres hospitaliers – sécurité –
état des locaux – mise aux normes – financement)*

1380. – 26 février 1997. – **M. Bernard Seux** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur les carences de l'État en matière de sécurité dans les établissements publics hospitaliers. Le 23 janvier dernier, la commission de sécurité de l'arrondissement de Lens a émis un avis défavorable au maintien de l'activité des services psychiatrie, médecine et long séjour de l'hôpital Charlon. Dès l'annonce de cette décision, Pierre Darchicourt, maire de Hénin-Beaumont et président du conseil d'administration de l'établissement, décida de prendre les arrêtés de fermeture afin de garantir la sécurité des patients et de préserver le personnel. Parallèlement, cette mesure permettait d'évoquer

publiquement la situation délicate des maires dans de telles circonstances. En effet, moins de 5 % des établissements hospitaliers, du Pas-de-Calais répondraient aujourd'hui aux normes en vigueur. A l'heure où l'analyse des données sanitaires et sociales de la région par des professionnels de la santé laisse apparaître, entre autres, que « l'espérance de vie des hommes dans la région est comparable à celle de la Roumanie ou de l'Equateur » (professeur Salomez, président de l'ORS), un tel délabrement des équipements hospitaliers est accablant. Il est toujours aisé de placer les maires devant leur responsabilité sous couvert d'un avis de commission de sécurité, encore faudrait-il donner aux équipements publics ne dépendant pas de financements communaux les moyens de respecter la législation. Il lui demande donc d'établir un plan d'urgence et de débloquer les fonds nécessaires à la mise aux normes de sécurité des établissements publics hospitaliers.

*Agriculture
(montagne – zones défavorisées –
classement – perspectives – Lot)*

1381. – 26 février 1997. – **M. Martin Malvy** rappelle à **Mme le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme** qu'en réponse à une question sur l'état d'avancement de la procédure de classement d'un certain nombre de communes en zone de montagne, au cours de la séance du 4 février dernier, il a précisé que le précédent gouvernement avait introduit auprès de la Commission de Bruxelles une demande pour la reconnaissance de 114 communes réparties sur cinq départements. La Commission, selon le ministre, n'a retenu que douze communes. La situation du département du Lot est identique à celle du département de l'Aveyron, à propos duquel la question avait été posée. La chambre d'agriculture de ce département a déposé, dans les mêmes termes et pour les mêmes raisons, un dossier d'extension, d'une part, et de classement intégral, d'autre part, de certaines communes divisées, comme en Aveyron, entre piémont et montagne. L'agriculture lotoise se caractérise par sa fragilité et une productivité limitée compte tenu de la nature des sols, de la taille des exploitations, de l'âge moyen des exploitants et de la difficulté d'installation de jeunes agriculteurs qui conduit maintenant la profession à s'orienter vers une politique spécifique d'appui à d'éventuels candidats en provenance d'autres départements ou milieux non agricoles. Il lui demande donc dans quels délais il attend de nouvelles décisions de la Commission, quelle suite a été donnée par le précédent ou par l'actuel gouvernement à la demande déposée par la chambre d'agriculture du Lot et transmise par le préfet de ce département et, enfin, si la Commission s'est prononcée sur ce dossier.

*Ministères et secrétariats d'Etat
(enseignement supérieur : structures administratives –
INRP et CNDP – délocalisation – perspectives)*

1382. – 26 février 1997. – **M. Jean Glavany** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** sur les conditions de la fusion et de la délocalisation en cours du Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP). En effet, les 3 280 employés de ces deux organismes nationaux s'inquiètent fortement des risques de réduction des activités, de compression des personnels et des moyens financiers que la fusion-délocalisation, telle qu'elle leur est actuellement présentée, ne manquerait pas d'entraîner. Ils s'interrogent également sur le sens d'une telle délocalisation quand le CNDP est déjà décentralisé avec 130 implantations sur le territoire et sur celui d'une fusion de deux établissements aux missions pourtant distinctes. C'est pourquoi il lui demande s'il n'entend pas, au préalable à cette réforme – rejetée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives – menée à « marche forcée » et sans concertation approfondie avec les personnels, procéder à une évaluation et à une réflexion sur les missions actuelles et futures de ces deux organismes ainsi qu'à l'élaboration de véritables projets d'établissement les concernant. Il lui demande également s'il entend apporter, au préalable à toute réforme, des garanties quant au respect de l'intégralité des missions actuellement imparties au CNDP et à l'INRP, au maintien de la totalité de leurs personnels, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, au renforcement des moyens budgétaires de ces deux organismes et sur les conditions de la recherche, de la documentation et de la production pédagogiques qu'ils assurent depuis leur création.

*Impôts locaux
(taxe professionnelle – assiette –
installation d'oléoducs)*

1383. – 26 février 1997. – **M. Jean-Jacques Filleul** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'assujettissement à la taxe professionnelle des canalisations de type oléoducs. Plusieurs communes du département d'Indre-et-Loire sont traversées par un oléoduc appartenant à une compagnie de transports de produits pétroliers privée. Or ce type de canalisation est exonérée de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et par voie de conséquence, de la taxe professionnelle, privant ainsi ces communes de ressources financières alors qu'elles doivent assumer les contraintes liées au passage de cette canalisation. Les contraintes sont notamment importantes dans le domaine agricole, ce qui est loin d'être négligeable pour ces communes rurales. Aussi lui demande-t-il si une révision de la législation et de la réglementation existante ne pourrait pas être entreprise afin que ces communes obtiennent un juste dédommagement des contraintes qu'elles subissent avec ce passage de canalisation sur leur territoire.

*Animaux
(chiens – utilisation pour des agressions –
lutte et prévention – Seine-Saint-Denis)*

1384. – 26 février 1997. – **M. Patrick Braouezec** interroge **M. le ministre de l'intérieur** sur les problèmes liés à la législation sur les chiens dangereux et la garantie de la tranquillité publique. Depuis quelques mois, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis, les agressions impliquant l'utilisation de chiens sont en progression. Cette situation provoque émotion et inquiétude. Il lui demande les moyens qu'il compte mettre en œuvre en terme de prévention, de contrôle et d'information ainsi que pour permettre aux services de police de faire face au problème des personnes utilisant leurs chiens comme arme.

*Sécurité sociale
(équilibre financier – maîtrise des dépenses de santé –
conséquences – Seine-Saint-Denis)*

1385. – 26 février 1997. – **M. le ministre du travail et des affaires sociales** s'est réjoui récemment de la réduction de l'augmentation des dépenses de santé. **M. Louis Pierna** souhaite connaître les dispositions qui ont été prises dans le département de la Seine-Saint-Denis pour obtenir ce résultat.

*Logement
(logement social – construction, aides de l'Etat –
perspectives – Montfermeil)*

1386. – 26 février 1997. – **M. Pierre Bernard** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur le manque crucial de logements sociaux, en particulier dans la ville de Montfermeil (Seine-Saint-Denis). L'Opievoy n'a pas pu pour une construction diversifiée de 200 logements, obtenir les prêts de la caisse des dépôts et consignations et une subvention de 3 millions de francs a été demandée pour débloquer ce programme. Compte tenu des difficultés rencontrées pour l'établissement de ce dossier il lui demande quels moyens urgents il compte apporter.

*Voirie
(RN 51 – aménagement –
mise à deux fois deux voies – financement)*

1387. – 26 février 1997. – **M. Jean-Luc Warsmann** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** au sujet de la RN 51. Les Ardennais, qui connaissent une situation économique difficile, attendent avec impatience que l'axe reliant Sedan et Charleville-Mézières à Reims soit achevé et qu'ainsi cet axe routier ne soit pas le chaînon manquant du réseau national « deux fois deux voies ». C'est pourquoi il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui préciser si, dans le cadre du XI^e contrat de Plan, le bon achèvement des travaux autoroutiers de la RN 51 demeure une priorité de l'Etat. Il lui demande également, d'autre part, quels moyens précis l'Etat entend mettre en œuvre afin d'accélérer l'aménagement de la RN 51 pour les années 1997 et 1998, tant au niveau des autorisations de programme nécessaires que du déblocage des crédits de paiement. Il tient à souligner l'engagement massif des collectivités locales au côté de l'Etat pour que les délais d'avancement annoncés de ce chantier soient respectés.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance du mardi 25 février 1997

SCRUTIN (n° 350)

sur l'exception d'irrecevabilité opposée par M. Fabius au projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration (2^e lecture).

Nombre de votants	371
Nombre de suffrages exprimés	371
Majorité absolue	186
Pour l'adoption	96
Contre	275

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (258) :

Contre : 138 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Pour : 7. – MM. Pierre **Bachelet**, Jean-Marie **Geveaux**, Gérard **Hamel**, Pierre **Lefebvre**, Jean-Claude **Lemoine**, Arnaud **Lepercq** et Jean **Valleix**.

Non-votants : Mme Nicole **Catala** (président de séance) et M. Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (206) :

Contre : 133 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe socialiste (63) :

Pour : 63 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communiste (24) :

Pour : 21 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 5 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 4. – MM. Pierre **Bernard**, Pierre **Gascher**, Jean **Royer** et Jean-Pierre **Soisson**.

Non inscrits (2).

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Pierre Bachelet, Gérard Hamel, Pierre Lefebvre, Jean-Claude Lemoine, Jean-Marie Geveaux, Jean Valleix, Arnaud Lepercq, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

